



© Institut de Formation en Ergothérapie[□]

L'urbanisme, un nouveau champ d'action pour l'ergothérapeute ?

Mémoire d'initiation à la recherche

Lucie MENARD

Année universitaire : 2018 / 2019

Promotion : 2016 / 2019

Sous la direction de Claudie MOTSCH

« Mon handicap, c'est l'inaccessibilité. »¹

¹ Slogan de la manifestation « En route pour nos droits », menée par des personnes en situation de handicap du 7 au 14 mai 2019

Remerciements

Merci tout d'abord à ma maître de mémoire, pour son temps précieux, son investissement et ces instants d'échanges bienveillants.

Merci ensuite à nos référentes pédagogiques, pour leur écoute et leur accompagnement.

Merci aux ergothérapeutes, urbanistes et usagers pour avoir contribué, à travers leur témoignage, à enrichir cette recherche.

Merci enfin à toutes les personnes ayant contribué, de près ou de loin, à l'aboutissement de cette recherche.

Liste des acronymes

Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmée

ANFE : Association Nationale Française des Ergothérapeutes

APF : Association des Paralysés de France

CCTE : Cadre Conceptuel du groupe Terminologie d'ENOTHE

CIF : Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé (modèle conceptuel de l'OMS, 2001)

CNRTL : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

ENOTHE : European Network of Occupational Therapy in Higher Education

ERP : Etablissement Recevant du Public

IME : Institut Médico-Educatif

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IOP : Installations Ouvertes au Public

MCRO : Modèle Canadien du Rendement Occupationnel (modèle conceptuel)

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

OPQU : Office Professionnel de Qualification des Urbanistes

PAVE : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

PEO : Personne-Environnement-Occupation (modèle conceptuel, 1996)

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PPH : Processus de Production du Handicap (modèle conceptuel, 1998 puis 2010)

RIPPH : Réseau International du Processus de Production du Handicap

SFU : Société Française des Urbanistes



Charte anti-plagiat de la Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion sociale de Normandie

La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale délivre sous l'autorité du Préfet de région les diplômes de travail social et professions de santé non médicales et sous l'autorité du Ministre chargé des sports les diplômes du champ du sport et de l'animation. Elle est également garante de la qualité des enseignements délivrés dans les dispositifs de formation préparant à l'obtention des diplômes des champs du travail social, de l'animation et du sport. C'est dans le but de garantir la valeur des diplômes qu'elle délivre et la qualité des dispositifs de formation qu'elle évalue que les directives suivantes sont formulées à l'endroit des étudiants et stagiaires en formation.

Article 1 :

« Le plagiat consiste à insérer dans tout travail, écrit ou oral, des formulations, phrases, passages, images, en les faisant passer pour siens. Le plagiat est réalisé de la part de l'auteur du travail (devenu le plagiaire) par l'omission de la référence correcte aux textes ou aux idées d'autrui et à leur source »ⁱ.

Article 2 :

Tout étudiant, tout stagiaire s'engage à encadrer par des guillemets tout texte ou partie de texte emprunté(e) ; et à faire figurer explicitement dans l'ensemble de ses travaux les références des sources de cet emprunt. Ce référencement doit permettre au lecteur et correcteur de vérifier l'exactitude des informations rapportées par consultation des sources utilisées.

Article 3 :

Le plagiaire s'expose aux procédures disciplinaires prévues au règlement de fonctionnement de l'établissement de formation. En application du Code de l'éducationⁱⁱ et du Code pénalⁱⁱⁱ, il s'expose également aux poursuites et peines pénales que la DRDJSCS est en droit d'engager. Cette exposition vaut également pour tout complice du délit.

Article 4 :

Tout étudiant et stagiaire s'engage à faire figurer et à signer sur chacun de ses travaux, deuxième de couverture, cette charte dûment signée qui vaut engagement :

Je soussigné-e Ménard Lucie

atteste avoir pris connaissance de la charte anti plagiat élaborée par la DRDJSCS de Normandie et de m'y être conformé-e.

Et certifie que le mémoire/dossier présenté étant le fruit de mon travail personnel, je veillerai à ce qu'il ne puisse être cité sans respect des principes de cette charte

Fait à Rouen Le 15/05/2019 .. signature

ⁱ Site Université de Genève <http://www.unige.ch/ses/telecharger/unige/directive-PLAGIAT-19092011.pdf>

ⁱⁱ Article L331-3 du Code de l'éducation : « les fraudes commises dans les examens et les concours publics qui ont pour objet l'acquisition d'un diplôme délivré par l'Etat sont réprimées dans les conditions fixées par la loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics ».

ⁱⁱⁱ Articles 121-6 et 121-7 du Code pénal.

Sommaire

Introduction	1
1 Cadre conceptuel	2
1.1 L’ergothérapie et son application par le Processus de Production du Handicap	2
1.1.1 Définitions essentielles.....	2
1.1.2 La place de l’environnement en ergothérapie	7
1.1.3 Les loisirs en ergothérapie : permettre leur accès	12
1.2 L’urbaniste et son champ d’action	16
1.2.1 Définition de l’urbanisme.....	16
1.2.2 L’urbaniste et l’ergothérapeute	17
1.2.3 La notion d’espaces publics	21
1.3 La participation sociale	23
1.3.1 Définition et place en ergothérapie	23
1.3.2 La participation sociale au regard de la législation	25
1.4 Problématique et hypothèses	30
2 Méthodologie employée et analyses	31
2.1 Méthode et approche choisies	31
2.2 La technique de recueil de données	31
2.2.1 Le choix de l’outil	31
2.2.2 Les populations ciblées	32
2.2.3 Les guides d’entretiens	33
2.3 Analyses des résultats	35
2.3.1 Analyse transversale - Ergothérapeutes	35
2.3.2 Analyse transversale - Urbanistes	40
2.3.3 Analyse transversale - Usagers	42
2.3.4 Analyse transversale commune	46

3 Discussion	47
3.1 Objectivation des données au regard de la littérature... ..	47
3.1.1 ... À propos de l'hypothèse une	47
3.1.2 ... À propose de l'hypothèse deux	50
3.2 Réponses aux hypothèses et à la problématique	52
3.2.1 Réponse à l'hypothèse une	52
3.2.2 Réponse à l'hypothèse deux	53
3.3 Critique de cette recherche	54
3.3.1 Les difficultés du sujet	54
3.3.2 Les limites et biais méthodologiques	55
 Conclusion	 56
Bibliographie.....	58
Table des annexes.....	65

Table des illustrations

Figure 1- Le PPH (Fougeyrollas et al., 2010) – disponible sur https://ripph.qc.ca/	5
Figure 2- Modèle Personne-Environnement-Occupation (Law et al., 1996) - http://www.adere-paris.fr/adere-ergotherapie.php	9

Introduction

Ce n'est plus à prouver, l'ergothérapeute est un acteur incontournable de l'aménagement du domicile pour les personnes en situation de handicap. Mais pourquoi limiter l'aménagement de l'environnement au domicile, pour un professionnel chargé d'avoir une vision holistique de l'individu ? Pourquoi une personne en situation de handicap, autonome à son domicile, ne pourrait-elle pas l'être aussi au sein de l'espace public ?

Avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'accessibilité des espaces publics est réaffirmée comme étant obligatoire. Mais durant mon cursus d'ergothérapie, les mises en situation de handicap que nous avons effectuées au sein d'espaces publics, ainsi que les diagnostics d'établissements recevant du public, réalisés lors de nos cours d'architecture, m'ont amenée à m'interroger sur la réelle accessibilité de ces lieux. En parallèle, à travers la pratique de plusieurs sports adaptés au cours de ma formation, les témoignages de patients suivis en stage et mon expérience personnelle, l'accès aux loisirs pour les personnes en situation de handicap m'est apparu comme une des missions primordiales de l'ergothérapeute.

Cette réflexion m'a alors conduite à me poser la question suivante :

En quoi l'ergothérapeute peut-il s'inscrire dans un processus d'aménagement des espaces publics de loisirs, afin de les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap ?

Pour mener cette recherche sur la place de l'ergothérapeute dans l'urbanisme, nous développerons dans un premier temps les concepts sous-tendus par cette question de départ. Nous présenterons ainsi l'ergothérapie et son lien avec l'environnement et les loisirs. L'urbanisme sera ensuite abordé et nous ferons le parallèle entre l'urbaniste et l'ergothérapeute. Puis nous détaillerons le concept partagé par ces deux professionnels : la participation sociale. Nous la définirons au sens ergothérapeutique et l'analyserons au regard de la législation française. Ce cadre conceptuel débouchera sur une problématique plus précise.

Dans un second temps, nous expliciterons alors la méthode de recherche employée afin de répondre à cette problématique. Après avoir mené l'enquête de terrain, nous présenterons les divers résultats obtenus et les mettrons en corrélation.

Enfin, nous discuterons les résultats au regard de la littérature scientifique. Cette troisième partie sera également l'occasion d'identifier les principales difficultés, limites et biais de cette recherche.

1 Cadre conceptuel

1.1 L'ergothérapie et son application par le Processus de Production du Handicap

1.1.1 Définitions essentielles

L'ergothérapie

L'ergothérapie est une profession paramédicale de la filière sanitaire et sociale, qui base sa pratique sur la rééducation¹, la réadaptation², la réinsertion³ et la réhabilitation⁴ psychosociale. Comme l'étymologie du terme l'indique (du grec « ergon » qui signifie « occupation ») cette discipline utilise l'occupation humaine à la fois comme moyen et comme finalité de la prise en soin (Meyer, 2013).

En effet, l'ergothérapeute vise à restaurer ou maintenir un maximum d'autonomie⁵ et d'indépendance⁶ chez une personne en situation de handicap, dans ses occupations de vie quotidienne, en passant principalement par l'activité comme médiateur thérapeutique. Il est important de noter que l'occupation en ergothérapie n'a pas le même sens que dans le langage courant. Dans ce mémoire, nous ferons référence à la définition ergothérapeutique, qui caractérise l'occupation comme l'ensemble des activités réalisées par un individu tout au long de sa vie, dans un temps et un espace donné, lui permettant de satisfaire ses besoins, de se faire plaisir, d'acquérir compétences et habiletés, d'atteindre ses buts, de définir son identité, en résumé de vivre (Meyer, 2013).

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) indique de même que l'ergothérapeute est un professionnel « *qui fonde sa pratique sur le lien entre l'activité humaine et la santé* » (ergopsy, 2015). Il permet « *aux personnes de s'engager dans des activités qui sont importantes pour elles selon leur environnement humain et matériel, leur histoire et leur projet de vie* » (Arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'état d'ergothérapeute, Annexe I).

¹ **Rééducation** : Rétablir l'usage d'une fonction, retrouver des capacités motrices, cognitives, mentales ou sensorielles fonctionnelles (rééducation par l'activité ou création d'orthèses par exemple).

² **Réadaptation** : Rétablir l'indépendance de la personne, permettre à la personne de vivre et participer dans son environnement physique (mise en place d'aides techniques, d'aménagements de l'environnement par exemple).

³ **Réinsertion** : Permettre à la personne de vivre et participer à nouveau dans son environnement professionnel, scolaire et dans ses interactions sociales avec ses groupes de pairs.

⁴ **Réhabilitation** : Rétablir l'autonomie de la personne dans son environnement physique et social (mises en situation, participation à des programmes de réhabilitation psychosociale en ergothérapie).

⁵ **Autonomie** : Etymologiquement « se diriger selon ses propres lois ». Capacité d'une personne à faire des choix, à planifier, organiser, anticiper les activités qu'elle souhaite réaliser. (Meyer, 2013 - p 119)

⁶ **Indépendance** : Capacité d'une personne à réaliser physiquement les occupations qu'elle souhaite réaliser (Meyer, 2013 - p 119).

Sylvie Meyer, ergothérapeute suisse, affirme même qu'il est évident que « *l'ergothérapie s'attache à favoriser chez ses usagers, la réalisation de diverses occupations (...) pour tout ce qu'elles permettent* » (Meyer, 2013, p.53). Le rôle de l'ergothérapeute dans le maintien ou le retour à l'occupation n'est donc plus à prouver.

Par ailleurs, les définitions de l'Association Nationale Française des Ergothérapeutes (ANFE), de la loi Française (Arrêté du 05 juillet 2010 relatif au diplôme d'état d'ergothérapeute, Annexe I), et de l'OMS sont unanimes : ce professionnel « *prévient, réduit ou supprime les situations de handicap en tenant compte des habitudes de vie des personnes et de leur environnement.* » (ANFE). Pour ce faire, l'ergothérapeute intervient dans trois champs d'action distincts :

- En proposant des séances de thérapie basées sur l'activité (comme énoncé précédemment) ;
- En préconisant des aides techniques⁷ ;
- En délivrant des conseils en aménagement de l'environnement, afin de le rendre accessible à son usager en situation de handicap.

C'est sur ce dernier champ d'action que reposera principalement cet écrit, qui vise à étudier la place de l'ergothérapeute dans l'urbanisme et l'aménagement d'espaces publics de loisirs, en vue de les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap. L'aménagement renvoie selon le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL) à l'adaptation d'un objet ou d'un environnement en vue de le rendre plus « *efficace* ». L'aménagement de l'environnement pour un ergothérapeute consistera alors à conseiller les différents acteurs, afin de permettre aux usagers en situation de handicap d'utiliser cet environnement et de le rendre accessible. L'accessibilité étant définie par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, comme la possibilité « *de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu* » (Loi n° 2005-102, JO du 12 février 2005). Il s'agit donc bien de rendre l'environnement utilisable par ses usagers.

⁷ Aide technique : « *Tout produit, instrument, équipement ou systèmes technique adapté ou spécialement conçu pour améliorer le fonctionnement d'une personne handicapée* » (CIF, publiée par l'OMS en 2001).

Dans sa pratique, l'ergothérapeute est de plus en plus enclin à s'appuyer sur des modèles conceptuels. Ceux-ci sont des représentations simplifiées d'une théorie, se basant sur une philosophie, des paradigmes⁸, des croyances et des valeurs. Chaque modèle conceptuel utilisé en ergothérapie développe sa façon d'envisager la prise en soin, guide la pratique et permet aux ergothérapeutes d'assoir leur exercice dans un « *cadre (...) structuré et argumenté* » (Morel-Bracq, 2009, p. 18)

Dans cet écrit, afin de conférer un cadre uniforme et justifié à la pratique ergothérapique étudiée, nous nous appuyerons sur le modèle du Processus de Production du Handicap (PPH), dans sa version de 2010 créée par Patrick Fougeyrollas (version « *bonifiée* » de la version originale de 1998 (RIPPH)). Il nous permettra de définir les différents concepts mobilisés avec cohérence, liens et selon une même source.

Le Processus de Production du Handicap (PPH)

Le PPH est un modèle interprofessionnel appartenant aux modèles bio-psycho-sociaux⁹ (selon la classification de Kortman, ergothérapeute australien (dans Morel-Bracq, 2009)). Il met l'accent sur l'interaction entre les facteurs personnels, les habitudes de vie d'un individu et les facteurs environnementaux. De cette interaction naît une situation de handicap ou au contraire une situation de participation sociale (concept qui sera étudié plus loin dans cet écrit, cf. 1.3). Chacun de ces trois « *domaines conceptuels* » (facteurs personnels, environnementaux et habitudes de vie) sont détaillés en différents « *concepts apparentés* » (comme représenté sur le schéma du PPH), qui eux-mêmes regroupent diverses catégories (annexe I) (Réseau International du PPH (RIPPH)).

Chaque domaine est évalué selon une échelle qui lui est propre afin de déterminer s'il représente un facteur de risque ou un facteur protecteur et à quel degré. Les « facteurs de risque », qui dépendent de chaque individu, désignent les éléments susceptibles d'induire une situation de handicap. A l'inverse on retrouve les « facteurs protecteurs » qui désignent les éléments permettant d'éviter une situation de handicap (Morel-Bracq, 2009). Pour un individu, les situations de handicap peuvent donc être multiples selon le nombre de facteurs de risque identifiés et une même situation de handicap peut avoir plusieurs origines.

⁸ **Paradigmes** : « *Conception théorique dominante ayant cours à une certaine époque dans une communauté scientifique donnée, qui fonde les types d'explication envisageables, et les types de faits à découvrir dans une science donnée.* » (CNRTL)

⁹ **Modèle bio-psycho-social** : Modèle fondé par G.L. Engel à la fin des années 1980, « *représentation de l'être humain dans laquelle les facteurs biologiques, psychologiques et sociaux sont considérés comme participant simultanément au maintien de la santé ou au développement de la maladie* », sans hiérarchie entre ces facteurs (Berquin, 2010).

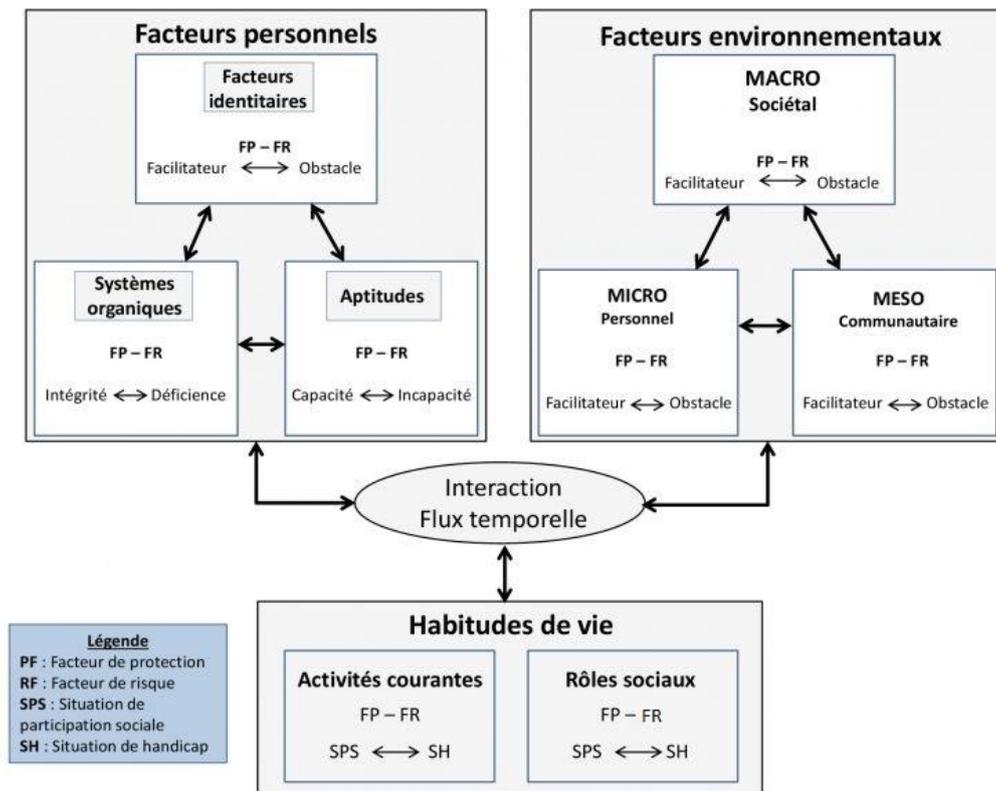


Figure 1- Le PPH (Fougeyrollas et al., 2010) – disponible sur <https://ripph.qc.ca/>

Ce modèle est un des plus adaptés au champ d'action de l'ergothérapeute décrit dans ce mémoire, à savoir l'aménagement de l'environnement. En effet le PPH met en évidence l'implication de l'environnement dans la création de situations de handicap. Sa partie « *Facteurs environnementaux* » présente l'avantage de classifier les caractéristiques de l'environnement selon s'ils sont obstacles ou facilitateurs pour l'individu. Ainsi, les objectifs d'aménagement de l'environnement sont rapidement mis en lumière. De même, ce modèle permet facilement de mettre en lien les besoins et capacités d'une population (facteurs personnels et habitudes de vie) avec les travaux environnementaux à mettre en œuvre (recensés dans les facteurs environnementaux). Enfin, c'est un modèle pluridisciplinaire : l'ergothérapeute peut l'utiliser dans sa pratique, mais l'urbaniste travaillant dans l'accessibilité pourrait lui aussi l'appliquer, notamment grâce à l'étude des facteurs environnementaux. Cela permettrait de mettre en lumière les caractéristiques problématiques de l'environnement (qualifiées d' « *obstacles* »).

Force est de constater à travers les sous-parties précédentes que l'utilisation du PPH par l'ergothérapeute permet d'évaluer des situations de handicap et de tenter de répondre aux besoins de personnes se retrouvant dans cette situation. Mais que signifient exactement l'expression « *personne en situation de handicap* » ?

Les personnes en situation de handicap

La définition légale du handicap en France, donnée par la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, se réfère à la Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF), modèle fondé par l'OMS en 2001. Elle est la suivante :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Au quotidien, l'expression « personne en situation de handicap » est préférée aux termes « un handicapé » ou « personne handicapée ». Tout d'abord, « un handicapé » met en premier plan le handicap de l'individu, alors qu'il est, avant tout, un être humain, d'où la formulation « personne handicapée » qui semble déjà plus adaptée, ne réduisant pas la personne à son handicap. Cependant, « personne handicapée » renvoient fortement à une déficience d'un système organique chez une personne, tandis que l'expression « situation de handicap » inclut la possibilité que ce handicap soit généré par une situation de vie (contexte environnemental ou social par exemple). Déjà dans la littérature ergothérapique en 1986, on retrouvait ce concept de « situation de handicap », défini comme le résultat de la confrontation des « aptitudes fonctionnelles [d'un individu] (plus ou moins altérées par des déficiences) avec les caractéristiques du milieu » (Flores, Cherpin, Minaire, & Weber, 1986).

Ainsi, le PPH rejoint la définition de la loi de 2005, mais parle de « situation de handicap » qu'il définit comme « la réduction de la réalisation des habitudes de vie, résultant de l'interaction entre les facteurs personnels (les déficiences, les incapacités et les autres caractéristiques personnelles) et les facteurs environnementaux (les facilitateurs et les obstacles). » (Castelein, 2015). Puisqu'elle dépend de l'interaction dynamique entre plusieurs variables (facteurs personnels, environnementaux et habitudes de vie), la situation de handicap est donc évolutive selon le contexte, et P. Castelein (ergothérapeute belge) ajoute qu'« une personne est rarement confrontée à une seule situation de handicap » (2015).

En 2011, l'OMS estimait à un milliard le nombre de « *personnes vivant avec un handicap* », soit environ 15% de la population mondiale selon des données démographiques de 2010 (World Health Organization , 2011). En France, il est difficile de déterminer le pourcentage de personnes en situation de handicap. Les dernières études visant à recenser le nombre de personnes en situation de handicap parmi l'ensemble de la population française semblent dater d'une étude de 2001, de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Celle-ci estimait à environ 12 millions le nombre de personnes en situation de handicap en France, dont 13,4% ont une déficience motrice, 4% une déficience sensorielle, et 6,6% une déficience intellectuelle ou mentale. Selon cette même source, 2 à 3% de la population utilise un fauteuil roulant (Talentéo, 2015). En 2008-2009, l'INSEE a sorti de nouveaux chiffres mais se rapportant à des catégories démographiques précises, sans faire un ratio sur l'ensemble de la population française. Ainsi, il indiquait que 4,6 millions de français entre 20 et 54 ans, vivant à domicile, étaient atteints d'une forme de handicap (Caisse National de Solidarité pour l'Autonomie, 2018).

1.1.2 La place de l'environnement en ergothérapie

Il apparaît alors à travers la définition du PPH qu'une situation de handicap peut être générée par l'environnement. Comme énoncé précédemment, ce modèle confère une place importante à l'environnement et il convient de la définir.

Définitions et place en ergothérapie

Les définitions de ce concept selon le langage courant et le vocabulaire ergothérapique se rejoignent. Pour plus de pertinence, nous nous concentrerons sur la définition ergothérapique faisant le consensus en Europe et sur celle du PPH, modèle de référence de ce cadre conceptuel.

Un groupe européen d'ergothérapeutes participant au Cadre Conceptuel du groupe Terminologie d'ENOTHE (CCTE), coordonné par Sylvie Meyer, s'est attelé à définir un ensemble de termes ergothérapiques afin d'aboutir à des définitions faisant le consensus en Europe. L'environnement y a alors été défini comme « *Des facteurs externes, physiques, socioculturels et temporels, qui appellent et modèlent la performance* » (Meyer, 2013). En somme, c'est l'ensemble des facteurs qui nous entoure et qui nous permet d'agir.

Le PPH rejoint cette définition en expliquant que les facteurs environnementaux sont des facteurs extrinsèques à l'individu, d'ordre social ou physique, qui « *détermine[nt]*

l'organisation et le contexte d'une société ». Quant à l'idée évoquée par S. Meyer que l'environnement représente un milieu permettant aux individus d'agir, le PPH va plus loin en proposant une échelle d'évaluation de l'environnement comme obstacle ou facilitateur de la réalisation des habitudes de vie d'un individu (en y apportant des nuances). Le PPH définit donc les facteurs environnementaux comme des facteurs permettant ou non à l'homme d'agir, et par conséquent définit l'environnement comme un support de l'activité humaine.

Dès lors, si l'environnement est un support à l'activité humaine, il devient un champ d'action inhérent à l'ergothérapeute (cf. 1.1.1.). Et en effet pour ce professionnel, l'environnement dans toutes ses dimensions (architecturales, géographiques, sociales, politiques, économiques et tant d'autres) tient une place importante, que ce soit :

- en pratique parmi les différents modèles conceptuels utilisés par ce professionnel
- officiellement dans son référentiel de compétences, (arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'état d'ergothérapeute, établi par le Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique et par le Ministère de la santé et des sports).

Dans ce référentiel nous constatons que la moitié des compétences de l'ergothérapeute (cinq sur dix) évoquent au moins une fois le fait que ce professionnel a un rôle actif dans l'évaluation et l'aménagement de l'environnement. De même, dès l'introduction définissant la profession, nous nous apercevons que l'ergothérapeute a pour mission, entre autre, de concevoir « *des environnements de manière sécurisée, accessible, adaptée, évolutive et durable* » et de « *favoriser la participation de la personne dans son milieu de vie* » en préconisant « *des modifications matérielles* » (arrêté du 5 juillet 2010). Nous constatons donc objectivement que cette pratique autour de l'environnement est importante pour ce professionnel et se doit d'être maîtrisée dans le métier d'ergothérapeute.

L'interaction Personne-Environnement-Occupation

En ergothérapie, l'environnement trouve sa place au sein de l'interaction Personne-Environnement-Occupation. Cette interaction a été développée dans le modèle conceptuel Personne-Environnement-Occupation (PEO) créé en 1996 par six ergothérapeutes américains (Law, Cooper, Strong, Stewart, Rigby, & Letts). Nous la retrouvons également dans la structure du PPH à travers l'interaction entre ses trois domaines conceptuels (facteurs personnels, environnementaux et habitudes de vie).

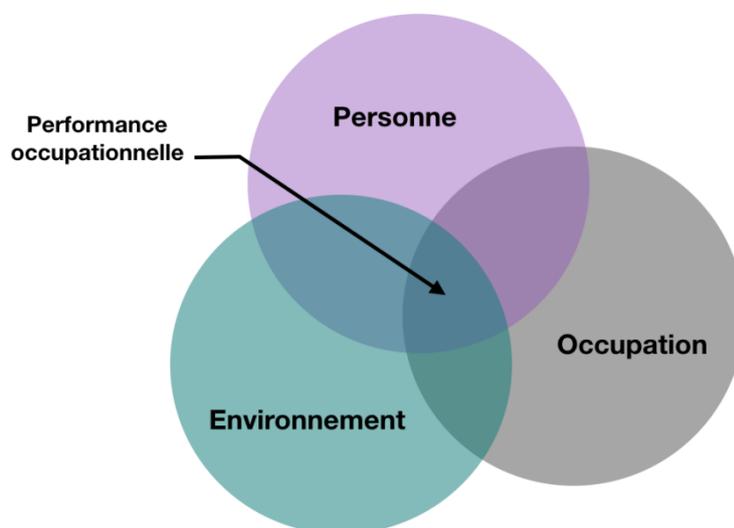


Figure 2- Modèle Personne-Environnement-Occupation (Law et al., 1996) - <http://www.adere-paris.fr/adere-ergotherapie.php>

Selon le modèle PEO, l'interaction de ces trois facteurs aboutit à ce que l'on appelle la performance occupationnelle (Trouvé, Morel-Bracq, & Rousseau, Chapitre 13 : Approche de l'environnement dans les modèles ergothérapiques, 2016). Celle-ci désigne « *ce qui est en train d'être fait par une personne ou ce dans quoi elle s'engage* » intentionnellement, à tel instant dans tel endroit (Hagedorn, 2001 ; Law, Baum & Dunn, 2005 dans Meyer, 2013). Elle englobe les différentes étapes de l'activité : le choix, la planification, l'organisation et l'exécution de celle-ci (Chapparo et Ranka, 1997 dans Meyer, 2013). Ainsi, la performance occupationnelle s'intéresse à la façon dont une personne va réaliser l'activité (organisation, vitesse d'exécution, points forts, difficultés rencontrées, niveau d'implication par exemple) et pas seulement au résultat final. Emerge alors ici l'idée que l'environnement, en interaction dynamique avec la personne et ses occupations, peut déterminer la performance occupationnelle et donc ce que fait l'individu.

Cette interaction Personne-Environnement-Occupation a été reprise dans la littérature ergothérapique par de nombreux auteurs tels que S. Meyer (2013), M.-C. Morel-Bracq (2016), E. Trouvé (2016) ou encore K. Charras (2015). Ce dernier, psychologue environnementaliste, nous explique les raisons pour lesquelles ces facteurs s'entremêlent et interagissent. Effectivement, toute *personne* voulant assurer sa survie doit réaliser des *occupations* afin de répondre à ses besoins. Or pour réaliser ses occupations, il lui faut un *environnement* qui puisse l'accueillir et permettre la réalisation de ses occupations (Charras, 2015). Ainsi, ces trois facteurs se retrouvent sur un même plan d'égalité et toute entrave à l'un des pôles de cette triade menace la survie de l'individu, en l'empêchant d'accomplir pleinement ses occupations. Cette restriction de réalisation des occupations correspond à la définition d'une

situation de handicap. Ainsi, la situation de handicap s'inscrit dans une interaction dynamique entre ces trois facteurs.

Pour K. Charras (2015), l'homme organise ses activités en fonction de ses besoins vitaux, et son environnement en fonction de ses activités. Ainsi, l'homme a besoin d'agir sur son environnement afin de le modeler et de le rendre propice à constituer le support de son activité. Lorsque l'environnement ne laisse à l'homme aucun moyen de le façonner ou d'agir dessus, l'individu sera en difficulté dans la réalisation de ses activités. C'est en partie ce qu'il se passe lorsqu'un espace public n'est pas adapté au handicap d'une personne : cet individu présentera des difficultés à y réaliser ses occupations puisqu'il ne pourra pas l'utiliser et le modeler à sa façon.

A travers cette explication par K. Charras de l'interaction Personne–Environnement–Occupation et à l'instar de la définition de l'environnement par le PPH, on s'aperçoit que l'environnement conditionne l'activité humaine. Il peut être un vecteur de survie de l'individu, comme il peut à l'inverse « *renforcer [ses] fragilités* » (Charras, 2015). Dans cette optique, S. Souchon (2006), médecin, indique qu'une architecture inadaptée aux besoins de la population peut devenir source de maltraitance envers des individus vulnérables. En effet, un environnement ne leur renvoyant comme seul écho que leurs incapacités à franchir un obstacle les prive alors de tout épanouissement intellectuel, social ou physique (Souchon, Nogues, Jibidar, Fondop, & Lezy-Mathieu, 2006).

Et au-delà de renforcer les fragilités d'une personne, l'environnement peut également en être la cause, comme évoqué précédemment. Souvent lorsque nous parlons d'environnement créateur d'une situation de handicap, nous imaginons une situation de handicap moteur, vécue par une personne en fauteuil roulant face à des marches qu'elle ne peut franchir. Cela en est un exemple, mais il ne faut pas délaissé l'impact de l'environnement dans la genèse de situation de handicap cognitif ou psychologique par exemple. En effet, d'après Algase et al (1996) ou Zeisel (2009) (dans Charras, 2015), les facteurs environnementaux, qu'ils soient physiques ou sociaux, peuvent être à l'origine de troubles cognitifs ou comportementaux, à l'image d'un environnement stressant à l'origine du développement de Troubles Obsessionnels du Comportement (TOC).

L'homéostasie de l'environnement

L'environnement peut donc avoir des répercussions sur la santé de l'individu. Charras nous explique que les répercussions cognitives ou comportementales de l'environnement sur la personne tiennent leur origine d'un déséquilibre interne de l'individu. En effet, pour

s'adapter à son environnement et aux situations de stress qu'il dégage, l'homme développe sans cesse des mécanismes dits allostatiques, qui visent à atteindre son « *équilibre physiologique essentiel à [sa] survie : l'homéostasie* » (Selye, 1956 dans Charras, 2015). Certains environnements (ceux dits à faible valeurs homéostatiques) vont demander plus d'adaptations à l'individu. Il devra alors déployer plus de mécanismes allostatiques pour atteindre son homéostasie. Il va alors dépenser plus d'énergie dans ces processus, ce qui amènera à l'épuisement de ses systèmes de régulation face au stress et sera un facteur déclenchant de trouble cognitif, psychologiques ou physiologiques (Bremner, 1999 ; McEwen, 2005 ; Sapolsky, 1996 dans Charras 2015). Ainsi, dans une optique d'aménagement d'espaces publics, il sera préférable de permettre des environnements à forte valeur homéostatique. Cette valeur s'apprécie selon trois critères :

- Les propriétés de survie de l'espace : possibilité de réaliser des activités de survie en autonomie dans cet environnement ;
- L'adéquation individu/environnement : l'environnement répond aux attentes des usagers et leur permet de réaliser les activités souhaitées, autrement dit il est accessible et adapté à chacun ;
- La maîtrise de l'environnement : possibilité que l'utilisateur a de contrôler son environnement, de le modeler.

Dans un processus d'aménagement d'espaces publics, au-delà de réfléchir aux dispositions géographiques des éléments visant à supprimer une situation de handicap moteur, il paraît essentiel de réfléchir à ces trois « *qualités intrinsèques* » de l'environnement (Charras, 2015).

Agir ainsi sur l'environnement permettra d'agir sur les interactions Personne – Environnement – Occupation afin de favoriser l'activité et d'éviter les situations de handicap cognitif, psychologique ou comportemental.

Nous avons alors compris, à travers cette partie, que l'environnement peut générer diverses situations de handicap et, qu'au sein de l'interaction P-E-O, il conditionne la performance occupationnelle. Selon le CCTE, celle-ci est divisée en trois catégories (le plus fréquemment), à savoir les soins personnels, les occupations productives et les occupations de loisirs (Meyer, 2013). C'est sur cette dernière catégorie que nous allons nous attarder dans cet écrit.

1.1.3 Les loisirs en ergothérapie : permettre leur accès

Définitions et place en ergothérapie

En ergothérapie, les loisirs sont définis comme des activités librement choisies dans un but hédonique, qui permettent de se « ressourcer » ou se « délasser » lors d'un temps où l'individu n'est plus soumis à ses obligations professionnelles ou familiales (Meyer, 2013, p 80). Toutes les activités de loisirs peuvent être classées en diverses catégories (sports, jeux, voyages, activités associatives, manuelles, expressives ou musique, entre autres) qui requièrent différents niveaux de conditions physiques et cognitives de l'individu, ainsi que différentes conditions matérielles et environnementales.

Les loisirs étant choisis par le sujet et non imposés par quelque pression extérieure, ils sont le reflet de la motivation intrinsèque de l'individu (ensemble de raisons et de facteurs personnels, propres à chacun, qui vont pousser une personne à initier une action, sur sa propre décision). L'engagement dans certains loisirs peut alors s'avérer être un apport non négligeable pour l'ergothérapeute de pistes de compréhension de l'individu, dans sa personnalité ou ses centres d'intérêts.

Le PPH s'intéresse également aux loisirs et les considère comme une des catégories des « rôles sociaux ». Les rôles sociaux ont été définis dans la littérature sociologique et en psychologie sociale. Ils représentent l'ensemble des fonctions et des comportements que doit assumer un individu selon la place qu'il occupe dans son contexte environnemental et social (http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2003.maalouf_m&part=80907 ; Collantier). Pour le PPH, les rôles sociaux pris en compte dans sa classification sont ceux étant « valorisés par la personne ou son contexte socio-culturel » (Morel-Bracq, 2009), c'est-à-dire ceux ayant du sens et de l'importance pour la personne ou son entourage. D'après ce modèle conceptuel, les loisirs permettent alors à l'individu d'accéder à des rôles sociaux. Par exemple, en s'inscrivant dans un club sportif ou dans une association pour ses loisirs, un individu va acquérir de nouveaux rôles sociaux, comme ceux de co-équipier, de joueur, de supporter ou de bénévole. En outre, selon la classification du PPH, les loisirs font partie des « rôles sociaux », eux-mêmes appartenant aux « habitudes de vie ». Les loisirs auront par conséquent les mêmes propriétés que les habitudes de vie, à savoir le maintien et le développement de la survie et de l'épanouissement de l'individu (RIPPH).

À l'image de l'environnement, les loisirs tiennent une place conséquente en ergothérapie. Tout d'abord, force est de constater à travers les définitions de S. Meyer (2013) que les loisirs

sont des occupations. Et comme évoqué précédemment (cf. 1.1.1.), les occupations sont la base du métier de l'ergothérapeute. Le référentiel de compétences de ce professionnel affirme également le rôle de l'ergothérapeute dans l'évaluation de la restriction de loisirs et dans le maintien ou le retour à ces occupations (Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique, Ministère de la santé et des sports, 2010). Pour faire le lien avec l'aménagement de l'environnement, ce référentiel nous indique que l'ergothérapeute a la compétence d'aménager l'environnement et de préconiser des adaptations afin de permettre un maintien ou un retour aux loisirs (compétence 2 – sous compétence 11).

Par ailleurs, les différents stages effectués durant notre cursus nous permettent de constater que la reprise des loisirs est un objectif souvent formulé par les patients. L'ergothérapeute basant sa prise en soin sur les objectifs formulés par les patients, dans les limites de ses champs d'action, il sera souvent confronté à la question des loisirs.

Pourquoi s'intéresser aux loisirs ?

Selon Dumazedier, sociologue français, le loisir possède trois fonctions. Celles-ci sont :

- le « *délassement* », qui correspond à l'évacuation des tensions physiques ou nerveuses subies au quotidien,
- le « *divertissement* », car le loisir permet l'évasion de la routine et évite l'ennui,
- le « *développement de la personnalité* », dans le sens où le loisir constitue une voie d'apprentissage de nouvelles conduites et permet l'intégration à de nouveaux groupes sociaux (Dumazedier, 1962).

Sylvie Meyer va également dans ce sens et indique que les loisirs peuvent permettre, au même titre que d'autres occupations productives ou de soins personnels, d'améliorer ses « *habiletés et [de développer] ses fonctions corporelles.* » (Meyer, 2013, p. 53). Toutefois, certaines compétences essentielles à l'épanouissement de l'individu ne peuvent s'acquérir que via la pratique de certains loisirs.

Ainsi, C. Engels, chercheuse en ergothérapie, nous démontre que le jeu (une des formes de loisir) est propice à l'acquisition de compétences non académiques nécessaires à la vie sociale et professionnelle. Ce type de compétences désigne des habiletés, des attributs personnels (ex : bon sens, communication, organisation, habiletés interactionnelles, créativité, auto-motivation, leadership, flexibilité (Gallivan et al, 2004)), qui favorisent la réussite et que l'on acquiert en dehors des savoirs dispensés par les institutions scolaires (Engels, 2015).

Dans un autre registre de loisirs, le sport est également vecteur de bien-être et de développement de compétences chez l'individu. Il apporte des bienfaits tant physiques que psychiques (Dotte, 1986) et crée un environnement favorable à la socialisation et à la communication (Tudor & Tudor, 2013). Ces derniers auteurs ajoutent que certaines pratiques sportives peuvent véhiculer des valeurs qui vont alors impacter positivement diverses sphères de la vie. Brettschneider & Naul (2004, cités dans Tudor I.D. et Tudor M. 2013) établissent un lien direct entre sport et qualité de vie. En outre, les répondants de leur étude (étudiants en médecine en Roumanie) indique à 92,4% que le sport améliore l'image de soi, grâce aux opportunités qu'il offre de se surpasser et de gagner.

Taylor & Jozefowicz, deux chercheurs à l'institut de géographie de Pologne, ont étudié le lien entre les personnes en situations de handicap et leur lieu de loisirs. Ils nous affirment que les temps de loisirs sont des moments très importants, surtout pour les personnes en situation de handicap pour qui ces occupations jouent un rôle primordial dans la réhabilitation sociale. Selon Kraus et Shank (1992) cités dans Taylor & Jozefowicz (2012), les loisirs sont « *revitalisants* » (traduction de l'anglais) et vont de pair avec la réhabilitation qui permet l'amélioration de la santé.

Par conséquent nous constatons que les loisirs sont source de développement personnel et contribuent à l'acquisition de compétences sociales, comportementales, cognitives ou encore physiques. Ils sont même décrits comme participant à la réhabilitation sociale d'une personne en situation de handicap, ce qui constitue un des champs d'action de l'ergothérapeute. Nous comprenons alors l'importance de travailler sur un maintien ou un retour aux loisirs en ergothérapie, travail qui pourra se faire notamment grâce à l'aménagement des espaces dédiés aux loisirs.

Permettre l'accès aux loisirs

Un loisir est, par définition, librement choisi. Or, Primeau (2009), ergothérapeute américaine, souligne que le choix des loisirs reste conditionné par des facteurs économiques, sociaux, démographiques, culturelles ou encore environnementaux. En mettant cette analyse en lien avec les personnes en situation de handicap, nous nous apercevons alors que le choix des loisirs pour ces personnes peut rapidement se restreindre :

- soit par les capacités physiques ou cognitives de la personne qui ne lui permettront pas d'accéder à la pratique de certains loisirs ;
- soit par le manque d'infrastructures de loisirs adaptées et accessibles à ces personnes ;

- soit par le coût plus élevé d'un sport adapté par rapport à son équivalent pour valides (matériel adapté plus cher qu'un équipement traditionnel).

D'après une étude polonaise menée par Taylor & Jozefowicz (2012), plusieurs critères influencent le choix des loisirs des personnes en situation de handicap, le plus déterminant étant l'accessibilité du lieu. Le choix est ensuite déterminé selon la distance entre le domicile et le lieu de loisir, puis selon le temps libre dont dispose la personne, temps qui ressort dans l'étude comme limité par les gestes techniques liés au handicap (sondage, transfert, installation au véhicule par exemple). Ces facteurs limitant le choix des loisirs sont à l'origine de deux principaux impacts selon l'étude.

Premièrement, cette restriction de choix des loisirs pour les personnes en situation de handicap induit une grande différence dans les pratiques de loisirs entre celles-ci et les personnes valides.

Deuxièmement, presque tous les loisirs (voir des amis, marcher, faire du shopping, aller au cinéma, au théâtre, faire du sport) sont des activités plus réalisées chez les valides que chez les personnes en situation de handicap. Seul passer du temps chez soi et assister à des concerts sont des activités plus réalisées par les personnes en situation de handicap. Ainsi, les valides pratiquent plus de loisirs que les personnes en situation de handicap.

Il est donc démontré que l'inaccessibilité d'un lieu de loisir peut restreindre la participation d'une personne en situation de handicap à ce loisir. En parallèle, le choix des loisirs doit être libre et le plus large possible pour que l'individu s'épanouisse pleinement dans ses centres d'intérêts et puisse accéder aux multiples bienfaits des loisirs. Il apparaît alors essentiel de rendre les loisirs accessibles à tous. Et comme des études statistiques prouvent que les loisirs sont le plus souvent pratiqués dans des lieux ou espaces publics¹⁰, cela relève du champ d'action de l'urbanisme.

¹⁰Etudes de Statista et Opinion Way : En 2018, après « surfer sur internet » et « voir des amis », on retrouve comme loisirs les sorties culturelles (cinéma, théâtre, musée...) chez 46 % des interrogés et les loisirs de plein-air chez 39 % (Opinion way), ce qui témoignent d'activités au sein de l'espace public.

En 2017 « sortir avec des amis » (donc nécessitant l'accessibilité d'espace hors de chez soi) était le 3^{ème} loisir le plus répandu chez les français (81%) (Statista).

En 2015 : Aller au cinéma était pratiqué par 63% des français, les sorties culturelles par 58% et le shopping par 51% (Statista), ce qui relève encore une fois de l'usage d'espaces publics.

1.2 L'urbaniste et son champ d'action

1.2.1 Définition de l'urbanisme

L'urbanisme peut être considéré comme l'« *ensemble des sciences, des techniques et des arts relatifs à l'organisation et à l'aménagement des espaces urbains, en vue d'assurer le bien-être de l'homme et d'améliorer les rapports sociaux en préservant l'environnement.* » (CNRTL). C'est donc une discipline qui vise à créer et aménager les espaces utilisés par l'homme. « Urbain » renvoyant à tout ce qui a trait à la ville (CNRTL), « l'espace urbain » va donc désigner une surface géographique au sein d'une ville, qui pourra comprendre divers bâtiments ou infrastructures. A cela, Pierre Merlin, urbaniste, ajoute que l'urbanisme touche également à l'espace rural, qui renvoie aux espaces de campagne et non seulement de ville.

Définir l'urbanisme n'est pas une chose simple, en raison notamment de sa pluridisciplinarité. En effet P. Merlin la définit au croisement de l'art (de la construction et de l'agencement), de la géographie (touche à l'espace urbain et rural), du droit (réglementation de l'utilisation des sols et normes de constructions), de l'ingénierie (technique de construction) ou encore de la sociologie (en essayant d'améliorer les rapports sociaux) (Merlin, 2016). Toutefois, la définition de la Société Française des Urbanistes (SFU) est intéressante à analyser. Selon cette association, l'urbanisme vise l'« *organisation des territoires en vue d'y accueillir et d'y permettre le développement des activités humaines.* ». Nous pouvons alors y voir une porte d'entrée pour l'ergothérapeute dans l'urbanisme, puisque l'ergothérapeute vise également à permettre l'activité humaine comme évoquée précédemment (cf.1.1.1). On comprend alors que l'ergothérapie et l'urbanisme se retrouvent sur un objectif en commun.

Les différents types d'urbanisme

Par ailleurs, en plus d'être pluridisciplinaire, l'urbanisme est multiple, puisqu'il en existe plusieurs type (Merlin, 2016). Ainsi, il existe l'urbanisme :

- de développement : croissance urbaine, ajout de nouveaux quartiers ;
- de gestion : traite les problématiques liées au tissu urbain existant, à travers la démolition-reconstruction (totale, partielle, intermédiaire), la rénovation ou la réhabilitation ;
- de préservation : préserve les paysages et limite la consommation d'espace rural, modernise le bâti en maintenant le caractère morphologique des villages ;

- d'événementiel (Pradel 2010, Miranda 2011 dans Monet, 2012) : création d'espaces publics de loisirs éphémères (festival, Paris-Plage, marchés de Noël, Nuit Blanche à Paris par exemple) ;
- de participation : amélioration de l'habitat et des équipements publics de proximité, dans un objectif de maintenir les habitants en place.

Ce dernier type d'urbanisme a vu le jour suite aux luttes urbaines des années 1960, au cours desquelles de nombreux projets d'urbanisme furent mis en échec à cause de contestations et de rejets par les usagers et les associations locales (Merlin, 2016). Face à ces rejets, il est alors né la volonté d'une approche locale qui associe les populations aux projets d'urbanisme, afin de faciliter l'acceptation des projets. L'urbanisme de participation en est la résultante. Les habitants participent aux plans d'urbanisation et sont consultés afin d'exprimer leurs avis. Se met alors en place une collaboration entre habitants, professionnels de l'urbanisme et pouvoirs publics. Des comités de quartiers se créent également avec pour missions d'améliorer les conditions de vie du quartier et d'être interlocuteurs des élus lors de projet d'urbanisme. Un parallèle peut alors se faire entre l'urbanisme de participation et l'ergothérapie centrée sur le patient, qui vise à avoir une vision holistique du patient et à le rendre au maximum acteur de sa rééducation. En effet dans ces deux disciplines, l'utilisateur est mis au centre du projet (d'urbanisme ou de soin), son avis est pris en compte et il prend une part importante dans les décisions (il est acteur du projet).

1.2.2 L'urbaniste et l'ergothérapeute

Place de l'urbaniste en France

Le principal acteur de l'urbanisme, c'est l'urbaniste. Il conçoit des espaces urbains, organise des espaces de vie, dans l'objectif premier de les rendre agréables et fonctionnels (Onisep). Il ne se focalise pas sur un bâtiment mais travaille à l'échelle d'un quartier, d'une commune ou d'un espace important (hôpital, base de loisirs, espaces verts, réseaux de transport...).

Dans sa mission de concevoir des espaces urbains, l'urbaniste va avoir plusieurs rôles :

- collecter les données du projet et du terrain (comme le coût financier du projet, la réglementation d'occupation des sols, les données démographiques et sociologiques de la zone),

- recueillir l'avis des usagers,
- imaginer le projet, le modéliser,
- le présenter à la population,
- conseiller les élus locaux (qui sont les décideurs finaux du projet)
- coordonner tous les acteurs gravitant autour du projet en sollicitant à bon escient leurs compétences (ingénieurs, architectes, élus, usagers notamment) (Office Professionnel de Qualification des Urbanistes, 2006 ; Centre d'Information et de documentation Jeunesse).

Malgré ces explications des missions de l'urbaniste, sa place en France reste mal définie. La SFU nous explique que la profession « *reste peu reconnue par les Collectivités et par l'Etat, et souffre de ce fait de difficultés [et] d'une structuration inachevée* » (SFU, 2015). Cela s'explique notamment car, à l'instar de l'urbanisme, l'urbaniste est pluridisciplinaire (Merlin, 2016). En France, peuvent se revendiquer urbaniste un architecte spécialisé en urbanisme, toutes personnes ayant suivi et validé un enseignement universitaire (grade master) mention urbanisme et aménagement ou encore celles ayant validé un diplôme d'urbaniste dans un Institut d'Urbanisme.

Pourtant, cette profession semble bénéficier du soutien d'associations influentes telles que la SFU et le Conseil Français Des Urbanistes, qui a fondé en 1998 l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU). Elle est également soutenue par l'Etat puisque celui-ci a participé à la création de l'OPQU. Le Ministère de l'Equipement, à l'époque (maintenant renommé Ministère de la transition écologique et solidaire), lui a commandé un référentiel de compétences de l'urbaniste, alors paru en 2006 (SFU). De plus, l'OPQU ne s'est pas arrêté à un référentiel de compétences et a sorti en 2015 un code déontologique des urbanistes (SFU).

Des compétences communes avec l'ergothérapeute

Tout d'abord, définissons succinctement la notion de compétence. Ces dernières sont considérées comme un « *ensemble stabilisé de savoirs et de savoir-faire, de conduites-types, de procédures standard, de types de raisonnements que l'on peut mettre en œuvre sans apprentissage nouveau* » (De Montmollin, 1984 dans Coulet, 2011). Les référentiels de compétences de l'ergothérapeute et de l'urbaniste détaillent l'ensemble de ces savoirs, savoir-faire et savoir-être dont disposent ces deux professionnels.

Lorsque nous approfondissons le référentiel de compétences de l'urbaniste, on s'aperçoit que ce dernier partage des compétences avec l'ergothérapeute, notamment au niveau de

l'aménagement de l'environnement, de la promotion de l'activité humaine, de la promotion des rapports sociaux entre les individus et de la capacité à prendre en considération l'avis du public ciblé dans un projet d'aménagement.

En effet, l'urbaniste exerce des fonctions telles que :

- localiser et agencer « *dans [l'espace géographique] les fonctions, les équipements et les infrastructures* » (Domaine d'activité 1),
- « *[dimensionner] les activités ainsi que les espaces destinés à les recevoir* »,
- « *l'aménagement, conception et réalisation d'espaces publics* » (Domaine d'activité 2)
- « *la mise en œuvre et la conduite (...) d'aménagement.* » (Domaine d'activité 3) (OPQU, 2006).

L'ergothérapeute dispose de compétences similaires dans l'aménagement de l'environnement, tout en centrant sa pratique sur les personnes en situation de handicap. Ainsi il peut :

- « *identifier les besoins et les attentes (...) d'une personne (...) dans un environnement* » (Compétence 1 sous-compétence 1),
- « *identifier les éléments facilitant ou faisant obstacle à l'indépendance et à l'autonomie, liés à la personne et à son environnement* » (Compétence 1 sous-compétence 6),
- « *identifier les modalités d'adaptation de l'environnement.* » (Compétence 2 sous-compétence 8),
- « *préconiser (...) des aménagements de l'environnement pour un retour à l'activité, (...) pour promouvoir le droit à l'implication sociale.* » (Compétence 2 sous-compétence 11),
- « *préconiser des adaptations (...) et aménager l'environnement en conséquence pour un retour à l'activité* » (Compétence 4 sous-compétence 1),
- « *évaluer la conformité des locaux, des installations et des matériels au regard des normes, de la réglementation et des objectifs d'hygiène, de sécurité, d'accessibilité et identifier les mesures à prendre.* » (Compétence 9 sous-compétence 9) (Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique, Ministère de la santé et des sports, 2010).

Il est intéressant de noter que rien ne limite « l'environnement » au domicile dans le référentiel de compétences de l'ergothérapeute. Son intervention ne se restreint donc pas seulement aux lieux de vie privés, mais il peut intervenir sur des environnements plus vastes tels que les espaces publics, eux aussi utilisés quotidiennement par les personnes en situation de handicap.

En outre, dès l'introduction du référentiel de compétences de l'urbaniste (OPQU, 2006), on apprend que ses missions traditionnelles sont de « *Dimensionner, localiser, agencer les activités humaines dans l'espace géographique* ». Nous retrouvons alors l'idée d'agir pour l'activité humaine, ce qui est tout à fait la philosophie de l'ergothérapeute qui, lui, va tendre à les favoriser. En comparaison, dans le référentiel de compétences de l'ergothérapeute la compétence 2 sous-compétence 11 va dans ce sens : « *Préconiser (...) des aménagements de l'environnement pour un retour à l'activité* » (Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique, Ministère de la santé et des sports, 2010).

Par ailleurs, nous l'avons vu (cf. 1.2.1), l'urbaniste vise, à travers l'aménagement de l'espace urbain, à promouvoir « *le bien être* » des usagers et à « *améliorer les rapports sociaux* ». Cela rejoint alors encore une fois les objectifs de l'ergothérapeute, agissant pour le bien-être de la personne (en lui rendant un maximum d'autonomie et d'indépendance dans sa vie quotidienne) ainsi que sur ses interactions sociales, comme nous le montre l'activité n°2 de l'ergothérapeute qui concerne l'« *entraînement dans des activités écologiques (...) de relations et interactions avec autrui* » (Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique, Ministère de la santé et des sports, 2010).

Enfin, l'urbaniste a la mission de construire son projet d'aménagement de l'espace urbain en fonction des usagers et par conséquent de prendre en compte leur avis. Nous le voyons dans son référentiel de compétences à travers ses capacités à « *analyser la situation spatiale et environnementale du point de vue (...) des populations, des usages* » et « *à articuler l'intervention avec (...) [les] usagers.* » (OPQU, 2006). De même, sa compétence VI, « *Concertation et participation* » permet de donner une place active aux usagers dans les projets d'urbanisme, notamment parce que ce professionnel doit avoir la « *capacité à organiser la concertation et mettre en place les techniques de consultation (sondages, questionnaires) qui leur sont liées* ». Cela va permettre aux usagers d'exprimer leurs ressentis sur le projet, et les éventuelles modifications qu'ils souhaiteraient voir apparaître pour répondre au mieux à leurs besoins et attentes. L'ergothérapeute a cette même mission de placer l'utilisateur au centre de son projet d'aménagement de l'environnement et on le constate

avec l'activité 5 – Réalisation et suivi de projets d'aménagement de l'environnement, de son référentiel de compétences, qui confère à ce professionnel un rôle de « *prise de connaissance de la demande, des besoins et des avis divers* » (Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique, Ministère de la santé et des sports, 2010).

Ainsi les compétences communes favoriseraient une collaboration entre urbaniste et ergothérapeute dans l'aménagement des espaces publics. Mais alors qu'est-ce qu'un espace public ?

1.2.3 La notion d'espaces publics

Le terme d' « espace public » a été beaucoup discuté en sciences sociales, que ce soit en sociologie, en anthropologie, en philosophie ou encore en géographie urbaine, qui abordent toutes ce concept à travers différents points de vue (Casillo, 2013). Il en résulte alors autant de définitions que de façon d'aborder ce concept. Une des divergences dans les définitions de ce terme réside dans l'emploi au singulier ou au pluriel de ce terme.

Dans ce mémoire, nous aborderons « les espaces publics », que nous pouvons employer au pluriel, et qui renvoient à la définition de l'urbanisme ou de l'architecture. Dans ce cadre, les espaces publics sont définis comme des lieux physiques ouverts à tous (Hypergé) « *qui permettent le libre mouvement de chacun, dans le double respect de l'accessibilité et de la gratuité* » (Paquot, 2009). A travers cette définition de T. Paquot, philosophe français professeur à l'Institut d'Urbanisme de Paris, nous voyons que l'accessibilité est une caractéristique censée être inhérente aux espaces publics et cela soulève alors l'importance de les rendre accessibles, puisque par définition ils doivent l'être.

Les espaces publics peuvent prendre la forme de grands espaces non couverts (rues, parcs, jardins publics, plages, skate parc par exemple) ou d'espaces fermés (complexes sportifs, centres commerciaux, musées entre autres). Au sens de la loi française, « *l'espace public est constitué des voies publiques ainsi que des lieux ouverts au public ou affectés à un service public* » (Circulaire du 2 mars 2011, 2011). Les « lieux ouverts au public » y sont définis comme des « *lieux dont l'accès est libre (plages, jardins publics, promenades publiques...) ainsi que les lieux dont l'accès est possible, même sous condition, dans la mesure où toute personne qui le souhaite peut remplir cette condition (paiement d'une place de cinéma ou de théâtre par exemple)* » (Circulaire du 2 mars 2011, 2011). Ainsi, les espaces publics peuvent être divisés en plusieurs catégories.

Nous parlons par exemple :

- d'Établissements Recevant du Public (ERP), qui sont des lieux publics fermés « *dans lesquels des personnes extérieures sont admises. Peu importe que l'accès soit payant ou gratuit, libre, restreint ou sur invitation.* » (Service Public, 2019) ;
- d'Installations Ouvertes au Public (IOP), qui prennent la forme d'espaces non couverts tels que les parcs, les jardins publics, les aménagements en plein air avec tribunes ou encore les campings
(http://www.correze.gouv.fr/content/download/6210/41912/file/Fiche_accessibiliteERP_IOP_cle25f2a8.pdf) ;
- de la voirie, qui désigne les cheminements permettant la circulation de tous.

Nous constatons alors, à travers la définition des lieux ouverts au public et des ERP selon la loi française, que l'aspect de gratuité caractérisant un espace public selon T. Paquot n'est pas partagé par la législation française. Nous nous baserons dans ce mémoire sur la définition selon la loi, cadre plus officiel et auquel nous ferons référence plus loin dans cet écrit (cf.1.3.2).

Certains espaces publics sont dédiés aux loisirs, c'est-à-dire qu'ils ont été imaginés et construits en vue de permettre aux individus de s'y divertir. Il s'agit principalement d'ERP, d'IOP ou d'aménagements en milieux naturels. C'est le cas des parcs et jardins publics (IOP) où l'on vient s'y promener, faire du sport, pique-niquer ; des plages (aménagement en milieu naturel) où l'on vient s'y reposer, jouer, se baigner ; ou encore des complexes sportifs (ERP) où l'on vient s'y dépenser, se surpasser ou s'amuser. Ces espaces publics de loisirs seront l'objet de cet écrit car ils peuvent être façonnés par des urbanistes et ce sont des espaces auxquels les ergothérapeutes peuvent être sensibles grâce à leur travail autour des loisirs (cf. 1.1.3).

Une autre perception plus large des espaces publics de loisirs est intéressante à prendre en compte : celle de Jérôme Monet. Ce géographe-urbaniste affirme que tout espace public est de nature sujet au développement de loisirs, et inclut ainsi la voirie aux espaces publics de loisirs potentiels. Selon sa vision, la rue peut alors être le siège de pratique de loisirs malgré elle, puisqu'elle permet entre autre la promenade, durant laquelle on peut se sociabiliser avec ses pairs ; le shopping (marché de Noël, braderie de Lille, magasins) ou bien les spectacles de rue. Elle peut également se transformer en lieu de sport (vélo, roller, parcours, course à pied) ou de loisirs immobiles (pique-nique ou échecs comme au Washington Square à New York). On prend alors conscience de l'importance de rendre accessible la rue (donc la voirie), non

seulement pour permettre une continuité de la chaîne de déplacement d'un individu, mais également parce qu'elle peut s'avérer être l'espace public par excellence pour la pratique de loisirs, occupations primordiales pour l'individu (cf. 1.1.3)

A ce stade du cadre conceptuel, nous avons pu faire deux constats majeurs. D'une part que l'environnement, au sein de la triade Personne – Environnement – Occupation conditionne l'activité humaine. Par exemple nous venons de démontrer que les espaces publics de loisirs conditionnaient la participation de l'individu à ses loisirs. D'autre part, nous avons pu constater que l'ergothérapeute et l'urbaniste ont cette compétence commune de favoriser l'activité humaine dans un espace public. Le fait qu'un individu puisse prendre part aux activités humaines au sein d'un environnement collectif relève alors de la participation sociale.

1.3 La participation sociale

1.3.1 Définition et place en ergothérapie

Définitions

Dans le langage courant, la participation est définie comme l'« *action de participer à quelque chose* » (CNRTL). Cette définition souligne l'idée reprise en ergothérapie, à savoir que la participation constitue un engagement.

La vision ergothérapique ajoute de la précision au sens de ce terme. Dans ce jargon, « participation » est souvent associée à « sociale », car l'engagement décrit selon la langue française prend sens dans « *des situations de vie sociale, communautaire, familiale, autant dans le travail que dans les loisirs ou dans les soins personnels* » (American Occupational Therapy Association, 2008, cité dans Meyer, 2013). On retrouve là les trois dimensions de l'occupation humaine représentées dans la performance occupationnelle, à savoir les occupations productives, de loisirs et les soins personnels. La notion de participation s'exprimant alors à travers les dimensions de l'occupation humaine, et celle-ci étant le principal sujet d'étude en ergothérapie, il est aisé de percevoir le lien entre l'ergothérapie et la participation sociale.

Il est par ailleurs précisé dans la définition ergothérapique du terme que la participation est avant tout un engagement volontaire. Elle traduit alors la motivation intrinsèque de

l'individu, et elle en apparaît comme une « *réalité subjective [que lui] seul peut apprécier* » (Castelein, 2015).

Le CCTE en donne la définition suivante : « *l'engagement, par l'activité, dans des situations de vie socialement contextualisées* ». Elle signifie que la participation s'effectue à travers des activités qui prennent place dans la société et qui impliquent une interaction avec l'autre. S. Meyer (2013, p.161) nous indique en ce sens que la participation est « *souvent envisagée en ergothérapie pour décrire la relation que l'individu entretient avec la société par le biais de ses occupations.* ». Cette relation s'entretient notamment par les obligations sociales inhérentes aux rôles sociaux qu'un individu assume. L'accomplissement de ces obligations aboutit à la participation sociale (Meyer, 2013). La participation sociale s'effectue donc à travers l'exercice des rôles sociaux.

Le PPH rejoint totalement ces définitions ergothérapeutiques puisque dans ce lexique nous parlons de « participation sociale ». Elle est définie selon Fougeyrollas, un des fondateurs du modèle du PPH, comme « *la pleine réalisation des habitudes de vie* », c'est-à-dire des rôles sociaux et des activités courantes au sens de ce modèle. Ainsi, le PPH oppose la participation sociale au handicap, (la situation de handicap correspondant à la restriction de la réalisation des habitudes de vie (Castelein, 2015)). La participation est alors le résultat de l'interaction entre les facteurs personnels et les facteurs environnementaux. Dans ce modèle les habitudes de vie, qui regroupent notamment les loisirs, sont définies comme étant la base de « *l'épanouissement* » de l'individu (Morel-Bracq, 2009, p. 40). La participation sociale étant la réalisation de ces habitudes de vie, elle est alors présentée par le PPH comme garante de l'épanouissement d'un individu en société. Par ailleurs, bien que certains auteurs n'envisagent l'emploi du terme « participation sociale » uniquement pour désigner des occupations qui impliquent un contact avec des tiers, le PPH voit plus large et considère la participation sociale comme pouvant être un engagement dans toutes occupations permettant ultérieurement une activité avec des tiers (se laver ou s'habiller pour un rendez-vous par exemple) comme l'explique Larivière (2008, dans Meyer 2013). Nous retiendrons alors cet emploi, le PPH étant le modèle de référence pour les définitions des concepts de ce mémoire.

Place en ergothérapie

La participation sociale est un concept récemment entré dans le langage ergothérapeutique (après 1992) mais qui a suscité un réel engouement chez les ergothérapeutes depuis son introduction (Meyer, 2013). Elle est même devenue l'un des objectifs visés par ce professionnel (Law, Baum & Dunn, 2005 dans Meyer, 2013). En effet, certains

ergothérapeutes comme Law (2002, dans Meyer, 2013, p. 167) ou Townsend & Polatajko (2008, dans Meyer, 2013), définissent la participation comme la « *raison d'être* » de l'ergothérapeute. Ainsi, Crabtree (2003, dans Meyer 2013, p.76) affirme que « *le rôle principal de la profession est précisément la facilitation de la réalisation de l'action pour favoriser la participation* ». De même, le référentiel de compétences de l'ergothérapeute lui accorde une place non négligeable en lui dédiant six sous compétences (Compétences 1, 5 et 7, sous compétences respectives 2 et 5, 6 et 11, 4 et 5) et en officialisant ainsi le rôle de l'ergothérapeute dans la participation sociale.

Mais la participation sociale d'un individu ne dépend pas que de sa volonté ou de sa capacité à s'engager dans une action. Elle reste conditionnée, d'une part par l'acceptation des autres individus qu'il participe, et d'autre part par l'environnement qui peut s'avérer être une limite à la participation sociale. C'est ce que Pierre Castelein nous affirme en écrivant que la participation sociale dépend de la « *responsabilité collective de permettre à tous de participer activement à la vie en société* » (2015). En France, pour pallier cette difficulté, l'Etat est passé par les lois pour affirmer cette acceptation de la part de tous, et pour rendre l'environnement favorable à la participation sociale.

1.3.2 La participation sociale au regard de la législation

Les différentes lois favorisant la participation sociale

Plusieurs lois ont alors été créées ou ratifiées par la France, notamment :

- La loi du 30 juin 1975 pour l'intégration des personnes handicapées, à l'initiative de Simone Veil, ministre de la santé de l'époque. Elle impose déjà la mise en accessibilité des bâtiments et énonce trois droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap : le droit à une garantie minimum de ressources (financières), le droit au travail et le droit à l'intégration scolaire et sociale. Ces deux derniers droits rejoignent la participation sociale (Les clés du social, 2012).
- Les Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des personnes handicapées, établies en 1993 dans le cadre du programme d'action mondial lancé en 1982 par l'OMS concernant les personnes en situation de handicap. Leur but est d'aborder le handicap dans l'optique des droits de l'Homme afin de promouvoir la « *participation dans l'égalité* » (Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des personnes handicapées, OMS).

- La Charte Sociale Européenne, votée en 1996, consacre un article (le 15ème) à la promotion de la participation sociale des personnes en situation de handicap, et énonce l'importance de prendre des mesures destinées à faciliter leur mobilité, leur accès aux transports, aux activités de loisirs, aux logements, ou encore à l'information (Castelein, 2015)
- La Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- La Convention internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) à l'initiative de l'ONU, ratifiée par France en 2010.

Grâce à toutes ces lois, la participation sociale devient un droit en France. Cela signifie qu'il y a une reconnaissance et une acceptation de la part de l'Etat que tous les individus participent à la vie sociétale.

La loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

La loi du 11 février 2005 a particulièrement mis l'accent sur la participation des personnes en situation de handicap. Cette dernière loi s'est en effet illustrée à travers ses mesures prises pour :

- l'accès à la scolarité et à l'emploi en milieu ordinaire et public,
- la citoyenneté et la participation (éventuel droit de vote des majeurs placés sous tutelle, accessibilité des bureaux de vote et des techniques de vote pour tout type de handicap, pour permettre à tous d'assurer son rôle de citoyen),
- la mise en accessibilité des espaces publics,
- des propositions diverses, comme la promotion des vacances organisées pour les personnes en situation de handicap, avec l'agrément « Vacances adaptées organisées » (loi n°2005-102, JO du 12 février 2005 ; http://www.mdp64.fr/uploads/tx_arccg64/guide_de_la_loi_du_handicap_01.pdf ; <http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-gtd/directeurs/sites/directeurs/IMG/pdf/synthese-loi-11-fevrier-2005.pdf>).

L'accès aux loisirs et au tourisme pour les personnes en situation de handicap est donc également inclus dans le plan de l'Etat concernant la promotion de la participation de tous à la vie sociétale.

Plus précisément, la mise en accessibilité des espaces vise tous les ERP privés ou publics, les habitations neuves privées ou publiques, les habitations du cadre bâti lorsqu'il fait l'objet de travaux et la chaîne de déplacement (voirie et transport). Les lieux de loisirs tels que les équipements sportifs sont eux aussi soumis à la mise en accessibilité. Concernant les espaces publics, la loi du 11 février 2005 prévoit que toutes les communes de plus de 1000 habitants instaurent un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE). Ces plans devaient être établis avant le 23 décembre 2009 et s'appliquent dès qu'un projet d'aménagement, de restauration ou que des travaux sont prévus sur les espaces publics et les voiries (loi n° 2005-102, JO du 12 février 2005 ; Le courrier des Maires et des Elus locaux, 2015). Le principe d'accessibilité pour tous est alors réaffirmé depuis la loi du 30 juin 1975. Ces mesures sont destinées à rendre l'environnement favorable à la participation sociale des personnes en situation de handicap, en proposant un support enclin à l'exercice des rôles sociaux de chacun. De même, les mesures concernant l'accessibilité des habitations viennent de la volonté de l'Etat de donner plus de choix aux personnes en situation de handicap quant à leur lieu de vie, en élargissant le parc immobilier accessible. Toutefois, la loi ELAN portant sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, promulguée le 24 novembre 2018, est depuis venue modifier ces mesures en réduisant à 20% le nombre de logements totalement accessibles dès la construction (Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales).

Pour mener à bien sa mission de mise en accessibilité des lieux publics, la loi de 2005 avait établi des échéances. Seuls les PAVE ne comportent pas de délai limite pour réaliser les travaux. Celles-ci étaient fixées à 3 ans pour les logements existants, 10 ans pour les ERP existants, 10 ans pour les transports en commun ou 3 ans pour mettre en place des transports de substitution. Des dérogations exemptant les propriétaires d'ERP de réaliser des travaux de mise en accessibilité sont possibles dans trois cas¹¹ : l'impossibilité technique de réaliser les travaux, la conservation du patrimoine architectural, urbain ou paysager, ou en raison de « *disproportion manifeste* » entre le prix des travaux et les réelles répercussions qu'ils auront (Aspects essentiels de la loi du 11 février 2005, dite loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, 2006). Pour tous les bâtiments ne rentrant pas dans ces conditions et n'ayant pas réalisé les travaux dans les délais, des sanctions étaient prévues. Toutefois, force fut de constater en 2015, à la fin du délai

¹¹ Depuis 2014, un quatrième motif de dérogation est prévu, pour les ERP installés dans un « *bâtiment à usage principal d'habitation* », pour lequel la copropriété s'oppose aux travaux dans les parties communes (Ministère de la Transition écologique et solidaire)

d'obligation de mise en accessibilité, que la loi n'était pas pleinement respectée et que la participation sociale n'était alors pas encore optimale pour tous. Lors d'une interview-débat parue dans le journal Humanité du 27 février 2015, Jean Louis Garcia¹², Alain Rochon¹³, et Ségolène Neuville¹⁴ s'accordaient pour dresser un bilan mitigé. Selon ces trois acteurs, la loi a permis l'initiation d'actions en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap et de réelles avancées dans tous les domaines ciblés dans son texte. Toutefois ces avancées sont jugées largement insuffisantes face aux enjeux que la société a à affronter en matière d'égalité des chances et de participation sociale. Le Comité interministériel du handicap estimait ainsi à moins de 50 000, sur environ un million, le nombre d'ERP existants accessibles en 2015 (Comité interministériel du handicap, 2018).

Face à ce constat, de nouvelles dispositions réglementaires ont été prises : les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). L'ordonnance du 25 septembre 2014 modifie alors les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 et les ERP et IOP avaient la possibilité de s'engager en signant un Ad'AP avant le 27 septembre 2015¹⁵. Ce sont des programmes établis sur plusieurs années pour la mise en accessibilité du bâtiment. Ils précisent la nature, le coût des travaux nécessaires et les éventuelles dérogations (Ministère des sports). Ces Ad'AP ont également des échéances : les travaux doivent être réalisés dans un délai de 3, 6 à 9 ans selon la catégorie de l'ERP. Un Comité interministériel du handicap s'est tenu en octobre 2018 et a fait le point sur ces Ad'AP et sur l'accessibilité des espaces publics. Il en est ressorti les données suivantes :

- Environ 610 000 ERP sont entrés dans la démarche, 100 000 sont d'ores et déjà accessibles, sur environ un million ;
- 50 à 70% des arrêts de bus prioritaires accessibles ;
- 85% des bus accessibles pour les personnes en situation de handicap moteur et sensoriel, dont 100% des bus de Paris (RATP, 2015) ;
- 15 à 30% des arrêts de cars accessibles et 60% des cars accessibles ;
- 82 salles de spectacles en métropole équipées d'un matériel d'accessibilité.

Nous pouvons par conséquent constater qu'il existe encore des travaux à réaliser en matière d'accessibilité afin de favoriser la participation des personnes en situation de

¹² Président de la Fédération des Associations Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)

¹³ Président de l'Association des Paralysés de France (APF)

¹⁴ Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion

¹⁵ Depuis le 31 mars 2019 l'engagement dans un Ad'AP n'est plus réalisable (Ministère de la Transition écologique et solidaire).

handicap. C'est là que l'ergothérapeute et l'urbaniste peuvent être sollicités, car c'est un concept qu'ils partagent.

Une notion commune à l'ergothérapeute et à l'urbaniste

En effet, comme nous avons pu le constater tout au long de ce cadre conceptuel, la participation sociale est une finalité pour l'ergothérapeute. Etant l'opposée d'une situation de handicap dans la définition du PPH, c'est alors celle-ci que ce professionnel tend à restaurer ou maintenir chez les individus en situation de handicap. Ainsi, son référentiel de compétence établit le lien que l'ergothérapeute entretient avec la participation sociale, en affirmant qu'il a pour mission :

- d'« évaluer (...) les restrictions de participation des personnes ou des groupes de personnes » (Compétence 1, sous-compétence 5),
- de « concevoir (...) des actions de conseil (...) et d'expertise répondant aux besoins (...) de participation de la population ciblée » (C.5, s.c. 6),
- de « conseiller les aidants et les partenaires (...) afin de faciliter (...) la participation sociale » (C.5, s.c. 11),
- de « développer une pratique visant à promouvoir les droits à la participation sociale » (C.7, s.c. 4),
- de « confronter sa pratique professionnelle à celle (...) d'autres professionnels afin de s'assurer que l'accent est mis sur (...) la participation » (C.7, s.c. 5) (Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique, Ministère de la santé et des sports, 2010).

Par ailleurs, nous l'avons découvert, la notion de participation sociale est également développée chez les urbanistes et dans leur référentiel de compétence. Bien qu'elle ne soit pas désignée sous ce nom, c'est tout de même de ce concept qu'il ressort lorsque l'urbaniste a un rôle de « dimensionner, localiser, agencer les activités humaines dans l'espace géographique » (OPQU, 2006) ou d'« accueillir et (...) permettre le développement des activités humaines » (SFU, 2015). Effectivement ces deux domaines d'activité de l'urbaniste renvoient à l'idée de permettre les activités humaines dans l'espace. Il y a donc l'idée de permettre à l'individu de participer à ses occupations au sein d'un espace public, ce qui renvoie alors à la notion de participation sociale.

Ergothérapeute et urbaniste partagent ainsi cette notion de participation sociale et agissent sur l'environnement pour la promouvoir.

1.4 Problématique et hypothèses

À travers ce cadre conceptuel, nous avons pu constater que l'environnement est le support de toute activité humaine. C'est notamment le support des loisirs, occupations prises en compte en ergothérapie et primordiales pour les individus grâce aux multiples bénéfices qu'ils leur prodiguent.

Cet environnement est modulable, ce qui permet aux individus de le façonner selon l'utilisation qu'ils vont en faire. L'environnement peut ainsi être modifié si nous jouons sur ses qualités intrinsèques et sur la disposition des éléments qui le composent. Lorsque nous nous plaçons à l'échelle d'espaces publics, cette façon de penser l'environnement relève de l'urbanisme. Ce domaine apparaît potentiellement exploitable par les ergothérapeutes, notamment grâce aux compétences et objectifs communs à l'ergothérapeute et à l'urbaniste. Parmi ces objectifs communs, la promotion des activités humaines et de la participation sociale semble s'imposer comme les lignes directrices de ces deux professions. Tout cela nous amène alors à la problématique suivante :

Comment l'ergothérapeute, en collaboration avec l'urbaniste sur l'aménagement des espaces publics de loisirs, peut-il améliorer la participation sociale des personnes en situation de handicap ?

A travers la recherche qui découle de cette problématique, nous nous attellerons à déterminer ce qui permet à l'ergothérapeute de s'inscrire dans un projet d'urbanisme, puis dans quelles mesures la mise en accessibilité d'espaces publics de loisirs peut améliorer la participation sociale.

Deux hypothèses principales émanent de cette problématique :

1. Grâce à des compétences différentes de l'urbaniste, l'ergothérapeute peut intervenir dans l'urbanisme.
2. La mise en accessibilité des espaces publics de loisirs améliore la participation sociale des personnes en situation de handicap.

2 Méthodologie employée et analyses

2.1 Méthode et approche choisies

Pour tester ces hypothèses, nous avons employé une approche hypothético-déductive ainsi qu'une méthode qualitative.

L'approche hypothético-déductive consiste à poser des hypothèses suite à une problématique, qu'il faudra vérifier en choisissant la méthode de recherche appropriée. C'est une approche qui permet d'accéder à « *l'explication et à la compréhension de faits* » (Lavarde, 2008, p.74) et au sein de laquelle la problématique et les hypothèses de recherche émergent principalement grâce à la théorie (Lavarde, 2008). Cette approche était appropriée pour notre recherche car, étudiant une pratique ergothérapique encore peu exercée, il était nécessaire de se baser sur des ressources théoriques pour en ressortir problématique et hypothèses.

De même, la méthode qualitative permet de recueillir des données de type ressentis ou besoins, afin de mieux comprendre des expériences de vie ou des pratiques. Elle permet d'accéder à une compréhension poussée d'un sujet grâce aux explications détaillées que l'on peut obtenir (Kohn, L. & Christiaens, W., 2014). Cette méthode correspond alors tout à fait à notre recherche, visant à comprendre la pratique de l'ergothérapeute dans l'urbanisme et les répercussions de l'accessibilité sur la participation sociale.

2.2 La technique de recueil de données

2.2.1 Le choix de l'outil

Dans une méthode qualitative, les techniques de recueil de données sont diverses (observations, entretiens, focus group entre autres) et nous nous sommes appuyées sur l'entretien individuel semi-directif. Cette technique consiste à interroger une personne à l'aide de questions ouvertes, définies et ordonnées sur un guide d'entretien souple. Elle laisse la possibilité de rebondir sur les propos de l'interrogé en ajoutant des questions, ou de s'adapter au discours de la personne en en modifiant d'autres (Kohn, L. & Christiaens, W., 2014). Permettant d'aborder des notions complexes en les approfondissant et d'obtenir des récits d'expériences afin de mieux comprendre une pratique, l'entretien semi-directif est un outil approprié à notre recherche. Dans ce mémoire, il a pour objectifs de confirmer la théorie énoncée dans notre cadre conceptuel, de déterminer si l'accessibilité des espaces publics

améliore la participation sociale des usagers et d'analyser la pratique ergothérapeutique dans le domaine de l'urbanisme.

Pour des raisons géographiques, certains entretiens n'ont pu se dérouler en présentiel et se sont donc déroulés par un système de visio-communication (un cas) ou par téléphone (huit cas). Avec le consentement des interrogés, les entretiens ont été enregistrés puis retranscrits afin de faciliter l'analyse des données.

Du fait de la spécificité du sujet, le nombre de personne pouvant répondre aux entretiens était restreint et un entretien test n'a pas pu être effectué. Cependant, l'utilisation d'entretiens semi-directifs permettait de réorienter l'interrogé si une question n'était pas compréhensible ou d'approfondir d'autres questions, afin d'affiner l'entretien.

2.2.2 Les populations ciblées

Afin de répondre à nos hypothèses et d'enrichir cette recherche en recueillant des points de vue différents sur l'accessibilité, nous avons décidé de mener des entretiens auprès de trois publics différents, à savoir des ergothérapeutes travaillant dans l'urbanisme, des urbanistes et des usagers de l'espace public en situation de handicap. Pour que les données recueillies puissent être significatives et permettent une certaine généralisation, nous avons décidé de nous entretenir avec cinq ergothérapeutes travaillant dans l'urbanisme, deux urbanistes et cinq usagers en situation de handicap. Des critères d'inclusion pour les entretiens ont été définis pour cibler précisément les interrogés afin que les données obtenues soient les plus représentatives possibles du sujet. Trois tableaux récapitulatifs des profils interrogés sont disponibles en annexe II.

Les ergothérapeutes

Étaient inclus dans l'étude et pouvaient répondre à l'entretien tout ergothérapeute Diplômé d'Etat français, menant ou ayant déjà mené au moins un projet d'aménagement d'espaces publics de loisirs en France. Les critères n'étaient pas plus restrictifs que cela étant donné le peu d'ergothérapeute exerçant dans ce domaine. Ces derniers ont tous été contactés par mail (quatre cas) ou via un réseau social (un cas), après l'obtention de leur contact grâce à ce même réseau social.

Les urbanistes

Les personnes diplômées d'un Institut d'Urbanisme français, exerçant en tant qu'urbanistes depuis au moins 5 ans en France et ayant participé à des projets d'aménagement

d'espaces publics de loisirs étaient inclus dans cette étude. La période d'exercice de cinq ans a été fixée afin que les professionnels aient pu mener plusieurs projets à terme et puissent témoigner d'expériences professionnelles. Ceux-ci ont été contactés via à un réseau professionnel et par mail, en obtenant leur contact auprès d'une agence d'urbanisme (un cas) et d'une métropole (un cas).

Les usagers

Les critères d'inclusion pour les entretiens avec les usagers étaient d'être un adulte âgé entre 30 et 50 ans, actif professionnellement, susceptible d'utiliser régulièrement des espaces publics de loisirs et vivant une situation de handicap aussi bien moteur, sensoriel que mental ou psychique. Ces critères se veulent inclusifs envers un maximum de situations de handicap différentes afin d'enrichir la recherche par le reflet d'une multiplicité des besoins en accessibilité. Le critère « situation de handicap » pouvant varier selon les interrogés, il était alors nécessaire que les usagers partagent les mêmes caractéristiques sur les autres plans (professionnel, tranche d'âge, activité). En effet, cela limite les causes possibles de divergences des propos lors de l'analyse des résultats et la situation de handicap pourra être significative dans cette divergence. Un critère d'exclusion a également été défini, à savoir si l'utilisateur vit une situation de handicap l'empêchant de communiquer sur son expérience (comme l'absence de moyen de communication adapté).

Les usagers ont été contactés directement grâce à une rencontre dans le cadre de notre formation (un cas), ainsi que par mail (trois cas) ou sur un réseau social (un cas) grâce à l'aide de réseaux associatifs.

2.2.3 Les guides d'entretiens

Trois grilles d'entretiens (annexes III, IV et V) ont donc été définies afin de guider les différentes discussions. Celles-ci suivent l'organisation du cadre conceptuel, afin d'aborder les notions de façon cohérente, et regroupent les questions sous différents thèmes.

Les grilles destinées aux ergothérapeutes et aux urbanistes avaient pour but de répondre à l'hypothèse une, selon laquelle l'ergothérapeute trouve sa place dans l'urbanisme grâce à des compétences différentes de l'urbaniste. Les grilles des usagers et des ergothérapeutes avaient pour but de répondre à l'hypothèse deux, selon laquelle l'accessibilité des espaces publics de loisirs améliore la participation sociale des personnes en situation de handicap.

Ainsi, voici ce qu'il était détaillé dans les grilles d'entretiens en fonction du public interrogé.

Les ergothérapeutes

- Des questions d'ordre administratif afin de faire connaissance avec le professionnel.
- Des questions sur leurs projets d'aménagement de l'environnement afin de cerner leur rôle.
- Des questions sur les loisirs afin de savoir la place qu'ils occupaient dans leurs projets.
- Des questions sur les compétences de l'ergothérapeute dans l'urbanisme (se sentait-il compétent dans ce domaine ? Quelles compétences ergothérapeutiques avaient été mobilisées ? Pourquoi pense-t-il que le responsable du projet a fait appel à un ergothérapeute ?). Cette partie vise à répondre à l'hypothèse numéro une.
- Des questions sur la législation afin de comprendre leur prise en compte de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.
- Des questions pouvant amener à la participation sociale afin de répondre à l'hypothèse numéro deux (Qu'est ce qui était recherché à travers leurs projets d'aménagement ? Quel(s) aspect(s) de la vie quotidienne des Personnes en situation de handicap pensait-il avoir amélioré à travers leurs aménagements ?).

Les urbanistes

- Des questions d'ordre administratif.
- Des questions sur l'ergothérapie afin de cerner leur niveau de connaissance sur cette profession.
- Des questions sur leurs projets d'aménagement de l'environnement, notamment pour savoir s'ils ont déjà collaboré avec un ergothérapeute et s'ils ont déjà participé à des projets de mise en accessibilité tout handicap. Cette partie est l'occasion de leur demander s'ils pensaient que l'ergothérapeute pouvait apporter des compétences dans ces projets, afin de répondre à l'hypothèse numéro une.
- Des questions sur leur prise en compte des situations de handicap et de l'accessibilité à travers leurs projets. Elles servent essentiellement à comprendre leur façon de faire, s'ils ont des partenaires dans ces missions, et s'ils se sentent suffisamment armés dans la prise en compte du handicap. Ces questions pourront concourir à répondre à l'hypothèse numéro une, dans le cas où les urbanistes ne se sentiraient pas compétents par rapport aux situations de handicap.

Les usagers

- Des questions sur leur utilisation des espaces publics de loisirs, afin de faire connaissance avec les usagers, de comprendre leurs occupations, les difficultés

auxquelles ils sont confrontés dans ces espaces et les retentissements sur leur vie quotidienne.

- Des questions sur les loisirs : en pratiquent-ils hors de chez eux ? Comment ont-ils fait leur choix de loisirs ? Partent-ils en voyage ? Comment choisissent-ils leurs destinations ? Que leur permettent ces loisirs et ces voyages au quotidien ? Ces questions sont destinées à comprendre si l'accessibilité des espaces publics est perçue comme un frein à la pratique de loisirs et de voyages ou représente un facteur conditionnant le choix des pratiques. Cela est en lien avec le cadre conceptuel (cf.1.1.3). De même, cette partie vise également à répondre à l'hypothèse numéro deux, en tâchant de comprendre si l'accessibilité des espaces publics de loisirs permet d'accéder aux bienfaits des loisirs et donc à la participation sociale (si cette dernière est évoquée comme un bénéfice des loisirs).
- Une question sur l'accessibilité, afin de comprendre ce qu'elle représente pour eux et de répondre à l'hypothèse numéro deux.

2.3 Analyses des résultats

Après avoir recueilli les données par la méthodologie détaillée précédemment, nous procédons à l'analyse des résultats. Une analyse verticale a été effectuée dans un premier temps afin de prendre connaissance des réponses et des positionnements de chaque interrogé. Les tableaux d'analyses verticales sont présentés en annexe (de VI à XVII). Nous ferons ici une analyse transversale afin de mettre en corrélation les résultats obtenus.

2.3.1 Analyse transversale - Ergothérapeutes

Cette analyse est détaillée dans l'ordre des thématiques abordées dans la grille d'entretien. Les ergothérapeutes interrogés seront nommés d'E1 à E5.

Le projet d'aménagement

Il apparaît que les missions effectuées par les cinq ergothérapeutes dans l'urbanisme sont :

- la réalisation de diagnostics d'accessibilité des espaces et lieux publics (E1 à 5)
- l'identification des besoins des personnes en situation de handicap (E2, E4 et E5)
- la préconisation d'aménagements et d'adaptations de l'espace public (E1, E2 et E4)
- la formation et sensibilisation au handicap des acteurs des projets urbains (E1, E2 et E5)

- l'expertise et les conseils sur des questions d'accessibilité (E2 et E5)

Pour mener ces missions, seul E4 s'appuie sur un modèle conceptuel, à savoir « *le modèle de Sanchez* », qui est un modèle qui définit quatre niveaux d'accessibilité pour un individu : « *le domicile, l'accès au domicile, l'accès au quartier et l'accès à la citoyenneté* » (communication personnelle [Entretien E4], 8 avril 2019). E3 exprime plutôt que sa pratique est « *instinctive* » et que l'utilisation d'un modèle n'est pas clairement définie. E2 va dans ce sens, et ajoute que les modèles sont utilisés pour des situations individuelles et non collectives comme c'est le cas des projets d'urbanisme.

Toutefois, tous se rejoignent sur le principe de l'accessibilité pour tous, qu'E4 désigne par « *design universel* », et qu'il décrit comme un modèle permettant d' « *inclure un maximum de monde dans un espace collectif d'interaction et de partage* ».

Par ailleurs, de nombreux collaborateurs ont été décrits, tels que « *les spécialistes de l'urbanisme* » (cité par E4), qui regroupent les « *urbanistes* » (cité par E3 et E5), les « *paysagistes* » (cité par E5) ou les « *responsables d'opérations urbaines* » (cité par E2). Les « *architectes* » (cité par E2, E3, E4 et E5) font également parti des collaborateurs principaux. En fonction des projets, des collaborateurs différents émergent. Ainsi les interlocuteurs « *politiques* » ne sont pas toujours les mêmes : élus locaux (E5), élus de comité régional (E1), maires (E4) ou encore métropole (E5).

Les loisirs

A l'unanimité, les ergothérapeutes estiment que « *ça fait partie de [leur] travail (...) de prendre en compte les loisirs* » (communication personnelle [Entretien E2], 19 mars 2019). Dans les projets d'urbanisme, ces derniers deviennent la finalité à atteindre puisque « *l'aménagement doit arriver à la pratique* » (communication personnelle [Entretien E1], 27 février 2019) et permet d' « *accéder à une activité* » (communication personnelle [Entretien E4], 8 avril 2019). On retrouve alors dans leurs propos l'idée que l'accessibilité va permettre l'engagement dans une activité de loisir et donc la participation. E5 fait même le constat que certains lieux, a priori non destinés à la pratique de loisir, le deviennent par défaut pour les personnes en situation de handicap, du fait de leur très bonne accessibilité : « *un grand centre commercial (...) c'est leur lieu de promenade (...) parce que c'est un lieu qui est tellement facile d'accessibilité qu'ils se retrouvent tous là* » (communication personnelle [Entretien E5], 29 mars 2019).

Les compétences

Globalement, les ergothérapeutes interrogés se sentent compétents dans ce domaine mais ont dû s'auto-former, notamment sur les normes et la législation en vigueur (E2, E4, E5). Seule E3 exprime ne s'être « *pas assez* » sentie compétente en tant qu'ergothérapeute. Les compétences sur lesquelles les ergothérapeutes s'appuient dans ce domaine sont diverses et chacune des 10 compétences du référentiel est citée au moins une fois. Parmi les compétences les plus évoquées, on retrouve la capacité à :

- recueillir des données, identifier des besoins, réaliser un diagnostic (E1 à E5)
- adopter une vision globale des situations, observer et prendre en compte l'environnement (E2, E4, E5)
- coopérer avec les différents acteurs (E1, E3, E4)

À la question « *pourquoi pensez-vous que le chef du projet a fait appel à un ergothérapeute ?* », les compétences spécifiques de l'ergothérapeute fusent. Tous s'accordent à dire que la connaissance des situations de handicap apparaît comme la première raison de leur sollicitation. De plus, il ressort des discours d'E1, E2, E4 et E5 que l'ergothérapeute fait preuve d'une « *lecture très différente* » de l'environnement par rapport aux professionnels de l'urbanisme (communication personnelle [Entretien E5], 29 mars 2019).

En effet, d'après E4 et comme nous avons pu l'objectiver dans le cadre conceptuel (cf. 1.1.1), l'individu et l'occupation sont au centre des préoccupations de l'ergothérapeute. Il percevrait donc « *l'accessibilité à travers l'occupation et l'engagement dans les occupations* » (communication personnelle [Entretien E4], 8 avril 2019). En cherchant à favoriser les activités, l'ergothérapeute se baserait sur les « *liens entre la personne et l'environnement* » (communication personnelle [Entretien E3], 14 mars 2019). Plus encore, E4 affirme que l'ergothérapeute réfléchit à la « *congruence entre lieux publics, habitants et activités/occupations* ». Pour respecter cette congruence et faire le lien entre l'espace public et les occupations, l'ergothérapeute va s'atteler à comprendre « *de quoi [les usagers] ont besoin, comment ils font* » leurs activités (E5). Cela revient à identifier le « *rôle occupationnel* » de l'individu d'après E4. Selon E2 et E4, l'ergothérapeute va ensuite transposer cette réflexion, basée sur l'individu, à un niveau « *collectif* » (E2, E4) et en « *faire une réflexion de population* » (E4). Cette réflexion populationnelle permet de prendre en compte un maximum de situation de handicap, principe revendiqué par les cinq interrogés.

À travers cette démarche, l'ergothérapeute pousse la réflexion au-delà de l'application stricte des normes d'accessibilité. Cette compétence est affirmée en tout mot par quatre

ergothérapeutes interrogés sur cinq (E1, E2, E4 et E5). E2 et E5 expliquent que surpasser les normes permet d'arriver au « *confort d'usage* » (E2, E5), qu'E2 définit comme l'adaptation de « *la réglementation en vigueur à l'usage de tous* » (communication personnelle [Entretien E2], 19 mars 2019).

L'enjeu n'est alors plus uniquement l'accessibilité à l'espace public de loisirs, mais la possibilité de l'utiliser de façon fonctionnelle, confortable, et d'y avoir accès de manière « *non dégradée* » (communication personnelle [Entretien E5], 29 mars 2019).

Législation

Comme vu précédemment, les normes d'accessibilité découlant de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 sont appliquées par les cinq ergothérapeutes interrogés, mais elles représentent pour eux une « *base de travail* » (communication personnelle [Entretien E3], 14 mars 2019) et ces professionnels n'en font pas une application stricte.

Les conséquences de l'accessibilité : la participation sociale ?

Les quatre premiers ergothérapeutes interrogés (E1 à E4) évoquent spontanément la même idée : l'accessibilité d'un espace public de loisir contribue au « faire ensemble ». Tandis qu'E1 affirme que l'accessibilité de bases nautiques permet aux usagers de « *naviguer ensemble* », E2 exprime que l'accessibilité d'aires de jeux contribue à ce que « *les enfants puisse jouer ensemble* ». Derrière cette idée générale, le terme « ensemble » et l'expression « faire ensemble » renvoient chacun à deux concepts.

Dans un premier temps, le terme « ensemble », employé par E1 et E2, renvoie aux interactions sociales entre les usagers partageant une même pratique. E1 évoque ainsi l'occasion de créer « *un vrai échange* » entre les usagers. E3 reprend cette idée en parlant de la possibilité de jouer « *avec les autres* » grâce à l'accessibilité de l'espace public de loisir. E4 suit de même en constatant que l'accessibilité d'un espace public permet la « *rencontre* », la « *convivialité* » et surtout permet de « *limiter isolement social* ».

Dans un second temps, le « faire ensemble » renvoie à l'idée de participation sociale, car reflétant l'engagement d'un individu dans une occupation de groupe. Ce concept est d'ailleurs amené explicitement par E2 et E3. E1 l'évoque lui de façon indirecte, lorsque qu'il explique que l'accessibilité permet « *d'amener le plus possible les gens à la pratique* », et de « *faire des séances avec des valides sur l'école de pagaie* » (communication personnelle [Entretien E1], 27 février 2019). En effet cela reflète l'idée de pouvoir s'engager dans une occupation et de participer aux séances collectives. Enfin, E4 rejoint cette idée de participation sociale lorsque qu'il explique que l'accessibilité vise à « *accéder à l'activité* ». Il illustre ses propos

avec l'exemple de la mise en accessibilité d'un club de tennis qui a permis à des jeunes d'Institut Médico-Educatif (IME) de s'engager dans la pratique de ce sport auprès d'autres jeunes du village (communication personnelle [Entretien E4], 8 avril 2019). En outre, E4 dépasse cet engagement dans des activités de loisirs et aborde l'accessibilité à la « *citoyenneté* », soit l'engagement d'un individu dans les occupations lui permettant d'exprimer sa citoyenneté. Selon lui, l'accessibilité de l'espace public va alors permettre de développer la participation de l'utilisateur dans son rôle de citoyen. C'est une idée que nous retrouvons dans la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

Ensuite, l'inclusion et l'intégration (selon les interrogés) apparaissent comme des bénéfices de l'accessibilité des espaces publics de loisirs. Alors qu'E2 parle d'« *inclusion* », E5 emploie le terme « *intégré* » et E3 évoque les deux. E5, lui, voit en l'accessibilité la possibilité pour les personnes en situation de handicap de disposer de l'espace « *comme tout le monde* », ce qui rejoint cette notion d'être inclus à la société et de disposer des mêmes droits. E4 ne nomme aucun des deux concepts mais évoque l'idée, en expliquant qu'un de ses projets d'aménagement a permis de « *pérenniser l'accueil* » de jeunes en situation de handicap dans un club local. L'accueil renvoie alors à l'idée de pouvoir être inclus à ce club. E1 enfin évoque cette notion car en se référant à son discours, la possibilité pour les personnes en situation de handicap de « *venir dans un club* » et de partager des moments avec des personnes non confrontées au handicap reflète cet aspect d'inclusion à un groupe.

Un quatrième bénéfice de l'accessibilité est pointé par E2 et E5, à savoir la possibilité pour les usagers d'utiliser un « *espace [qui] est pensé pour eux* » (communication personnelle [Entretien E2], 19 mars 2019). Ils abordent ici le confort d'usage.

Par ailleurs, E4 rappelle que l'accessibilité est un droit et que ce n'est pas parce qu'un espace doit être accessible que les personnes en situation de handicap vont nécessairement s'y rendre. Il explique que l'accessibilité « *favorise le choix et la décision* » pour les personnes en situation de handicap, en leur offrant un plus grand nombre d'espaces dans lesquels ils pourront se rendre. Selon lui, l'accessibilité permettrait alors la « *capabilité* », qu'il définit comme « *le choix, la décision et le pouvoir d'agir* » (communication personnelle [Entretien E4], 8 avril 2019). E2 le rejoint sur ce point de vue en exprimant que le but de l'accessibilité d'un espace public de loisirs n'est « *pas forcément [qu'il soit] utilisé par les personnes* » (communication personnelle [Entretien E2], 19 mars 2019). Vue sous cet angle, l'accessibilité représente alors « *plus de liberté* » (communication personnelle [Entretien E4], 8 avril 2019)

pour les personnes en situation de handicap et leur laisse la possibilité de « *circuler librement* » (communication personnelle [Entretien E3], 14 mars 2019).

Enfin, nous venons de le constater, l'accessibilité permettrait d'accéder à l'activité. Par extension, d'après E4, en accédant à l'activité l'utilisateur va pouvoir travailler des objectifs de son « *projet perso* » ou de son « *projet patho* » (communication personnelle [Entretien E1], 27 février 2019). Cet ergothérapeute voit alors en l'accessibilité de l'espace un support à la rééducation. Cela permettrait par exemple à l'utilisateur de gagner en « *estime de soi* », par la prise de conscience de sa capacité à effectuer l'activité (E1).

2.3.2 Analyse transversale - Urbanistes

Ergothérapie

Aucun des deux urbanistes ne connaissait précisément l'ergothérapie et ils n'avaient jamais collaboré avec un ergothérapeute. La méconnaissance du métier est reconnue comme une des causes de cette non-collaboration, mais U1 dépasse ce constat et évoque des raisons budgétaires. Selon lui, « *il y a des normes quand même assez claires qui imposent déjà le sens, enfin qui oriente le sens de la conception* » et l'intervention de l'ergothérapeute dans ce domaine serait alors un « *lux* » (communication personnelle [Entretien U1], 26 février 2019). Par ailleurs il explique que cette place de l'ergothérapeute dans des projets d'urbanisme « *dépend vachement du décideur et du payeur* », ainsi que de la sensibilité du « *politique* » à la question du handicap.

Projets d'aménagement

Seul U1 a eu l'occasion de travailler sur des projets spécifiquement dédiés à la mise en accessibilité, alors qu'U2 intègre cette problématique dans des projets plus généraux : « *on essaie de le faire, plus sur les parcs* » (communication personnelle [Entretien U2], 9 avril 2019).

Dans leurs projets, aucune collaboration n'a été faite avec un ergothérapeute. Cependant, après leur avoir donné une définition généraliste de l'ergothérapie, U1 et U2 s'accordent à dire que ce professionnel peut trouver sa place dans ce domaine, afin de « *s'entourer de compétences qu'on [les urbanistes] n'a pas* » (communication personnelle [Entretien U2], 9 avril 2019). Des compétences diverses puisque, tandis qu'U1 voit l'ergothérapeute comme une « *plus-value* » afin « *d'apporter des réponses qui vont au-delà des normes* »

(communication personnelle [Entretien U1], 26 février 2019), U2 y voit une possibilité de « *transformer [leur] regard sur des questions, (...) des façons de se poser les questions* ».

U1 aborde également une piste pour l'ergothérapeute, qui serait de travailler auprès du programmiste. Ce professionnel, intervenant après l'urbaniste et avant l'architecte, « *vise à réunir l'ensemble des conditions nécessaires à la réalisation d'un projet* » (Le Moniteur, 2008) et aborde notamment la question de l'accessibilité pour les usagers en situation de handicap.

Prise en compte du handicap

La prise en compte du handicap se fait, pour ces deux urbanistes, en partie grâce aux dialogues avec des associations de personnes en situation de handicap. Celles-ci sont en effet présentes dans les Commissions Communales pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH), commissions consultatives obligatoires dans toutes les communes de plus de 5000 habitants, dès qu'un projet d'aménagement est lancé. En plus de cette mesure incontournable, U1 réalisait des observations du terrain en sollicitant l'avis des usagers en situation de handicap sur les aménagements à réaliser. Toutefois, U2 soulève des limites à cette coopération avec les usagers, point de vue partagé par E5. Au-delà du caractère « *très intéressant* » de la rencontre, les associations sont selon lui « *concernées* » par l'accessibilité mais n'ont pas toute les notions pour « *s'exprimer en solutions* » techniques, ce qui peut compliquer les discussions (communication personnelle [Entretien U2], 9 avril 2019).

Par ailleurs, U2 rapporte une difficulté à prendre en compte le handicap dans un projet d'urbanisme. Il exprime qu'en tant qu'urbaniste, « *ce qui est net, c'est qu'on est un peu démuné de compétence, donc on sait pas trop comment l'aborder* » (communication personnelle [Entretien U2], 9 avril 2019). Il déplore qu'« *au-delà de l'intention* », la conception d'espaces dédiés à parer les situations de handicap ne suive pas toujours : « *les maîtres d'œuvre (...) s'ils sont pas sensibilisés à cette question ben c'est le premier truc qui saute, parce que oui c'est un peu plus compliqué, parce que c'est pas le truc habituel, parce que c'est peut-être moins joli, moins intégrable dans notre projet* » (communication personnelle [Entretien U2], 9 avril 2019). Face aux situations de handicap, les urbanistes manquent donc, selon lui, de compétences et de sensibilisation. Cela impacte alors les projets puisque, du fait de la multiplicité des enjeux existants derrière un aménagement, la question du handicap « *est le truc qui très vite passe à la trappe* » et « *c'est pas ça qui fait l'image d'un projet* » (communication personnelle [Entretien U2], 9 avril 2019).

Hormis une formation au cours de laquelle U2 a eu l'occasion de se mettre en situation de handicap, afin de « *se rendre compte de ce que ça voulait dire* », les deux urbanistes ne se sentaient pas suffisamment compétents, à leur début, dans la prise en compte du handicap. Ainsi, U2 témoigne : « *les normes, on les applique sans (...) vraiment percevoir la réelle plus-value, (...) c'est-à-dire que là on a fait la simple application de normes, et on se pose pas, je pense, assez la question d'après (...) ce que ça veut dire* », « *c'est pas très enrichissant (...) ça devient une contrainte pour tout le monde* » (communication personnelle [Entretien U2], 9 avril 2019).

Pour mettre en corrélation avec les propos des ergothérapeutes, on voit alors ici que les urbanistes ne partagent pas la vision de l'usage derrière les normes, ce qui les met en difficulté dans la prise en compte du handicap et peut même entraîner des projets peu réfléchis pour les personnes en situation de handicap.

2.3.3 Analyse transversale - Usagers

Les cinq usagers interrogés (Us 1 à 5) nous apportent la vision de cinq situations de handicap différentes :

- Us 1 : Handicap moteur touchant les membres inférieurs et supérieurs
- Us 2 : Handicap sensoriel : non-voyante
- Us 3 : Handicap invisible moteur : mal-marchant
- Us 4 : Maladie dégénérative touchant la motricité et amputation tibiale unilatérale
- Us 5 : Amputation tibiale unilatérale

Utilisation des espaces publics de loisirs

Malgré la diversité des situations de handicap vécues par les interrogés, tous rapportent se confronter à des obstacles dans les espaces publics de loisirs. À différents degrés toutefois ; alors qu'Us 1, 2, 3 et 4 évoquent « *pas mal d'obstacles* » (communication personnelle [Entretien Us 3], 5 avril 2019), Us 5 exprime qu'ils sont « *quand même rares* ».

Us 1, 2 et 3 partagent l'idée qu'il est difficile d'utiliser seul les espaces publics de loisirs lorsque l'on est en situation de handicap. Us 2 exprime même que « *si la personne déficience visuelle veut avoir son autonomie, c'est toujours un peu dangereux* » (communication personnelle [Entretien Us 2], 15 mars 2019).

L'accès à la plage peut être « *complètement rédhibitoire* » d'après Us 3, car il faut très souvent porter la personne en fauteuil jusqu'à l'eau (communication personnelle [Entretien], 5

avril 2019). Us 4 partage cette idée et explique qu'elle ne peut « *jamais aller à la plage, il y a pas d'accès* ».

Us 3 dresse le même constat pour les stations de ski : « *en bas de la station l'accès est très compliqué* ». Aucun cheminement sécurisé, praticable en fauteuil roulant ou permettant aux déficients visuels de se retrouver n'était établi.

Concernant les parcs et jardins publics, le revêtement apparaît comme un obstacle pour Us 3. En effet, un terrain « *en pente* », « *glissant* » ou « *boueux* » complique ses déplacements, et les « *petits gravillons* » limitent les déplacements en fauteuil roulant manuel. Us 4 évoque plutôt les portillons : « *en fauteuil on a du mal à ouvrir une porte (...) dans les squares* » (communication personnelle [Entretien Us 4], 6 Avril 2019). Us 1 partage cette idée et évoque être en difficulté dès qu'une porte n'est pas automatique, ne pouvant pas l'ouvrir seul. Us 3 les rejoint et évoque de façon plus générale des portes parfois « *très lourdes* » et pourtant « *a priori aux normes* ».

En plus de tout cela se rajoute l'accès jusqu'à l'espace public de loisirs. Ainsi, Us 2 et 4 évoquent un nombre insuffisant de places de parking pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et les trouvent parfois « *un peu éloignées* » (Us 4). Les trottoirs peuvent être trop hauts pour le franchissement d'un fauteuil roulant électrique (Us 1) et présenter un devers trop important (Us 3). Aussi, des lampadaires implantés au milieu des trottoirs peuvent bloquer le passage d'un fauteuil roulant (Us 3).

Us 4 conclue que « *la ville est pas réussie, elle est pas aménagée pour nous recevoir* ».

Toutes ces difficultés ont des répercussions dans leur vie quotidienne. Us 5 étant peu confronté à des difficultés dans les espaces publics de loisirs, il n'en évoque aucune.

Pour les autres il en résulte :

- Un isolement social

Us 2 explique que « *souvent des personnes déficience visuelle (...) sont isolées* ». Us 3 la rejoint et affirme que le manque d'accessibilité « *accentue (...) le désir de rester chez [soi]* », de « *se renfermer* ». De même, Us 4 témoigne qu'elle ne « *peut plus sortir* ».

- Une restriction des déplacements

Us 2 explique en effet que « *ça peut mettre un frein* » aux déplacements vers les espaces publics. Us 3 et 4 illustrent cela en expliquant : « *je suis pas trop sorti pendant plusieurs mois* » (Us 3), ou encore « *je me déplace quasiment jamais dans ce genre d'endroit parce que je ne peux pas y aller* » (Us 4). Du fait du manque d'accessibilité, les personnes en situation de handicap voient une restriction de leurs déplacements. Ils ne peuvent donc pas s'engager

dans certains lieux et participer aux activités proposées par celui-ci. On retrouve alors ici l'idée qu'un manque d'accessibilité entraîne une restriction de la participation.

- Un manque d'indépendance :

Us 1, 2, 3 et 4 s'accordent à dire que l'absence d'accessibilité les « *oblige à souvent être accompagné* » ((communication personnelle [Entretien Us 1], 2 mars 2019), et que cela « *impacte (...) le souhait de vouloir devenir autonome dans la vie de tous les jours* » (communication personnelle [Entretien Us 2], 15 mars 2019).

- Un impact psychologique et émotionnel

Tandis qu'Us 1 et 2 expriment de la résignation (« *bon je suis un peu habitué maintenant* » (Us 1), « *on se dit bon bah tant pis (...) c'est comme ça* » (Us 2)), Us 3 voit la possibilité de transmettre son expérience « *aux nouvelles générations (...), je me dis ils auront ce petit regard différent* ». Le manque d'accessibilité que constatent Us 1, 2 et 3 exige d'avoir « *le pouvoir de se battre* » (Us 3), comme l'exprime Us 2 : « *il faut se battre tous les jours* ». Us 1 évoque la frustration « *parce que on peut pas toujours faire les choses tout seul* » et désirerait « *plus d'adaptation qui permettent l'autonomie* ». De même, Us 3 évoque l'impact négatif d'un manque d'accessibilité sur le moral. Enfin, Us 2 parle d'un sentiment de « *discrimination* ».

Pratique des loisirs/voyages

Presque tous les interrogés pratiquent des loisirs dans des espaces publics, plus ou moins fréquemment. Us 4 et 5 en pratiquent peu. Us 5 évoque surtout des raisons techniques liées à sa prothèse et au manque de professionnels formés pour accompagner des personnes amputées. Au contraire, Us 4 évoque les difficultés à se déplacer jusqu'à l'espace de loisirs et le manque de structures accessibles. Cependant, ils partent tous en voyages.

Ces pratiques de loisirs, de voyages, et donc l'accessibilité à ces lieux, leur offrent de nombreux bénéfices : la possibilité de « *découvrir des choses* » (Us 1 et Us 5), de se relaxer, d'évacuer le stress (Us 2, 3, 4 et 5) ou encore de « *s'épanouir* » personnellement (Us 2 et 3).

En outre, cette pratique des loisirs leur permet simplement de « *faire beaucoup de choses* » (Us 1) et l'engagement dans l'activité est exprimé explicitement par Us 1, 2, 4 et 5. Nous retrouvons ici un désir de participation à l'occupation.

Plus encore, cette participation serait sociale puisque l'aspect relationnel ressort des discours. L'idée de pouvoir partager des activités avec d'autres personnes, de « *rencontrer des gens* » (Us 1 à 5) ou de retisser les liens familiaux (Us 3, 4 et 5) semble très important.

Au-delà de ces bénéfiques, que tout individu peut expérimenter, un point particulier ressort des discours : la possibilité de « *faire un petit peu comme tout le monde* » (Us 2). Les loisirs apparaissent alors pour ces personnes en situation de handicap comme un facteur de normalisation. Us 1 parle ainsi de « *voir que (...) ça empêche pas de vivre normalement* », Us 3 lui « *se sent finalement valide malgré [son] handicap* » et Us 5 constate qu'il peut « *vivre comme tout le monde* ».

Par ailleurs, force est de constater que l'accessibilité peut conditionner leur choix de lieux de loisirs. Us 1 explique effectivement choisir son lieu de loisirs en fonction de l'accessibilité et regrette ne pas pouvoir aller dans le cinéma souhaité parce qu'il n'est pas accessible. Il modère toutefois en expliquant que la destination touristique n'est pas nécessairement choisie pour son accessibilité : « *on s'adapte toujours* » (Us 1). Us 3 le rejoint sur ce point. Pour lui, l'accessibilité n'est pas toujours un critère de choix de lieux de loisirs. Cependant les difficultés d'accessibilité d'un espace l'ont déjà poussé à arrêter une pratique. Aussi, Us 2 relève « *l'obligation* » de devoir se renseigner sur l'accessibilité d'un lieu avant de s'y rendre : cela témoigne de la forte prise en compte de ce critère dans le choix des destinations. Enfin, Us 4 affirme : « *moi s'il y avait quelque chose à côté de chez moi j'irais !* ».

Accessibilité

Pour tous les interrogés, l'accessibilité représente avant tout la possibilité d'être en interaction avec l'autre et de partager des moments avec.

C'est par ce biais que les notions de participation sociale et d'inclusion ressortent des discours. En effet les usagers émettent l' « *envie de participer comme les autres* » (Us 3) et Us 2 explique qu'ils « *se lanceraient peut-être un peu plus facilement* » si tous les espaces publics étaient accessibles. On retrouve ici l'idée d'engagement dans l'activité et donc la participation sociale. Ils expriment aussi la volonté « *d'accéder à la même chose que les personnes qui ne sont pas handicapées* », sans « *discrimination* » (Us 5). Ce point relève de l'inclusion sociale.

Us 3 résume alors : « *l'accessibilité c'est la clé (...) pour que tout le monde puisse* » s'engager dans l'occupation. Il y met toutefois un bémol en précisant « *il faut qu'il [l'environnement] soit vraiment accessible, pas dans le sens des normes* ». En effet, il explique qu'il faut penser « *plus large que sur le papier, c'est-à-dire le handicap moteur* » et que l' « *on pense pas à tout le côté psy, moral, et mental* » qui peut être impacté par un manque d'accessibilité.

2.3.4 Analyse transversale commune

Bien que les interrogés n'aient a priori jamais collaboré, ergothérapeutes, urbanistes et usagers se rejoignent sur différents points.

Ainsi, Us 3, Us 5 et E5 évoquent que l'accessibilité des espaces publics de loisirs permet aux usagers en situation de handicap d'être « *pris en compte par les autres* » (E5). Cela implique une certaine reconnaissance de la part de tous que les personnes en situation de handicap participent à la société. Comme vu dans le cadre conceptuel (cf. 1.3.1), cette reconnaissance est nécessaire à la participation sociale.

Dans cette mise en accessibilité, ergothérapeutes, urbanistes et usagers s'accordent à dire que les ergothérapeutes peuvent aller « au-delà » des normes, afin d'adapter les espaces au plus près des besoins des personnes en situation de handicap. Aussi, alors qu'U2 exprime que l'ergothérapeute aurait sa place dans l'urbanisme pour « *changer [leur] regard, [leur] façon de se poser les questions* », E5 explique que c'est sa « *façon de réfléchir* » qui la rend pertinente dans ce domaine. Cela met alors en lien les besoins des urbanistes et les compétences des ergothérapeutes.

De plus, U2 évoque le caractère non « *glamour* » de l'accessibilité et E5 partage ce point de vue. C'est pourquoi E5 insiste sur la nécessité d'intervenir en amont d'un projet d'aménagement, pour que la mise en accessibilité soit totalement intégrée et non détectable. Us 4 partage totalement leur point de vue et comprend que l'adaptation des espaces soit beaucoup plus compliquée lorsqu'elle n'est pas anticipée.

En parallèle, U2 et E5 partagent la même vision de la place des usagers dans la mise en accessibilité des espaces publics. Ils affirment que leur consultation est précieuse et nécessaire, mais que la collaboration est difficile lorsqu'il s'agit d'exprimer des solutions techniques et concrètes.

S'il y a un exemple qui résume l'enjeu de l'ergothérapeute dans l'urbanisme et qui croise les trois analyses transversales, c'est celui des portes. En effet c'est une problématique évoquée par trois usagers. Ils se retrouvent face à des portes répondant a priori aux normes, car laissant passer un fauteuil roulant manuel de ville (Us 3). E5 explique effectivement que les concepteurs « *savent faire* » pour les fauteuils roulants, parce que les normes sont écrites. En revanche, ce sont des portes qui n'ont pas bénéficiées de réflexion sur l'usage, revendiquée comme primordiales par les ergothérapeutes. Il en découle une application pure des normes car les concepteurs ne comprennent pas forcément l'intérêt d'aller au-delà, comme expliquait un urbaniste (U2). Au final, il en résulte des portes aux normes, mais peu

fonctionnelles, voire inutilisables, car trop lourdes à tirer pour une personne en situation de handicap (Us 1, 3 et 4).

3 Discussion

3.1 Objectivation des données au regard de la littérature...

Plusieurs idées émergent des entretiens réalisés et nous allons les discuter au regard de la littérature. Pour organiser la discussion, nous traiterons dans un premier temps les concepts relevant de l'hypothèse une, selon laquelle l'ergothérapeute trouve sa place dans l'urbanisme grâce à des compétences différentes de l'urbaniste. Puis nous aborderons les concepts en lien avec l'hypothèse deux, selon laquelle la mise en accessibilité des espaces publics de loisirs améliore la participation sociale des personnes en situation de handicap.

3.1.1 ... À propos de l'hypothèse une

Les projets d'aménagement d'espaces publics de loisirs

Parmi les collaborateurs de l'ergothérapeute dans ce domaine, les urbanistes sont cités explicitement par deux ergothérapeutes sur cinq (E3 et E5). Les autres ergothérapeutes évoquent plus largement les professionnels de l'urbanisme. Cette collaboration est également retrouvée dans la littérature, notamment dans l'article « *Vieillesse et territoires : enjeux pour l'urbaniste en relation avec l'ergothérapeute* » de P.-M. Chapon. Toutefois, les urbanistes interrogés ne connaissaient pas le métier d'ergothérapeute. Nous constatons alors que la collaboration, bien que possible au regard de la littérature et du cadre conceptuel (cf. 1.2.2), reste rare en pratique. De même un urbaniste évoque une autre piste de travail pour l'ergothérapeute dans l'urbanisme, qui serait de travailler auprès du programmiste.

Effectivement, au vu de la littérature, le programmiste aurait des fonctions en lien avec ce que les ergothérapeutes interrogés ont décrit de leur pratique. Il aurait pour rôle, dans une phase de pré-programmation, de réaliser un diagnostic fonctionnel d'un lieu afin de comprendre l'utilisation qui a été faite de ce lieu et de prévoir le fonctionnement futur de celui-ci (Dehan, 2010). Par la suite, il soumet des « *solutions fonctionnelles* » au concepteur (Dehan, 2010, p. 12). Les ergothérapeutes y trouveraient alors leur place grâce à leur vision de

l'usage d'un environnement. Toutefois, U1 évoquait un faible nombre de programmistes en France, ce qui pourrait, en pratique, compliquer une collaboration.

Les compétences de l'ergothérapeute dans l'urbanisme

Quatre ergothérapeutes sur les cinq interrogés s'accordent à dire qu'ils ont la compétence de pousser la réflexion au-delà de l'application stricte des normes d'accessibilité. Cette compétence s'avère être primordiale puisque d'après Trouvé, Hercberg et Bréban-Cailleau (2016, p.144), « *Il est important de préciser (...) que si un environnement est accessible au sens de la norme, il n'est pas forcément « adapté » aux besoins d'une personne de façon spécifique* ».

Cette compétence mènerait les ergothérapeutes à envisager le confort d'usage d'un espace public. Au regard de la littérature, le confort d'usage prend parfois le nom de « *qualité d'usage* » (Trouvé, Hercberg, & Bréban-Cailleau, 2016, p.145 ; Bruas, 2016, p.342), et apparaît de plus en plus comme un concept « *connu et reconnu* » dans les projets d'aménagements d'espaces publics (Bretaudeau & Pechoux, 2016). Charras (2011, dans Trouvé, Hercberg, & Bréban-Cailleau, 2016, p.144) la définit comme « *l'adéquation entre l'espace bâti et son utilisation selon les aspirations des personnes qui l'investissent* ». C'est une façon de penser l'environnement qui surpasse « *la notion réglementaire de l'accessibilité* » et qui correspond « *beaucoup plus [aux] besoins réels des populations* » (Trouvé, Hercberg, & Bréban-Cailleau, 2016, p.146). B. Bruas écrit même que l'ergothérapeute est « *reconnu comme un spécialiste de la qualité d'usage* » (Bruas, 2016, p.342). De plus, la qualité d'usage est un critère requis par le Code de la construction et de l'habitat dans un projet d'aménagement. Il stipule que « *Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent (...) présenter une qualité d'usage équivalente* » à « *celles des personnes valides* » (CCH, Article R*111-19-2). Les données récoltées au cours des entretiens sont donc retrouvées dans la littérature et cela objective cette place de l'ergothérapeute dans l'urbanisme.

Dans cette réflexion sur l'aménagement des espaces publics de loisir, l'ergothérapeute viserait ce qu'E4 nomme la « *congruence entre lieux publics - habitants et activités/occupations* ». On retrouve ici l'application à l'urbanisme de la triade Personne – Environnement – Occupation, définie dans le cadre conceptuel (cf. 1.1.2). Cette pratique est alors justifiée au regard de l'ergothérapie.

Au sein de cette triade, il apparaît que l'ergothérapeute part du rôle occupationnel de la personne pour en faire une réflexion de population. C'est-à-dire que l'ergothérapeute s'attelle

à identifier la place que se donne un usager dans l'espace public, ses valeurs et « *ses intentions* » concernant l'utilisation de l'espace (communication personnelle [Entretien E4], 8 avril 2019). Cette façon de faire apparaît justifiée au regard de la littérature. En effet, on y retrouve que l'usage optimal d'un espace dépend de la congruence entre les aménagements réalisés et les « *attentes [de l'usager] -régies par ses normes et valeurs- ainsi que l'image que cela lui renvoie de lui-même* » (Trouvé, Hercberg, & Bréban-Cailleau, 2016, p. 145). Les auteurs indiquent même que si cette congruence n'est pas respectée dans un projet de mise en accessibilité, ce dernier « *ne favorisera pas (...) la pleine participation sociale* » de l'usager. Par la suite, l'ergothérapeute amène cette réflexion au niveau populationnel, et ce pour prendre en compte un maximum de situations différentes. Les cinq ergothérapeutes revendiquent en effet le principe de l'accessibilité pour tous, soit du « design universel ». Comme son nom l'indique, le design universel consiste à rendre un environnement (au même titre qu'un produit ou des services) accessible à tous, afin d'en faciliter l'usage (Design for All Foundation). Le « tous » ne se réfère pas juste aux personnes présentant une atteinte motrice, sensorielle ou encore mentale, mais englobe toutes personnes pouvant être confrontées à une situation de handicap dans une période et un contexte précis (personne âgée, femme enceinte, adulte avec une poussette et portant des sacs de courses par exemple). Le design universel « *promeut la participation de tous dans les activités de la vie courante* », c'est pourquoi « *les ergothérapeutes doivent (...) reconnaître ce domaine comme étant (...) une voie de développement à laquelle ils peuvent contribuer* » (Trouvé, Hercberg et Bréban-Cailleau, 2016, a) p.148, b) p.149). En appliquant ce principe, les ergothérapeutes interrogés vont alors dans les sens de la littérature scientifique.

Toutes ces compétences ergothérapeutiques analysées divergent des compétences de l'urbaniste, qui ne se sent pas toujours armé dans la prise en compte du handicap. L'ergothérapeute peut alors l'enrichir sur ce plan. A l'inverse, les ergothérapeutes interrogés ont également tous eu besoin de se former en débutant dans l'urbanisme, au niveau des normes et du cadre réglementaire et législatif. L'urbaniste peut alors l'éclairer sur ce point, et les compétences différentes des deux professionnels contribueront à enrichir leur pratique.

Enfin, nous avons pu constater à travers les entretiens avec les usagers que le manque d'accessibilité des espaces publics de loisirs entraîne un manque d'indépendance chez ces personnes. Le rôle de l'ergothérapeute étant de rendre un maximum d'indépendance aux personnes en situation de handicap, leur intervention dans l'urbanisme est alors justifiée au regard de la pratique ergothérapeutique.

3.1.2 ... À propose de l'hypothèse deux

La pratique des loisirs

A travers le discours des usagers, nous avons pu vérifier ce qui était énoncé dans le cadre conceptuel (cf. 1.1.3.), à savoir que l'inaccessibilité des espaces publics de loisirs pouvait conditionner la pratique et restreindre la participation des personnes en situation de handicap. En parallèle, il ressort des entretiens avec les usagers que la pratique des loisirs permet de développer leur participation sociale, à travers l'engagement dans des activités de groupe. Ainsi, l'accessibilité des espaces publics de loisirs peut être vectrice de participation sociale.

Les conséquences de l'accessibilité : la participation sociale ?

Parmi les répercussions de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, il ressort du discours d'une ergothérapeute et des usagers que l'accessibilité leur permet d'être pris en compte par les autres (Us 2, 3, 4 et E5). Or, nous l'avons vu dans le cadre conceptuel (cf. 1.3.1), cette reconnaissance de la part des autres que l'on existe et que l'on peut participer à la société est primordiale pour que notre participation sociale s'exprime pleinement. Ainsi, par l'expression de la reconnaissance de tous que les personnes en situation de handicap ont leur place dans la société, l'accessibilité peut tendre à favoriser la participation sociale.

Dans cette optique, Dury (2011, cité dans Bretaudeau et Pechoux, 2016) indique qu'« *une stratégie qui viserait à rendre les personnes handicapées plus présentes dans la ville [leur] permettra (...) de tendre vers l'autonomie* ». La présence des personnes en situation de handicap dans la ville et leur prise en compte par les autres étant liées, l'accessibilité va donc tendre vers une participation sociale et autonome des usagers.

Toutefois, il apparaît à travers deux entretiens (E2 et E5) que l'accessibilité n'entraîne pas nécessairement la participation sociale. En effet, si l'individu ne veut pas s'engager dans l'occupation proposée par un espace public de loisirs, alors l'environnement peut être des plus accessibles et proposer un confort d'usage optimal, il n'aura aucun impact sur la participation sociale de cette personne. Dans les faits, il semblerait que l'accessibilité améliore avant tout la capabilité, définie par E4 comme « *le choix, la décision et le pouvoir d'agir* » (communication personnelle [Entretien E4], 8 avril 2019). Cette définition rejoint celle d'A. Sen, précurseur de cette notion, qui définit la capabilité comme la possibilité « *que l'individu a de choisir la vie qu'il souhaite mener* » (Projet BaSES). Ainsi, rendre des espaces publics de loisirs accessibles aux personnes en situation de handicap contribuerait à offrir aux usagers un plus grand choix de lieux de loisirs, et par extension un plus grand choix de loisirs eux-mêmes. Cela est corrélé

avec le fait que l'inaccessibilité des espaces publics de loisirs conditionne le choix des loisirs, fait démontré au regard des entretiens et de la littérature ergothérapique (cf.1.1.3). Nous en concluons que l'accessibilité permet aux usagers en situation de handicap de choisir s'ils vont participer ou non à une occupation dans un espace public de loisirs, plutôt qu'ils soient contraints de ne pas participer.

Par ailleurs, la capabilité et la participation sociale sont loin d'être les seuls bénéfices de l'accessibilité. Le concept qui ressort le plus fréquemment des discours des ergothérapeutes et des usagers est l'inclusion.

Cette vaste notion a pu être définie dans la revue *Développement social, handicap et changement social* du RIPPH de la façon suivante : « *Social inclusion is about making sure that all children and adults are able to participate as valued, respected and contributing members of society.* » (Bach 2002, cité dans Boucher, 2004 p.6). C'est donc l'assurance que tous participent à la société en tant que personnes dignes de respect et d'estime. Nous constatons que cette notion est alors liée à la participation, puisque l'inclusion se caractériserait par la possibilité de participation. Plusieurs auteurs partagent cette notion puisque que Ravaud et Stiker (2000, cité dans Boucher, 2004 p.6) affirment que « *La notion d'inclusion est sans doute la plus dynamique et laisse la place à un travail d'ajustement, d'acceptabilité, de participation sociale (...)* ». Le terme d'inclusion est préféré dans la littérature au terme intégration, toutefois utilisé par certains ergothérapeutes en entretien (E3 et E5). En effet, l'intégration renvoie à l'idée que la personne en situation de handicap fasse tous les efforts pour s'intégrer à la société, tandis que l'inclusion désigne le processus par lequel chaque acteur agit pour l'accessibilité universelle (Bretaudeau & Pechoux, 2016). Dans la littérature, on parle ainsi de plus en plus de « *ville inclusive* », qui caractérise une ville suivant les principes du design universel et du confort d'usage (Bretaudeau & Pechoux, 2016). L'accessibilité entre alors dans les critères favorisant l'inclusion.

Cependant, sachant que l'inclusion dépend de la participation de l'individu, l'accessibilité favorise l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la mesure où ces dernières ont l'envie et la possibilité de s'engager dans la société.

Enfin, les entretiens ont permis de constater que l'accessibilité des espaces publics de loisirs ne se limitait pas uniquement à l'accès physique dans l'espace. En effet, l'impact de l'accessibilité sur le psychisme ressort du discours de deux usagers et d'un ergothérapeute (Us 3, 5 et E1). Ils évoquent l'effet « *psychologique* » bénéfique de pouvoir accéder aux espaces publics de loisirs (Us 5), comme l'augmentation de « *l'estime de soi* » (E1). À l'inverse, Us 3

aborde l'accentuation de la baisse de morale provoquée par l'inaccessibilité des lieux. Leurs propos illustrent alors la réflexion de Charras sur l'homéostasie de l'environnement (cf. 1.1.2.). Us 5 se retrouvait dans un environnement à faible valeur homéostatique, qui lui demandait beaucoup d'efforts afin de s'y adapter, ce qui a alors impacté sa sphère psychologique (baisse de moral). Nous comprenons alors d'avantage que l'accessibilité d'un espace public ne tient pas juste à sa mise aux normes réglementaires, basées essentiellement sur la prise en compte des situations de handicap moteur.

De même, dans les situations de déficience visuelle, l'accueil de ces personnes dans un espace public est mis en avant par une usagère non-voyante. Bien que cela ne relève plus de l'urbanisme, l'ergothérapeute, dans sa logique d'usage, doit porter une attention particulière à l'accueil des personnes en situation de handicap dans les espaces publics (notamment au niveau de la sensibilisation du personnel d'accueil).

3.2 Réponses aux hypothèses et à la problématique

Au fil de cette recherche, nous avons cherché à répondre à la problématique suivante :

Comment l'ergothérapeute, en collaboration avec l'urbaniste sur l'aménagement des espaces publics de loisirs, peut-il améliorer la participation sociale des personnes en situation de handicap ?

Nous avons émis deux hypothèses :

1. Grâce à des compétences différentes de l'urbaniste, l'ergothérapeute peut intervenir dans l'urbanisme.
2. La mise en accessibilité des espaces publics de loisirs améliore la participation sociale des personnes en situation de handicap.

3.2.1 Réponse à l'hypothèse une

A travers les entretiens, nous avons pu avant tout constater que la collaboration urbaniste-ergothérapeute restait rare, et que l'ergothérapeute collaborait plus généralement avec tous les professionnels de l'urbanisme (en particulier architectes et responsables de projet, qui ne sont pas nécessairement urbanistes).

L'analyse des concepts émergents des entretiens au regard de la littérature a permis de constater que l'ergothérapeute avait une approche de l'accessibilité différente de l'urbaniste.

Tout d'abord, ses compétences d'identifier les besoins des personnes en situation de handicap ou de réaliser des diagnostics d'accessibilité sont en théorie communes aux urbanistes. Toutefois en pratique, les urbanistes peuvent se sentir « *démunis* » (U2) face à cette prise en compte des situations de handicap et dans le dialogue avec les usagers. L'ergothérapeute apparaît ici comme un interlocuteur pouvant faciliter le dialogue entre usagers et urbanistes, grâce à sa connaissance des situations de handicap d'une part, et à ses connaissances des solutions techniques d'autre part. Ainsi, nous constatons que la connaissance et la vision globale des situations de handicap est une compétence que l'ergothérapeute peut apporter à l'urbaniste.

Par ailleurs, les capacités de l'ergothérapeute à se centrer sur les occupations des usagers et à envisager le confort d'usage d'un espace pour tous lui permettent de pousser la réflexion de l'accessibilité au-delà des normes. C'est une approche différente de celle de l'urbaniste, qui ne perçoit pas toujours le réel enjeu derrière la mise en accessibilité (communication personnelle [Entretien U2], 9 avril 2019). La réflexion autour du confort d'usage pour les personnes en situation de handicap et l'application du design universel apparaissent comme des principes qui peuvent différer entre urbanistes et ergothérapeutes. Ces concepts, tendant à être de plus en plus reconnus dans les projets d'urbanisme, peuvent alors être introduits par l'ergothérapeute. Les deux professionnels pourront alors s'enrichir mutuellement sur leur façon de penser l'espace public.

Ainsi, nous constatons qu'au-delà des diverses compétences spécifiques que les ergothérapeutes peuvent mobiliser pour s'inscrire dans un projet d'urbanisme, c'est toute leur « *logique d'ergothérapeute* » (communication personnelle [Entretien E5], 29 mars 2019) et leur façon de percevoir l'environnement qui leur permet de porter un regard différent des professionnels de l'urbanisme sur l'accessibilité des espaces publics de loisirs.

L'hypothèse une est validée.

3.2.2 Réponse à l'hypothèse deux

Nous avons pu constater que l'accessibilité pouvait aider à la participation sociale des usagers en situation de handicap, car elle favorise non seulement l'accès à l'espace mais surtout leur accès à des activités de groupe. Toutefois, l'accessibilité à laquelle il faut avoir recours pour que la participation à l'activité puisse être optimale est une accessibilité pensée au-delà des normes et relevant du design universel.

De plus, l'accessibilité n'améliore pas nécessairement la participation sociale, puisque celle-ci implique la volonté de l'utilisateur de s'engager dans l'espace public de loisirs et que tous lui laisse la place. Plus justement, l'accessibilité permet la capabilité des usagers, c'est-à-dire leur laisser le plus large choix possible dans leur engagement dans les espaces publics de loisirs.

Ainsi, la mise en accessibilité des espaces publics de loisirs améliore la participation sociale sous certaines conditions. L'hypothèse deux est partiellement validée.

3.3 Critique de cette recherche

3.3.1 Les difficultés du sujet

Premièrement, la difficulté de ce sujet provient de sa vastitude. En effet, cette recherche sous-tend un grand nombre de concepts et tous ne peuvent pas être traités dans cet écrit. De même, la multiplicité des notions abordées par les interrogés au cours des entretiens nous ont contraintes à faire des choix. Un maximum de notions ont été reprises dans la discussion afin de représenter la richesse de cette pratique. En revanche, plus nous multiplions les concepts abordés, moins la place consacrée à ceux-ci peut être importante. Par conséquent, la réflexion autour des concepts abordés dans la discussion mériterait d'être encore plus poussée (notamment au niveau de l'inclusion, des modalités d'application du design universel et des modèles conceptuels utilisés). Cela offre des pistes de recherche pour continuer ce travail.

De plus, cette recherche s'est voulue représentative d'une pratique à un instant donné, dans un pays donné. La pratique de l'ergothérapeute dans l'urbanisme au sein de pays étrangers étant possiblement à un stade différent, il peut être enrichissant de s'en inspirer. De même, la pratique de l'ergothérapeute dans l'urbanisme étant en plein développement, c'est un écrit qui pourrait être repris et modifié au fil de l'évolution de la pratique.

Une autre difficulté de ce sujet réside dans son caractère relativement novateur. Le fait que ce champ d'action ne soit pas encore courant pour les ergothérapeutes entraîne un nombre restreint de professionnel pouvant répondre aux entretiens et des difficultés pour les contacter. Cela rendait difficile de mener des entretiens exploratoires pour orienter le début de la recherche ou de mener un entretien test.

3.3.2 Les limites et biais méthodologiques

Ce mémoire comprend également des limites au niveau méthodologique. En effet, seuls deux urbanistes ont pu répondre aux entretiens, ce qui ne permet pas forcément d'obtenir un avis représentatif de tous ces professionnels. Contacter les urbanistes n'a pas été aisé : nous n'avons obtenu aucune réponse de plusieurs agences d'urbanisme, et les métropoles ainsi que les services d'urbanisme des mairies n'étaient pas en mesure de nous orienter vers des urbanistes. Cela explique le faible nombre d'entretiens menés.

En outre, nous avons prévu à l'origine de mener des entretiens auprès d'urbanistes ayant déjà travaillé avec des ergothérapeutes, afin de comprendre le déroulement de la collaboration et de percevoir comment ces deux professionnels pouvaient s'enrichir en pratique. Mais la rareté d'urbanistes rentrant dans ce critère et la difficulté pour les contacter a fait évoluer nos critères d'inclusion. Nous nous sommes alors tournées vers tout urbaniste, afin de comprendre leur prise en compte des situations de handicap, et leurs éventuelles difficultés par rapport à la mise en accessibilité.

Une autre limite concerne les entretiens avec les usagers, car aucune personne en situation de handicap mental n'est représentée. Leur avis sur l'accessibilité aurait pu être complémentaire à ceux des personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel interrogées. Cependant, les contacts auprès d'associations de personnes en situation de handicap mental ont été infructueux.

Enfin, la diversité des sources permettant l'objectivation des données au regard de la littérature reste limitée, car il n'y a encore que peu d'écrits sur la place de l'ergothérapeute dans l'urbanisme. De plus, nous nous sommes aperçues que la plupart des articles sur ce sujet ont été rédigés par les ergothérapeutes interrogés. Pour éviter tout biais de recherche et permettre une réelle objectivation en prenant en compte d'autres sources d'informations, les articles venant des ergothérapeutes interrogés n'ont pas été retenus. Cela limitait alors d'autant plus les sources d'objectivation.

Conclusion

L'environnement tient une place importante en ergothérapie car il est le support de toute occupation humaine, et notamment des loisirs. Ces activités tiennent une place primordiale en ergothérapie et permettent aux pratiquants d'accéder à de nombreux bénéfices. Toutefois, l'accès aux loisirs pour les personnes en situation de handicap reste souvent conditionné par le manque d'accessibilité des espaces publics, même 14 ans après la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Depuis cette loi et avec l'obligation de mise en accessibilité des espaces publics, l'ergothérapeute investit de plus en plus l'aménagement de l'environnement à l'échelle urbaine. Dans ce domaine, il pourra être amené à rencontrer des urbanistes, avec qui il partage une notion commune : la participation sociale.

Cette recherche avait pour but de s'interroger sur la pratique émergente de l'ergothérapeute dans l'urbanisme, notamment dans l'aménagement d'espaces publics de loisirs, et sur le lien entre l'accessibilité et la participation sociale.

Dans ce champ d'action qu'est l'urbanisme, l'ergothérapeute apporte un regard différent sur l'accessibilité. Sa perception de l'environnement au travers des occupations l'amène à dépasser les normes d'accessibilité afin de permettre le confort d'usage pour tous les usagers des espaces publics de loisirs. Il établit ses propositions de mise en accessibilité en suivant le concept du design universel, destiné à permettre l'accès à tout pour tous. Il apporte alors des compétences différentes et complémentaires aux professionnels de l'urbanisme, afin de faciliter leur prise en compte des situations de handicap dans leurs projets.

Par ailleurs, à travers sa mise en accessibilité des espaces publics de loisirs, l'ergothérapeute ne va pas nécessairement améliorer la participation sociale des usagers en situations de handicap, mais surtout leur rendre le pouvoir de choisir, et éviter que leurs choix de loisirs ne soient conditionnés par l'inaccessibilité du lieu.

Mener cette recherche m'a permis de comprendre tout l'enjeu de la pratique de l'ergothérapeute auprès des professionnels de l'urbanisme. Elle a été l'occasion pour moi d'approfondir une pratique peu étudiée, et ainsi de compléter ces trois années de formation. M'orientant vers ce champ d'action, je pourrai alors me servir de cet écrit pour me guider dans ma future pratique professionnelle.

Mais alors après cette recherche et après avoir démontré que l'ergothérapeute avait une place primordiale dans l'urbanisme, nous pouvons nous demander : pourquoi ce champ d'action n'est encore que peu investi par ce professionnel ?

Par ailleurs nous pourrions continuer cette recherche en approfondissant les mesures dans lesquelles le design universel est appliqué par les ergothérapeutes.

Bibliographie

- « Accessibilité des équipements sportifs - Le site du ministère des Sports ». Ministère des Sports. Consulté le 3 février 2019. <http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/Les-equipements-sportifs/La-reglementation-en-matiere-d-equipements-sportifs/article/L-accessibilite-des-equipements-sportifs>.
- ANFE. (2019). Définition. (<https://www.anfe.fr/definition>)
- Arrêté du 1 août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19 à R. 111-19-3 et R. 111-19-6 du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création (s. d.). Consulté le 23 septembre 2018. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000821682>
- Arrêté du 14 septembre 2018 relatif au suivi de l'avancement des agendas d'accessibilité programmée. Consulté le 5 janvier 2019. <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/9/14/TERK1734327A/jo/texte>
- Aspects essentiels de la loi du 11 février 2005, dite loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. (2006, avril). *Reliance*, pp. 81-85. Consulté le 30 décembre 2018. <https://www.cairn.info/revue-reliance-2006-4-page-81.htm>
- Berquin, A. (2010). Le modèle biopsychosocial : beaucoup plus qu'un supplément d'empathie. *Revue Médicale Suisse*, 1511-1513. Consulté le 12 Janvier 2019 <https://www.revmed.ch/RMS/2010/RMS-258/Le-modele-biopsychosocial-beaucoup-plus-qu-un-supplement-d-empathie>
- Boucher, N. (2004, Octobre). Introduction. *Développement humain, handicap et changement social*, Vol 13(1-2), pp. 1-7. Consulté le 10 Mai 2019. https://riph.qc.ca/wp-content/uploads/2017/11/2004_Revue_integration_parti_sociale_inclusion_vol_13_no_1-2_oct_2004_tr.pdf
- Bretonneau, S., & Pechoux, C. (2016, Avril). L'ergothérapeute, acteur indispensable d'une ville inclusive. *ergOTHérapies*, pp. 45-54.

- Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. (2018, Juin). Les chiffres clés de l'aide à l'autonomie 2018. p. 20. Consulté le 12 Janvier 2019. https://www.cnsa.fr/documentation/cnsa_18-05_chiffrescles_page_a_page_bd.pdf
- Casillo, I. (2013). Espace public. Dans R. BARBIER, L. BLONDIAUX, F. CHATEAURAYNAUD, J.-M. FOURNIAU, R. LEFEBVRE, & C. e. NEVEU, *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. Paris: GIS Démocratie et Participation.
- Castelein, P. (2015). Habitude de vie et participation sociale, Un autre regard sur l'activité humaine. Dans M.-C. Morel-Bracq, & E. Trouvé, *L'activité humaine : un potentiel pour la santé ?* (pp. 217-234). Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur.
- Charras, K. (2015). Environnement, activité et cognition. Dans M.-C. Morel-Bracq, & E. Trouvé, *L'activité humaine : un potentiel pour la santé ?* (pp. 7-14). Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur.
- Chateigner, F., Dominici, B., & Benard, A.-L. (2013). *Handicap, pratiques culturelles et participation sociale*. Consulté le 09 Mars 2019. https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/resume_dubois-egersold.pdf
- Collantier, F. (s.d.). Les concepts de statut et de rôle. <http://www.aspsariene.fr/assets/sites/aspsariene.fr/uploaded/Les%20concepts%20de%20statut%20et%20de%20r%C3%B4le.pdf>
- Conseil d'Architecture, d. e. (2015). *Accessibilité de la voirie et de l'espace public : le PAVE*. Consulté le 06 Mai 2019. <https://caueactu.fr/wp-content/uploads/2015/06/Fiche-PAVE.pdf>
- Coulet, J.-C. (2011, Janvier). La notion de compétence : un modèle pour décrire, évaluer et développer les compétences. *Le travail humain*, Vol. 74, n° 1, pp. 1-30. Consulté le 3 Mars 2019. <https://www.cairn.info/revue-le-travail-humain-2011-1-page-1.htm>
- « Définition de personne à mobilité réduite : Qu'est-ce qu'une PMR ? - Handinorme ». Consulté le 7 juin 2018. <https://www.handinorme.com/accessibilite-handicap/239-definition-de-personne-a-mobilite-reduite-qu-est-ce-qu-une-pmr->

- Dehan, P. (2010). *Guide de Programmation*. Consulté le 10 Mai 2019. <http://www.batiment-energie.org/doc/16/Annexe-I-Guide-de-programmation.pdf>
- Design for All Foundation. Design for All is design tailored to human diversity. Consulté le 9 Mai 2019. <http://designforall.org/design.php>
- « Dix ans après la loi sur le handicap, quels changements ? » L'Humanité, 27 février 2015. <https://www.humanite.fr/dix-ans-apres-la-loi-sur-le-handicap-quels-changements-566864>.
- Dotte, F. (1986). La spécificité de l'espace vécu par le handisportif. Dans J. Pelissier, & L. Simon, *Ergothérapie et environnement* (pp. 180-181). Paris: Masson.
- Dumazedier, J. (1962). Les trois fonctions du loisir. Dans J. Dumazedier, *Vers une civilisation du loisir?* (pp. 27-29). Paris: Editions du Seuil.
- Engels, C. (2015). L'activité ludique dans le développement des compétences non académiques. Dans M. C. Morel-Bracq, *L'activité humaine : un potentiel pour la santé ?* (pp. 69-82). Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur.
- « Espace public - Hypergéométrie ». Consulté le 3 novembre 2018. <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article482>.
- « Etre e(R)go Savoir être et savoir faire Définition de l'OMS ». (2015). Consulté le 5 janvier 2019. <http://www.ergopsy.com/definition-de-l-oms-a691.html>.
- Flores, J., Cherpin, J., Minaire, P., & Weber, D. (1986). Les handicaps en situations de transport : résultats obtenus par l'étude fonctionnelle d'une population. Dans L. Simon, & J. Pelissier, *Ergothérapie et environnement* (pp. 129 - 136). Paris: Masson.
- Hachem, L., & Collardot, P.-X. (s.d.). Les champs d'intervention de l'ergothérapeute [jpg]. <http://a51.idata.over-blog.com/3/05/85/80/L-AFFICHE-EPIQUEpetit.jpg>
- Kohn, L. & Christiaens, W. (2014). Les méthodes de recherches qualitatives dans la recherche en soins de santé : apports et croyances. *Reflets et perspectives de la vie économique*, tome liii(4), 67-82. doi:10.3917/rpve.534.0067. Consulté le 08 Avril 2019. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-reflets-et-perspectives-de-la-vie-economique-2014-4-page-67.htm>

- Lavarde, A.-M. (2008). Chapitre 4. Des objectifs de recherche à la logique de recherche. Dans A.-M. Lavarde, *Guide méthodologique de la recherche en psychologie* (pp. 59-78). Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur. Consulté le 08 Avril 2019. Repéré à <https://www.cairn.info/guide-methodologique-de-la-recherche-en-psychologi--9782804159047-page-59.htm>
- Le Gouvernement. (2018). Comité interministériel du handicap. Consulté le 12 Janvier 2019. https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/dp_-_cih_2018.pdf
- Le Moniteur. (2008, 06 05). Organiser une consultation de programmistes. Consulté le 10 Mai 2019. <https://www.lemoniteur.fr/article/organiser-une-consultation-de-programmistes.952874>
- Les clés du social . (2012). L'intégration des personnes handicapées : la loi du 30 juin 1975. Consulté le 2 Janvier 2019. <http://www.clesdusocial.com/integration-des-personnes-handicapees-loi-30-juin-1975>
- « Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées | Legifrance ». Consulté le 30 décembre 2018. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647>.
- Merlin, P. (2016). Chapitre VI. Les terrains de l'urbanisme. Dans P. Merlin, *L'urbanisme* (pp. 77-88). Paris: Presses Universitaires de France. Consulté le 12 Septembre 2018. <https://www.cairn.info/l-urbanisme--9782130730392-page-77.htm>.
- Merlin, P. (2016). Chapitre IX. Les professions de l'urbanisme. Dans P. Merlin, *L'urbanisme* (pp. 117-122). Paris: Presses Universitaires de France. Consulté le 12 Septembre 2018. <https://www.cairn.info/l-urbanisme--9782130730392-page-117.htm>.
- Merlin, P. (2016). Introduction. Essai de définition de l'urbanisme. Dans P. Merlin, *L'urbanisme* (pp. 3-4). Paris: Presses Universitaires de France. Consulté le 12 Septembre 2018. <https://www.cairn.info/l-urbanisme--9782130730392-page-3.htm?contenu=resume>
- Meyer, S. (2013). Chapitre 11, Les lieux du "faire" : l'environnement, le contexte, le setting. Dans S. Meyer, *De l'activité à la participation* (pp. 177-191). Louvain-la-neuve: De Boeck.

Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. (2018, Novembre). Loi ELAN : Présentation de la loi. Consulté le 31 décembre 2018. http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/2018.11.26_dp_elan.pdf

Ministère de la Transition écologique et solidaire. L'accessibilité des établissements recevant du public (ERP). Consulté le 10 mai 2019. <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/laccessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-erp>

Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique, Ministère de la santé et des sports. (2010). *Arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'état d'ergothérapeute*. Consulté le 12 Septembre 2018. https://www.anfe.fr/images/stories/doc/telechargement/TO_arrete_5_juillet_2010.pdf

Monnet, J. (2012). Ville et loisirs : les usages de l'espace public. *Historiens & Géographes*, n°419, p. 201-213. Consulté le 20 Octobre 2018 [PDF]

Morel-Bracq, M.-C. (2009). Définition : Qu'est ce qu'un modèle conceptuel ? Dans *Modèles conceptuels en ergothérapie : introduction aux concepts fondamentaux* (pp. 13-20). Louvain-la-Neuve: De Boeck.

Morel-Bracq, M.-C. (2009). Le processus de production du handicap (PPH). Dans M.-C. Morel-Bracq, *Modèles conceptuels en ergothérapie : introduction aux concepts fondamentaux* (pp. 39-41). Louvain-la-Neuve: De Boeck.

Office Professionnel de Qualification des Urbanistes. (2006, Décembre 29). Le métier d'urbaniste : Domaines d'activité, fonctions et compétences. *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, p. 40. Consulté le 14 octobre 2018. <https://www.opqu.org/production-de-lopqu/le-referentiel-metier.html>.

ONISEP. (2017). Les métiers et l'emploi dans l'architecture, l'urbanisme et le paysage. Consulté le 14 octobre 2018. <http://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers/Des-metiers-par-secteur/Architecture-urbanisme-paysage/Les-metiers-et-l-emploi-dans-l-architecture-l-urbanisme-et-le-paysage>

Orientation pour tous. Les métiers de l'urbanisme et du renouvellement urbain. Consulté le 14 octobre 2018. <https://www.orientation-pour-tous.fr/metier/les-metiers-de-l-urbanisme-et-du-renouvellement-urbain,15533.html>

- Paquot, T. (2009). Introduction. Dans T. Paquot, *L'espace public* (pp. 3-9). Paris: La découverte. <https://www.cairn.info/l-espace-public--9782707154897-page-3.htm>
- « Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics : dresser le cahier des charges ». *Courrier des maires*. Consulté le 6 mai 2019. <http://www.courrierdesmaires.fr/53552/plan-de-mise-en-accessibilite-de-la-voirie-et-des-amenagements-des-espaces-publics-elements-pour-un-cahier-des-charges/>.
- Projet BaSES. (2019). Amartya Sen et les capacités. Consulté le 9 Mai 2019. <http://wp.unil.ch/bases/2013/07/amartya-sen-et-les-capabilites/>
- RATP. Accessibilité des réseaux. Consulté le 3 février 2019. <https://www.ratp.fr/accessibilite/accessibilite-des-reseaux>.
- Rééducation. (2012). CNRTL. <http://www.cnrtl.fr/lexicographie/r%C3%A9%C3%A9ducation>
- Réinsertion. (2012). CNRTL. <http://www.cnrtl.fr/definition/r%C3%A9INSERTION>
- République Française. Circulaire du 2 mars 2011 relative à la mise en œuvre de la loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public JORF n°0052 du 3 mars 2011 page 4128. Consulté le 3 Novembre 2018. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023654701>
- RIPPH. (2019). Modèle MDH-PPH. Consulté le 10 Janvier 2019. <https://ripph.qc.ca/modele-mdh-pph/le-modele/>.
- Service public. (2019). Définition d'un établissement recevant du public (ERP). Consulté le 03 janvier 2019. <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32351>
- Société Française des Urbanistes. (2016). Instauration du titre d'urbaniste, contribution SFU aux réunions « IAU ». Consulté le 14 Octobre 2018. <http://www.urbaniste.com/les-urbanistes-en-france/instauration-titre-durbaniste-contribution-sfu-aux-reunions-iau/>
- Souchon, S., Nogues, F., Jibidar, H., Fondop, E., & Lezy-Mathieu, A.-M. (2006, Avril). L'architecture peut-elle être source de maltraitance ? *Gérontologie et société*, pp. 75-84.

- Talento. (2016). 2015 : les chiffres clés du handicap. <https://www.talento.fr/chiffres-handicap-2015/>
- Taylor, Z., & Jozefowicz, I. (2012, September 1). Intra-urban daily mobility of disabled people for recreational and leisure purposes. *Journal of Transport Geography*, pp. 155-172. Consulté le 01 mai 2018 <https://doi.org/10.1016/j.jtrangeo.2011.12.008>.
- Trouvé, E., Hercberg, E., & Bréban-Cailleau, V. (2016). De l'accessibilité à l'accessibilité universelle en passant par la qualité d'usage et l'adaptation personnalisée. Dans E. Trouvé, *Agir sur l'environnement pour permettre les activités* (pp. 141-152). Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur.
- Trouvé, E., Morel-Bracq, M.-C., & Rousseau, J. (2016). Chapitre 13 : Approche de l'environnement dans les modèles ergothérapeutiques. Dans E. Trouvé, *Agir sur l'environnement pour permettre les activités* (pp. 207-220). Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur.
- Tudor, I.-D., & Tudor, M. (2013). Leisure Sports Activities Impact on Adults Personal Development and Quality of Life. *Procedia - Social and Behavioral Sciences*, 1090 - 1094.
- « URBANISME : Définition de URBANISME ». Consulté le 7 juin 2018. <http://www.cnrtl.fr/definition/urbanisme>.
- WHO. (s.d.). Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des personnes handicapés. Consulté le 2 Janvier 2019. https://www.who.int/disabilities/policies/standard_rules/fr
- World Health Organization . (2011). *World report on disability*. Genève: WHO Press. https://www.who.int/disabilities/world_report/2011/summary_fr.pdf

Table des annexes

Annexe I – Les concepts clés du PPH (RIPPH, 2019),.....	66
Annexe II – Tableaux récapitulatifs des profils interrogés	68
Annexe III – Grille d’entretien ergothérapeutes	70
Annexe IV – Grille d’entretien urbanistes	72
Annexe V – Grille d’entretien Usagers	76
Annexe VI – Analyse verticale Ergothérapeute n°1	78
Annexe VII – Analyse verticale Ergothérapeute n°2.....	81
Annexe VIII – Analyse verticale Ergothérapeute n°3.....	85
Annexe IX – Analyse verticale Ergothérapeute n°4	88
Annexe X – Analyse verticale Ergothérapeute n°5.....	93
Annexe XI – Analyse verticale Urbaniste n°1	99
Annexe XII – Analyse verticale Urbaniste n°2.....	102
Annexe XIII – Analyse verticale Usager n°1	107
Annexe XIV – Analyse verticale Usager n°2.....	110
Annexe XV – Analyse verticale Usager n°3.....	116
Annexe XVI – Analyse verticale Usager n°4.....	123
Annexe XVII – Analyse verticale Usager n°5	127

Annexe I – Les concepts clés du PPH (RIPPH, 2019), disponible à :
<https://ripph.qc.ca/modele-mdh-pph/concepts-cles/>

« Les facteurs personnels

Facteurs identitaires

- Caractéristiques sociodémographiques
- Âge, sexe, appartenance culturelle significative pour la personne (ethnique, confessionnelle)
- Histoire de vie
- Valeurs
- Objectifs de vie
- Diagnostic si applicable
- Revenu ou statut sociodémographique
- Degré de scolarité
- Statut familial

Système organique

- Morphologie
- Système endocrinien
- Système reproducteur
- Système cutané
- Système musculaire
- Système squelettique
- Système nerveux
- Système auriculaire
- Système oculaire
- Système digestif
- Système respiratoire
- Système cardiovasculaire
- Système urinaire
- Système hématopoïétique et immunitaire

Aptitudes

- Aptitudes reliées aux activités intellectuelles
- Aptitudes reliées au langage
- Aptitudes reliées aux comportements
- Aptitudes reliées aux activités motrices
- Aptitudes reliées à la respiration
- Aptitudes reliées au sens et à la perception
- Aptitudes reliées à la digestion
- Aptitudes reliées à l'excrétion
- Aptitudes reliées à la reproduction
- Aptitudes reliées à la protection et à la résistance

Les facteurs environnementaux

Facteurs sociaux	Facteurs physiques
<u>Facteurs politico-économiques</u> <ul style="list-style-type: none">• Systèmes politiques et structures gouvernementales• Système juridique• Système économique• Système socio-sanitaire• Système éducatif• Infrastructures publiques• Organisations communautaires	<u>Nature</u> <ul style="list-style-type: none">• Géographie physique• Climat• Temps• Bruits• Électricité et magnétisme• Luminosité
<u>Facteurs socio-culturels</u> <ul style="list-style-type: none">• Réseau social• Règles sociales	<u>Aménagements</u> <ul style="list-style-type: none">• Architecture• Aménagement du territoire• Technologies

Les habitudes de vie

Activités courantes	Rôles sociaux
<ul style="list-style-type: none">• Communications• Déplacements• Nutrition• Condition corporelle• Soins personnels• Habitation	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilités• Relations interpersonnelles• Vie communautaire• Éducation• Travail• Loisirs

»

Annexe II – Tableaux récapitulatifs des profils interrogés

Ergothérapeutes	Date du diplôme	Date des missions d'urbanisme	Cadre des missions d'urbanisme	Type d'aménagements d'espaces publics de loisirs réalisés	Formations complémentaires en lien avec leurs missions d'urbanisme
E1	2012	Depuis 2016	En cabinet libéral	Bases nautiques	Brevet d'État de Kayak
E2	2012	Depuis 2018	Service handicap accessibilité d'une maire	- Aire de jeux - Évènements culturels éphémères - Parcs et jardins	Aucune
E3	2013	2013-2015	- Travail de Fin d'Études - CEREMH	- Module d'aire de jeux publics - Espaces publics en général (rames de RER, entrées de bâtiments publics)	- Licence professionnelle en design de produits - Certificat de compétences en tant que chargé d'action ergonomique - Sur les normes d'accessibilité auprès de l'AFNOR Group
E4	1987	Depuis 2009	-Formateur d'un IFE -Directeur d'un IFE	- Club de Tennis - Jardin communautaire - Parcours santé - Ponton pour bateaux de plaisance et historiques -Village complet	- Sur les ERP, adaptations, aménagements, et lois relatives à l'accès aux établissements publics et privés, auprès de la DDE
E5	1987	Depuis 2010	- Campus d'une ville (2011-2015) - Association pour déficients visuels (depuis 20 ans) - Auto-entrepreneur (depuis 2010)	- Zone naturelle - Terrain de sport - Complexe aquatique -Hall des sports - Espace Alpin	- Instructeur en locomotion pour personnes déficientes visuelles

Urbanistes	Formation initiale	Date du diplôme d'Urbaniste	Lieu d'exercice	Exemples d'aménagements d'espaces publics réalisés
U1	- Licence en géographie - Master urbanisme spécialisé dans l'aménagement des espaces publics	Institut d'Urbaniste de Paris : 2009	Agence d'urbanisme	- Mise en accessibilité des bâtiments communaux - Diagnostics d'accessibilité d'ERP - Station de Tramway
U2	Ingénieur Topographe	Institut d'Urbaniste de Paris : 1994/1995	Directeur de l'aménagement et des grands projets dans une métropole	- Réaménagement de quartiers existants - Aménagement de quartiers neufs - Zone d'activité économique - Réalisation de jardins et parcs

Usagers	Age	Profession	Loisirs	Situation de handicap	Aide au déplacement dans l'espace public
Us 1	30	Chargé de relation entreprise sur un campus	Foot-Fauteuil, Cinéma, Voir des matchs de Hockey sur glace, voyages	Trouble développemental du système musculaire, touchant l'ensemble du corps	Fauteuil roulant électrique
Us 2	48	Secrétaire de direction à l'Agence Régional de Santé	Associatif, Showdown, Torball, Pétanque adaptée, Ski, Baignade à la plage, Cinéma, Voyages	Non voyante	Chien guide d'aveugle ou canne blanche
Us 3	34	Professeur d'EPS	Hand fauteuil, Tir à l'arc debout, Lancer de poids plus ou moins adaptés, Rameur en salle, HandBike, Basket-Fauteuil, Handiski, Voile, Voyages	Handicap moteur invisible au membre inférieur : mal-marchant	A utilisé un fauteuil roulant manuel durant deux mois
Us 4	49	Secrétaire assistante au sein d'une entreprise	Cinéma occasionnel, Voyages, Activités manuelles chez soi	Amputée tibiale unilatéralement et maladie dégénérative touchant la motricité	Prothèse et canne Fauteuil roulant manuel peu utilisé
Us 5	50	Infirmier Anesthésiste	Marche, Voyages, Baignades dans sa piscine	Amputé tibial unilatéral	Prothèse

Notions abordées	Questions	Précisions
Questions administratives	Pouvez-vous vous décrire professionnellement ?	<ul style="list-style-type: none"> - Date du diplôme - Depuis combien de temps travaillez-vous ? - Avez-vous reçu des formations complémentaires en lien avec l'aménagement des espaces publics ? - Travaillez-vous à temps plein sur des missions d'aménagement de l'environnement ? (Cabinet d'architecte ?, Mairie/CCA ?, Hôpital ? Établissement de santé ?)
	Avez-vous déjà participé à des projets d'aménagement d'espaces publics de loisirs (sachant qu'un espace public de loisir correspond à un lieu couvert ou non, ouvert au public dans le but de divertir les usagers) ?	<p>Il y a combien de temps ?</p> <p>Sur des projets qui ont duré combien de temps environ ?</p> <p>Concernaient-ils une mise en accessibilité ? Pour quelle population ?</p> <p>Combien de projet d'aménagement d'espaces publics avez-vous réalisé ?</p>
Le projet d'aménagement de l'environnement	En quoi consistait le projet général ?	
	Plus précisément quelles ont été vos missions ?	Application d'un modèle particulier (PPH, PEO, MCRO...) ?
	Qui ont été les principaux collaborateurs ?	Place par rapport aux collaborateurs (lien étroit, jamais vu...) Combien d'ergo sur le projet ?
	Dans quel cadre avez-vous réalisé ce projet ?	Qui était votre employeur pour ce projet (s'il y en avait un) ? Avez-vous réalisé ce projet dans le cadre d'hospitalisation / de séjour en établissement de certains patients ou avez-vous été missionné par une mairie/un cabinet d'architecte/une CCA pour un projet d'aménagement d'espaces publics auprès de personnes en situation de handicap que vous ne connaissiez pas ?

Les loisirs	Que pensez-vous des loisirs en ergothérapie (jugez-vous intéressant/utile/primordial de les travailler avec le patient, y accordez-vous de l'importance en tant qu'ergothérapeute, pensez-vous qu'ils peuvent s'avérer essentiel dans la vie d'une personne... ?)	Comment ont-ils été pris en compte pour la réalisation du projet d'aménagement de l'environnement ?
Les compétences de l'ergothérapeute dans l'urbanisme	Si vous avez été recruté pour ce projet de mise en accessibilité, pourquoi pensez-vous qu'ils ont fait appel à un ergothérapeute ?	
	Vous sentiez-vous compétent pour remplir ces missions ?	Quelles compétences d'ergothérapeute vous ont servies au cours du projet, qu'est ce qui vous a permis d'être performant dans ce projet ?
	Que pensez-vous que l'ergothérapeute peut apporter dans un tel projet ?	Sur tous les plans, que ce soit un atout au niveau organisationnel, diagnostic, recensement des besoins, établissement du projet, au niveau lien avec les usagers etc. ?
La législation	Avez-vous pris en compte la loi du 11 février 2005 ?	Comment ? Dans quelles mesures ?
La participation sociale	Quels étaient les objectifs du projet d'aménagement de l'espace public auquel vous avez participé ?	
	Pensez-vous avoir permis d'améliorer quelconque aspect de la vie quotidienne des PSDH à travers cet aménagement ?	Lesquels ?

Permet de tester l'hypothèse 1 : L'accessibilité des espaces publics améliore la participation sociale des usagers.

Permet de tester l'hypothèse 2 : Grâce à des compétences différentes de l'urbaniste, l'ergothérapeute peut intervenir dans l'urbanisme.

Notions abordées	Questions	Précisions
Questions administratives	Pouvez-vous vous décrire professionnellement ?	<ul style="list-style-type: none"> - Quand avez-vous été diplômé ? - Quelle est votre formation initiale ? - Depuis quand travaillez-vous en tant qu'urbaniste ?
L'ergothérapie	Connaissez-vous l'ergothérapie ?	<ul style="list-style-type: none"> - Si oui : pouvez-vous m'expliquer ce que c'est ? - Si non : C'est une profession paramédicale qui consiste à rendre un maximum d'autonomie et d'indépendance aux personnes en situation de handicap dans leur vie quotidienne. L'ergothérapeute agit auprès de tout type de situation de handicap, que ce soit moteur, sensoriel ou encore mental. Il travaille auprès de ces personnes au quotidien et peut évaluer leurs difficultés dans les activités de tous les jours ainsi qu'identifier leurs besoins et attentes en terme de solution pour compenser le handicap. Pour cela il peut être amené à aménager l'environnement de la personne en situation de handicap en fonction de ses besoins, afin de le rendre accessible à cette personne, de lui permettre d'effectuer ses activités quotidiennes et de participer à la vie sociale.

Le projet d'aménagement de l'environnement	Si connaissance de l'ergothérapie : Avez-vous déjà collaboré avec un ergothérapeute sur un projet d'urbanisme ?		
	SI OUI	SI NON OU SI PAS DE CONNAISSANCE DE L'ERGOTHERAPIE	
	Sur combien de projet ?	Vous n'avez donc réalisé aucune collaboration avec un ergothérapeute sur un projet d'urbanisme. Pourquoi ?	
	Sur quel type de projet ?	Quels genres de projets avez-vous déjà réalisés ?	- Avez-vous déjà réalisé un projet spécialisé dans la mise en accessibilité ? Si oui, concernait-il une population en situation de handicap particulière ? - Quels en était les objectifs ? - Quelles étaient vos missions à travers ces projets ?
	Comment s'est déroulée la collaboration ? - Quel rôle avait l'ergothérapeute ? - Étiez-vous en collaboration étroite ou lointaine ? - Quels étaient les avantages et les inconvénients de cette collaboration ? - Quelles connaissances ou compétences l'ergothérapeute apportait-il dans ce domaine ?	Pensez-vous que l'ergothérapeute, par la définition que je vous ai donné du métier et de ses compétences, pourrait apporter quelque chose dans un projet d'urbanisme ? Quoi précisément ?	

La prise en compte des situations de handicap	Prenez-vous en compte le handicap et l'accessibilité à travers vos projets en tant qu'urbaniste ?		
	SI OUI	SI NON	
	Comment ?		<ul style="list-style-type: none"> - En appliquant des normes d'accessibilité définies dans le code de construction dans votre conception ? - En recensant et étudiant vous-même les besoins des personnes en situation de handicap qui feront parti des futurs usagers ? - En dialoguant vous-même avec des associations d'usagers ? - Difficulté de recenser les besoins des personnes en situation de handicap ? - Dès votre conception du projet ? - Projet initial qui va ensuite subir des modifications pour sa mise en accessibilité ?
	Aviez-vous des partenaires dans cette prise en compte du handicap ?	Quels partenaires de vos projets s'occupent alors de la mise en accessibilité de l'espace public, cette dernière étant une obligation de la loi du 11 février 2005 ? (Bureau d'études ? Ingénieurs ? Élus locaux ?...)	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs dédiés au recensement des besoins des personnes en situation de handicap ? - Présence d'« expert » dans le handicap pour orienter le projet ou donner des conseils en accessibilité en fonction des besoins des futurs usagers de l'espace ? - Quels liens entre eux et vous ? Difficultés de

			communication entre vous ?
	Vous sentez-vous suffisamment armé dans la prise en compte du handicap ?		<p>Avez-vous eu des formations sur le handicap (durant votre cursus scolaire ou dans le cadre de la formation continue) ?</p> <p>Avez-vous un désir de suivre des formations sur le handicap ?</p> <p>Sur qui/quoi vous appuyez vous pour vous aider en matière de prise en compte du handicap dans vos projets ?</p>

Permet de tester l'hypothèse 1 : L'accessibilité des espaces publics améliore la participation sociale des usagers.

Permet de tester l'hypothèse 2 : Grâce à des compétences différentes de l'urbaniste, l'ergothérapeute peut intervenir dans l'urbanisme.

Notions abordées	Questions	Précisions
L'utilisation des espaces publics	<p>[Définition d'espaces publics de loisirs.]</p> <p>Ainsi, au quotidien, êtes-vous confrontés à des difficultés dans les espaces publics de loisirs en lien avec votre situation de handicap ?</p>	<p>Un espace public est un lieu ouvert à tous. Il peut s'agir de lieux publics qui sont le plus souvent des bâtiments (cinémas, musées, complexes sportifs...) ou d'espaces non couverts (parcs, jardins publics, plages...). Un espace public de loisir est donc un espace public créé en vue d'y permettre le divertissement des individus (sport, détente, culture...).</p>
	<p>De quel type ?</p>	<p>Déplacement, accessibilité de l'environnement, utilisation des services proposés, problème de compréhension ou d'accès à l'information...</p>
	<p>Quelles sont les retentissements de ces difficultés sur votre vie quotidienne et vos projets de vie (c'est à dire ce que vous souhaitez faire) ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Retentissement social (moins d'interactions sociales, moins de sorties hors de chez soi...); - sociétal (moins d'utilisation des services de la ville, moins de participation à la vie en société); - retentissement émotionnel (colère, tristesse sentiment d'exclusion, découragement ou au contraire donne la force de se battre pour ses droits...)
Les loisirs	<p>Pratiquez-vous un loisir hors de chez vous ?</p>	
	<p>Si non, pour quelles raisons ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'accessibilité de l'espace ? - Pas de structure adaptée / pas d'équipe d'handisport ou de sport adapté dans la ville ? - Prix du matériel ? - Éloignement géographique du lieu de loisir par rapport au lieu de résidence avec un trajet compliqué à réaliser ?

		- Manque de temps ?
	Si oui, que vous apporte cette pratique de loisir ?	-Plan social, intellectuel, moral, personnel ?
	Comment avez-vous choisi votre activité de loisir ?	- Votre choix a-t-il été conditionné par quelconque facteur : accessibilité de l'espace, pas de structure adaptée pour le loisir initialement voulu, pas d'équipe d'handisport ou de sport adapté dans la ville pour le sport initialement souhaité, prix du matériel, proximité du lieu de loisir par rapport au lieu de résidence... ? - Est-ce que vous avez choisi votre lieu de loisir parce qu'il était accessible ou est ce que vous vouliez aller à cet endroit et il s'est avéré que le lieu était accessible ?
	Partez-vous en vacances ou pratiquez-vous du tourisme ?	
	Si non, pour quelles raisons ?	- Est-ce que le manque d'accessibilité en fait parti ? - Est-ce que l'absence de voyage ou de tourisme est quelque chose qui est difficile pour vous ?
	Si oui, vos destinations sont-elles conditionnées par quelconque facteur inhérent à votre situation de handicap ?	Manque d'accessibilité notamment ?
	Qu'est-ce que vous permet cette évasion ?	-Plan social, intellectuel, moral, personnel ?
L'accessibilité	Pour vous, qu'est-ce que l'accessibilité des espaces publics représente ?	-Plan social, intellectuel, moral, personnel ? -Qu'est ce qu'elle permet ?
	Avez-vous déjà rencontré un ergothérapeute au cours de votre parcours de vie ?	Si oui, pensez-vous que ce professionnel peut avoir une place pertinente dans la mise en accessibilité des espaces publics de loisirs ?

Thématiques	Questions	Réponses
Projets d'aménagement de l'environnement	« Vous avez eu l'occasion de réaliser des missions d'aménagement d'espaces publics du coup ? »	« Alors espace public, moi j'ai fait mon mémoire du coup sur l'accessibilité d'une base nautique, et après bah, là du coup, sur mes missions en libéral là, je suis missionné par le comité régional (...) sur tout ce qui est projet de développement aide au club, donc là j'ai déjà fait... ouais une paire de diagnostics d'accessibilité sur des clubs de kayak »
	« A travers les projets que vous avez pu réaliser dans ce comité régional, est-ce que vous pouvez me les détailler un petit peu, ce qu'ils concernaient, ce qu'ils visaient ? »	« moi je gère toute la partie développement handicap, donc bah ça passe vraiment par de la mise en réseau handisport, sport adapté, le diagnostic que j'ai fait sur l'état de la pratique les licenciés, le type de pathologie en fonction des clubs... » « c'est des diagnostics surtout d'accessibilité, de mise à l'eau avec "bah j'ai un souci, j'ai un groupe handi mais je peux pas accéder à la rivière, au plan d'eau" » « mon travail c'est aussi la coordination des formations complémentaires pour les cadres, donc handisport, sport adapté »
	« et est-ce qu'ils concernent tous un peu la même population de personnes en situation de handicap ou il y a des handicaps différents ? »	« Alors moi, quand je fais mes projets, je fais un peu du tout handicap, après, généralement, ça va être plus de l'aménagement handicap physique. » « sur l'accompagnement de toute façon, ça se fait par un cadre, avec des accompagnateurs, voilà, ça se fait pas en pratique libre, et sur des populations déficientes visuelles... j'en ai eu mais il y a pas eu grand-chose à faire en fait. En fait, du moment où on répond au standard physique du coup bon... après c'est plus sur la pédagogie de l'approche de la discipline »
	« d'accord ok et dans cette pratique là est-ce que vous avez appliqué un modèle conceptuel particulier ou pas du tout ? »	« non moi j'ai repris du coup, bah, pour mon mémoire, j'avais fait un diagnostic d'accessibilité, donc ça, la trame, je l'ai de fixe et je réaménage à chaque fois »
	« Et dans ces projets là vos principaux collaborateurs ça a été qui ? Il y en a eu beaucoup (rires) ! »	« en interne au club, bah, les bénévoles, les dirigeants du club, les encadrants quand il y en a, les pratiquants » « j'ai des liens aussi avec les conseillers techniques » « avec les élus du comité régional »
Les loisirs	« Ok et du coup le kayak ça touche aux loisirs, qu'est-ce que vous pensez des loisirs en ergothérapie ? Est-ce que vous trouvez qu'ils ont	« bien plus que primordiale, parce que du coup, pour certains, ça leur fait aussi un projet de vie ! Donc quand tu parles de loisirs, bah, loisirs oui et non. Parce qu'on arrive aussi sur le champ de la compétition, avec le versant des paralympiques, avec les enjeux que ça donne derrière » « J'ai suivi aussi 4 ans l'équipe de France paracanoë sur Londres et Rio, c'est aussi les doubles ou

	<p>une place utile, primordiale, est-ce que vous pensez qu'il est intéressant de les travailler avec les patients ? »</p>	<p>triples projets : projet perso, projet patho, projet professionnel. »</p>
	<p>« ok et du coup ces loisirs ou cet aspect compétition, comment est-ce que vous l'avez pris en compte, là vraiment dans l'aménagement de l'espace ? »</p>	<p>« En fait, de toute façon, tout l'aménagement doit arriver à la pratique. Donc de toute façon c'est central. En fait, c'est même pas à prendre en compte ou pas. Il faut arriver à la pratique, donc c'est qu'est-ce qu'on va mettre en place pour aller à cette pratique ? »</p>
<p>Les compétences de l'ergothérapeute dans l'urbanisme</p>	<p>« Ok et donc, vous pensez qu'ils ont fait appel à vous parce qu'il n'y avait pas vraiment de conseiller technique qui pouvait se charger de l'affaire ? »</p>	<p>« oui, et puis, je ne suis pas sur le même plan technicité, on va dire, parce que réaliser un diagnostic d'accessibilité, c'est sûr que, enfin, ils sont pas formés pour ça. C'est normal, et puis après, voilà, il y a aussi un peu l'expérience, et du handicap, et du kayak, donc ça aide aussi »</p>
	<p>« D'accord ! Et est-ce que vous vous sentiez compétent pour remplir cette mission là, d'aménagement de l'espace ? Ou quelles compétences d'ergo vous ont servies ? »</p> <p>Relance : « Et du côté ergo du coup, sur quelles compétences vous avez pu vous appuyer pour réaliser ces aménagements là ? »</p>	<p>« de mon expérience, on va dire duale, de ma double compétence kayak et ergo, oui, parce que du coup ben, voilà, j'ai pas mal d'expérience aussi dans le kayak, sur le handicap, sur mes formations complémentaires, sur mon expérience en équipe. Enfin, voilà, ça fait pas mal de choses à côté du domaine d'ergo où j'ai fait de l'accessibilité. Donc voilà, c'est sûr que les 2 couplés euh oui pas de soucis ! Effectivement, j'aurais eu que l'un ou que l'autre, ben, peut-être moins »</p> <p>« ben, sur un peu tout, parce que du coup, quand on passe le référentiel avec les 10 compétences, que ce soit le recueil de données, former informer, les aides techniques/aides humaines, enfin, on passe quasiment sur tous les champs des compétences en fait... plus ou moins marqué mais on y passe de toute façon. Il y a pas vraiment une compétence primordiale par rapport aux autres, que ce soit même relationnel, que ce soit voilà, c'est vraiment complet je pense »</p>
	<p>« Oui ok ! Et dans un projet comme ça du coup, c'est assez rare de voir des ergothérapeutes qui agissent pour une mise en accessibilité. Vous qui avez cette expérience là, qu'est-ce que vous pensez que l'ergothérapeute peut apporter dans ces projets là ? »</p>	<p>« bah après, il peut apporter vraiment la notion de handicap et... pas seulement on va se référer aux textes réglementaires sur les règles d'accessibilité, comme peut le faire un archi. C'est aussi bah... coupler la vision pratico-pratique, on va dire sur... ben oui... on va se tenir aux règles d'accessibilité, mais ça va être comment on va le mettre en place, pour que ce soit vraiment efficient, et que la personne puisse accéder à la pratique »</p>

<p>La législation</p>	<p>« d'accord et dans votre projet, du coup d'aménagement, est-ce que vous avez pris en compte la loi du 11 février 2005, qui définit un petit peu les normes d'accessibilité ? »</p> <p>« d'accord et donc vous, de ce que je comprends, vous avez fait une étude un petit peu du terrain et après vous avez comparé ou fait le parallèle avec les normes pour appliquer ces normes ? »</p>	<p>« un petit peu oui (rires) » « le diagnostic d'accessibilité est basé là-dessus en fait. En fait ma trame de diagnostic a été passée sur ça et sur des ouvrages de base de référence sur l'accessibilité et en fait bah... chaque... les points de cheminement, d'accessibilité, d'atteinte hauteur, tout est listé et selon les besoins, ben, j'ajoute ou j'enlève des items »</p> <p>« bien souvent c'est ça ouais, je fais un relevé technique, soit par internet si c'est juste sur des pentes ou des choses comme ça, soit généralement je me déplace, comme ça j'alimente de photos de cas concret, et après je mets en parallèle avec la norme, et après, du coup bah, on a les deux et on peut obtenir les préconisations »</p>
<p>La participation sociale</p>	<p>« Ok et sur votre projet, là du coup concernant la base nautique, les bases nautiques d'ailleurs, vos objectifs de projet d'aménagement sont lesquels ? »</p> <p>« et du coup, à travers ces aménagements là, est-ce que vous pensez pouvoir favoriser quelques aspects de la vie quotidienne des personnes en situation de handicap ? Est-ce que vous pensez leur apporter des choses et quoi ? »</p>	<p>« en fait ça, moi, je pars du principe que, toute façon, on peut le rendre accessible pour tous et qu'en partant sur du handicap physique, on peut arriver sur du sensoriel, du mental, mais aussi sur du valide, du sport santé, sur du collectif... voilà, donc si on part de là, on arrive généralement à voir une accessibilité au plus large. »</p> <p>« Ah bah oui, enfin, je fais aussi un projet dans la MAS où je travaillais avant, sur du polyhandicap très lourd, où je les emmenais en kayak. Et justement ça rentrait dans leurs objectifs personnels, donc que ce soit du travail sensoriel, moteur, voilà... du travail cognitif... Donc en fait on peut apporter soit de l'occupationnel on va dire, clairement ça fait une activité de plus, une petite balade, soit vraiment ça va être un outil de rééducation. »</p> <p>« D'y aller, surtout, ça permet de l'activité, parce que généralement le canoë-kayak, c'est la vision, ben on va dans une rivière et... voilà, assez nature, assez brut de décoffrage on va dire ! Donc là c'est dans l'idée d'amener le plus possible les gens à la pratique. De démocratiser la pratique pour tous. »</p> <p>« reprise un peu d'estime de soi, soit vraiment de reprendre un projet... pas forcément, ou certains oui, de haut niveau, mais rien que de pratiquer, de venir dans un club... Et après ce qui est aussi intéressant, on a la partie accessibilité en groupe on va dire, avec les établissements qui viennent avec un groupe et voilà. Mais le plus intéressant, c'est quand c'est en individuel. Ils viennent faire des séances avec des valides sur l'école de pagaie, ils naviguent ensemble, et là ça fait un vrai échange. Et c'est pas que pour la personne non plus en situation de handicap, ça permet aussi aux valides, et ben, de côtoyer un peu le handicap et que ce soit formateur pour eux aussi »</p>

Thématiques	Questions	Réponses
<p align="center">Projets d'aménagement de l'environnement</p>	<p>« ok et du coup vous travaillez pour la mairie ? C'est la mairie qui vous embauche ? »</p>	<p>« Oui (...) le but c'est vraiment d'apporter une expertise aux différentes directions internes sur un service donc ça peut être l'espace... enfin la voirie, les parcs et jardins, les musées aussi, enfin c'est vraiment tous les services qui peuvent faire appel à nous sur des questions d'accessibilité, et voilà, pour toutes les questions qui sont liées au handicap »</p> <p>« nous, au service, on est vraiment un soutien aux différents, enfin, un service ressources des différents services de la mairie. Et voilà, on fait vraiment appel à notre expertise au niveau du handicap et de l'accessibilité »</p> <p>« on peut être aussi amené à travailler sur la mise en accessibilité des événements culturels donc, voilà, par exemple, le forum de l'emploi, un festival »</p>
	<p>« ok donc vous avez déjà participé à des aménagements d'espace public de loisirs ? »</p>	<p>« oui, loisirs oui, donc après, voilà, il faut bien savoir que c'est des projets qui durent des mois, voire parfois... voilà, ça se compte en années sur des gros projets. Donc voilà, moi je participe mais, après, j'ai pas l'expérience suffisante pour vous parler d'un projet de A à Z, parce que moi, soit je les prends en cours ou alors je les commence. Parce que c'est souvent des projets qui durent très longtemps. Après, sur des petites choses par contre, si. Là on peut avoir des impacts, du coup on va en parler plus tard, mais on peut avoir des impacts immédiats et voilà... les gros projets d'aménagement d'aire de jeux, par exemple, comme là, on est en train de faire sur une aire de jeux, c'est des projets qui sont assez longs.»</p>
	<p>« et en général en quoi consistent les projets, par exemple le projet d'aménagement d'une aire de jeux en quoi consiste le projet général ? »</p>	<p>« l'objectif c'est, voilà, de construire une aire de jeux dans un quartier où il y a pas mal d'établissements qui reçoivent des personnes en situation de handicap (...) c'est vraiment de créer un espace accessible à tous, et notamment les jeux qui seraient accessibles à tous les enfants, axés sur le handicap ou non »</p> <p>« au niveau loisirs, après, on me demande pas mal mon avis sur les parcs et jardins. Donc les aires de jeux, je réfléchis en même temps parce qu'il y en a d'autres hein mais... après ça peut être par exemple un centre culturel (...) qui accueille des personnes de tout âge où là pareil, on a travaillé sur l'accessibilité du lieu »</p> <p>« mais en fait, nous à notre poste, on peut vraiment nous demander notre avis sur tout type de structure culturelle de loisirs qui appartiennent à la ville »</p>

	« d'accord, ok, et du coup les principaux collaborateurs dans ce projet là ? »	« alors architecte, chef de projet d'aménagement, responsable d'opérations urbanistes, voilà tous ces métiers là, un petit peu dans le bâtiment, dans la création d'espaces publics » « c'est très varié, enfin, on a des responsables de musée aussi »
Les loisirs	« Dans vos projets d'aménagement des espaces publics de loisirs, donc là, les projets auxquels vous avez eu l'occasion d'assister un petit peu, comment est-ce que les loisirs ont été pris en compte dans le projet ? Est-ce que vous vous y accordez beaucoup d'importance en tant qu'ergothérapeute ? »	« alors, forcément (rires), ça fait partie de notre travail d'ergothérapeute de prendre en compte les loisirs de la personne accompagnée, je veux dire, ça fait partie de nos objectifs d'ergo pour moi. Donc après, là, nous, ce qui est différent dans le poste dans lequel je suis, c'est que c'est pas des situations individuelles ... c'est comme les modèles, ils sont utilisés pour des situations individuelles. Nous, là, on est sur du collectif, c'est-à-dire qu'on prend plutôt le handicap, quel besoin on a en fonction de quels types de handicap, et on rassemble tous ces besoins pour tous les handicaps pour permettre une accessibilité ... donc voilà, l'objectif c'est pas de prendre les loisirs, enfin, de faire des entretiens individuels en discutant des loisirs des personnes »
Les compétences de l'ergothérapeute dans l'urbanisme	« ok du coup ces projets là, vous les avez réalisés dans le cadre de votre emploi, donc à la mairie. Est-ce que vous savez pourquoi la mairie, le service handicap-accessibilité, recherche un ergothérapeute ? »	« L'objectif du service c'est vraiment d'apporter une expertise , c'est-à-dire... l'accessibilité. Nos collègues du bâtiment, ils connaissent les lois d'accessibilité, donc ils savent, la largeur de porte... Ça c'est écrit dans la réglementation qui est en vigueur. Par contre là où nous on vient apporter, alors parfois nous on s'appuie sur cette réglementation là pour rappel, mais notre grosse partie c'est en fait tout ce qui est... a trait au confort d'usage , à la qualité et au confort d'usage ... En fait c'est vraiment cette partie-là qui nous concerne et c'est pour ça, en fait, que le service veut un ergothérapeute, pour parler du confort d'usage. C'est-à-dire que l'accessibilité, elle a des lois, c'est bien, mais il y a des choses, voilà, qui sont pas toujours évidentes, et même des choses qu'on peut rajouter à la réglementation pour permettre que le lieu soit accessible à tous, donc c'est en ça en fait qu'ils font appel à un ergo. Si vous voulez, la loi, elle s'apprend en fait, concrètement, comme dit mon responsable. Il pourrait faire appel à quelqu'un qui connaît la réglementation d'accessibilité par cœur, mais lui ce qu'il cherche, c'est pas ça, c'est vraiment quelqu'un qui a des connaissances sur le handicap pour pouvoir proposer des solutions concrètes et qui permettent un confort d'usage aux usagers » « en fait nous quand on parle de confort d'usage, ce qu'on donne comme élément, c'est qu'on adapte la réglementation en vigueur à l'usage de tous , c'est-à-dire qu'on répond aux besoins de tous les futurs usagers, et quel que soit leur différence ou leur handicap, c'est ça l'objectif. » « nous, on va essayer de donner plus d'indications, des modèles , pour que vraiment ce soit maniable pour les personnes à mobilité réduite »

Les compétences de l'ergothérapeute dans l'urbanisme		<p>« la loi, elle demande à ce que la signalétique soit adaptée, que les lieux soit clairement signalés, et voilà, quel type de signalétique on met, quel contraste on met pour les personnes malvoyantes. Tout ça, c'est des choses, en fait, on s'appuie sur la réglementation, mais on apporte quand même notre expertise pour créer des outils »</p>
	<p>« Et vous du coup vous êtes en poste depuis peu de temps dans ce poste là, mais est ce que vous vous sentez compétente pour remplir ces missions ? »</p>	<p>« je pense qu'en tant qu'ergo, on a toute notre place. Après la compétence, je pense que, un poste comme ça, ça demande beaucoup de travail personnel. Parce que quand même, il faut travailler la réglementation »</p> <p>« un travail aussi pour s'adapter aux différents langages, c'est-à-dire que les architectes de projets, ils ont pas le même langage que nous parfois »</p> <p>« je pense, oui, c'est des spécificités à acquérir, parce qu'après c'est pareil, quand tu travailles dans des structures, souvent on est spécialisé dans un type de handicap »</p> <p>« c'est aussi sortir un peu de ce suivi individuel pour être dans le suivi collectif. Globalement c'est ça. Donc c'est avoir une expertise sur beaucoup de handicap »</p>
	<p>« et quand vous êtes arrivée sur ce poste là, quelles sont les compétences d'ergothérapeute qui vous ont servies ? »</p>	<p>« alors, je pense que les compétences d'ergo c'est global. C'est notre vision assez globale des situations, c'est-à-dire que voilà, prendre à la fois les facteurs environnementaux, se détacher, par exemple, des facteurs individuels pour pouvoir prendre les besoins de chaque handicap »</p> <p>« pour moi, c'est vraiment cette vision globale et cet expertise technique, pratique parce que voilà, par exemple, on travaille aussi surtout ce qui est chaîne d'accessibilité. Donc là, le but c'est de mettre par exemple en accessibilité une aire de jeux. Mais nous on va travailler aussi sur comment on y va, toute la chaîne de déplacement qui permet d'accéder à cet espace, donc les transports, l'aménagement de la voirie, est-ce que tout ça c'est adapté pour pouvoir accéder à cette aire de jeu, voilà. C'est vraiment cette vision plus globale que, voilà, « ok l'aire de jeux elle est accessible », mais est-ce qu'on peut y accéder ? Enfin c'est des questions que se posent pas forcément nos collègues, ils sont sur leur projet et nous, voilà, on apporte une vision plus globale. »</p> <p>« je pense, la connaissance du handicap, elle est aussi importante parce que voilà, on fait aussi un travail de sensibilisation auprès de nos collègues parfois, c'est-à-dire, enfin, pour eux si vous voulez c'est... on leur parle de handicap, mais c'est important de les sensibiliser à tout ça réellement »</p> <p>« sur la chaîne d'activité, c'est aussi avoir une certaine logique dans le cheminement »</p>

	« ok et vous l'avez déjà évoqué un petit peu tout à l'heure mais si on rassemble dans une question qu'est-ce que vous pensez que l'ergothérapeute peut porter à un projet d'aménagement d'espace public ? »	« notre expertise d'ergo c'est-à-dire prendre en compte tous les facteurs environnementaux , prendre en compte les besoins réels de chaque handicap, pour permettre au maximum un confort d'usage et que tout le monde puisse avoir accès à tous les espaces publics ou les bâtiments recevant du public »
La législation	« ok et dans ce projet là du coup, vous, est-ce que en temps qu'ergothérapeute, vous prenez en compte la loi du 11 février 2005 ? Enfin vous disiez que vous vous appuyez dessus... »	« forcément on l'a en tête, forcément on s'appuie dessus » « oui la loi de 2005 elle nous donne les grands axes, mais on s'appuie aussi beaucoup sur les lois de mise en accessibilité. Donc là, il y en a trois différentes : pour les établissements recevant du public ou les installations ouvertes au public (pour les nouveaux bâtiments) ; pour les bâtiments qui sont déjà existants, donc là pour le cadre bâti existant ; et pour tout ce qui concerne la voirie et les espaces publics. »
La participation sociale	« et du coup dans ces projets là il y avait plusieurs objectifs, est-ce qu'il y avait des objectifs concernant les personnes en situation de handicap ? »	« en fait, ça dépend des projets. Il y a des projets pour lesquels on nous demande notre avis, mais le but principal c'est pas forcément ...d'être utilisé par les personnes... faut que ce soit accessible, après il y a pas forcément d'axe particulier sur l'accessibilité. » « par contre, pour certains, comme l'aire de jeux, où là vraiment il y avait une volonté, quand on nous a présenté le projet, d'avoir une inclusion au niveau des jeux, de l'aire de jeu, des personnes, des enfants aussi sur le handicap. C'est-à-dire ne pas faire des jeux qui seraient utilisés par des jeunes en fauteuil et des jeux qui seraient utilisés par tous les autres enfants. Le but, c'est que tout le monde puisse, tous les enfants puissent jouer ensemble , handicap ou pas »
	« ok et à travers ces aménagements là que vous faites en faveur des personnes en situation de handicap, est-ce que vous pensez améliorer des aspects de la vie quotidienne ? »	« dans l'accès aux services, aux différents services proposés, donc l'accès aux loisirs, l'accès niveau culturel, voilà, avoir vraiment un meilleur accès à tout type de structures » « ça leur permet surtout d'avoir une participation sociale , d'avoir un accès aux loisirs, voilà, de pouvoir faire leurs activités comme une personne qui n'aurait pas de handicap, enfin voilà, de pouvoir accéder au service comme quelqu'un qui n'a pas de handicap. Donc pour eux, c'est quand même un confort de pouvoir aller dans un espace où vraiment l'espace est pensé pour que ce soit confortable pour eux au niveau de l'usage »

Thématiques	Questions	Réponses
Projets d'aménagement de l'environnement	« Avez-vous déjà participé à des projets d'aménagement d'espaces publics de loisirs (sachant qu'un espace public de loisir correspond à un lieu couvert ou non, ouvert au public dans le but de divertir les usagers) ? »	« Oui, dans le contexte de mon TFE en ergothérapie « Ergothérapie et la Conception Universelle » je travaillais sur la conception d'un module d'aire de jeux publique pour tous les enfants de 2 à 6 ans... Et j'ai aidé à l'évaluation d'espaces publics de manière succincte, en relation avec ma formation en ergonomie que j'avais suivie (moins en lien avec mes missions comme ergothérapeute). C'était plutôt de l'accompagnement dans des diagnostics d'accessibilité de lieux publics , avec des ergonomes/ingé spécialisés dans l'univers du handicap... Nous ne sommes pas assez...« puissants »...et formés en tant qu'ergothérapeute, pour prétendre réaliser des projets d'aménagement d'espaces publics...
	« Et en quoi consistait ces deux projet du coup, en général ? »	« Alors, mon projet de TFE, c'était un projet de conception d'un module d'aire de jeux publique, pour tous les enfants de 2 à 6 ans. Donc un gros travail de fond de récolte de données ... car je ne cible pas une population très particulière... Ma volonté d'intégrer tous les enfants est très complexe, tellement large... toute la difficulté quand tu travailles sur un projet d'accessibilité d'un environnement public ! Bref, je m'étale un peu... Pour faire plus simple, aussi, je me suis consacrée à la conception (vu le manque de diversité actuelle, même si ça évolue quand même ces derniers temps dans la variété de propositions) d'un module de jeux, même si ma volonté était d'en présenter plusieurs pour compléter les « manques » que pouvait avoir celui que je proposais, et aménager une aire de jeux publique entière... mais pas assez de temps et d'argent, obstacle majeur quand tu touches le domaine du public ! Donc j'avoue que j'étais beaucoup plus dans un projet de conception d'un produit... mais sans mettre de côté l'aménagement du site, j'avais les plans, et les personnes qui gravitent autour étaient pas mis de côté dans mon analyse, parce que dans toute conception on doit réfléchir au contexte/environnement auquel il va être intégré... Dans mon taf, après, en collaboration avec mes collègues ergonomes/ingé, c'était principalement un diagnostic d'accessibilité ... rames de RER, entrée de bâtiments publiques, etc., avec propositions de solutions d'aménagement et autres. »
	« Et vous avez appliqué un modèle particulier pour mener vos missions ? »	« En pratique, dans mon job, j'avoue qu'on ne définit pas vraiment les modèles. C'est instinctif lors de la récolte de données, ou éval formative, l'analyse, etc. »

	« d'accord ok et du coup les principaux collaborateurs dans ce projet là ? »	« Urbanistes, plus architectes, ingénieurs, ergonomes, industriels, etc. On était en étroite collaboration dans mon job car on était prestataires de service... mais j'étais la seule ergo. »
Les loisirs	« Dans les projets dans lesquels vous vous êtes investie, vous vous êtes intéressée à une aire de jeux donc. Est-ce que vous vous accordez beaucoup d'importance aux loisirs en tant que thérapeute? Et comment est-ce qu'ils ont été pris en compte dans vos projets ? »	« Les loisirs c'est considéré comme la principale source d'intérêt d'une personne et donc de sa motivation ! Ils sont primordiaux et, ils fondent aussi une bonne partie de notre profession... Une activité de la vie quotidienne. Le bébé, l'enfant... il apprend via le jeu, le loisir et l'adulte, ben, prend plaisir et s'épanouit dans les loisirs. Le loisir participe au bonheur de chacun et... donc agit sur son psychisme quoi, qui ne peut qu'améliorer ses compétences, capacités ! Et disons que lorsque tu touches les aires de jeux publiques, tu es obligé de prendre en compte les loisirs des enfants... c'est la base d'une aire de jeux... jeu = loisir » « En fait les besoins en « loisirs » ont été pris en compte et étudiés, analysés via des rencontres avec parents, enfants, avec ou sans besoins spécifiques... des questionnaires, des observations des comportements des individus sur d'autres aires de jeux, en France et outre...et autres environnements de jeux, avec des rencontres avec des ergos et autres professionnels travaillant avec des enfants, de différentes structures, lectures, recherches, etc. »
Les compétences de l'ergothérapeute dans l'urbanisme	« pour ce projet diagnostic/mise en accessibilité, pourquoi pensez-vous qu'ils ont fait appel à un ergothérapeute ? »	« Pour notre facilité à analyser , à rechercher les infos nécessaires , à s'adapter rapidement aux différentes situations, à trouver des solutions efficaces ... et... grâce à nos connaissances étroites sur les capacités ou incapacités d'un max de personnes grâce à notre collaboration avec les patients... Les ergos peuvent grandement contribuer dans ce champ d'intervention... notamment en partageant leur expertise et leurs connaissances sur les capacités fonctionnelles, la déficience et les liens entre la personne et l'environnement . Ils peuvent conseiller des groupes comme des concepteurs, des architectes, des planificateurs... des entrepreneurs...des fournisseurs de services, et des comités qui établissent les codes et les normes ! Un ergothérapeute qui a de nombreuses années d'expériences dans différents domaines de pratique peut, à mon goût, être considéré comme un expert dans ce domaine là. »
	« Et est ce que vous vous sentiez compétente pour remplir ces missions ? »	« Pas assez à mon goût... Un ergothérapeute, seul, peut pas travailler dans un projet si complexe comme un aménagement d'espaces publics de loisirs »
	« Mais vous aviez quand même des compétences d'ergo qui vous ont permis d'être performante dans ces projets ? »	« Oui, la rencontre avec d'autres professionnels , trouver les bons alliés motivés et motivants, la recherche d'infos... La curiosité et la motivation d'arriver à un objectif concret m'ont permis, moi d'être performante »

	« ok et vous l'avez déjà évoqué un petit peu tout à l'heure, mais pour rassembler les idées, qu'est-ce que vous pensez que l'ergothérapeute peut porter à un projet d'aménagement d'espace public ? »	« Je dirais la même réponse encore que précédemment, sur les compétences. Je n'arrive même pas à détailler, tellement il a une implication à tout niveau du projet pour moi... surtout s'il est expérimenté, après de nombreuses années de pratique, et de formations annexes... et il est primordial... après il faut des formations car sans ce n'est pas possible d'être performant dans ce domaine, si spécialisé et pointilleux... »
La législation	« Avez-vous pris en compte la loi du 11 février 2005 ? Et dans quelle mesure ? »	« Bien sûr ! C'est à prendre en compte dès le début du projet, sinon ton projet ne sert à rien ! La loi c'est une loi, et il faut forcément la prendre en compte, sinon tu n'es pas "légalement" légitime à concevoir ton projet... Sinon, les normes c'est une base de travail , mais j'ai longtemps été en conflit avec. Car bien sûr ce sont des "moyennes" en fonction d'un fort pourcentage de la population, et donc comme tu peux le savoir un grand nombre de personnes ou situations ne rentrent pas dans ces normes... Donc c'est forcément une base de travail. Si tu ne réponds pas aux normes, ton projet ne peut pas fonctionner. Elles sont normalement là pour te guider, même si pour moi, mon imagination, etc. elles étaient plutôt trop restrictives ! Mais c'est un travail d'équipe à étudier, cela, parce que c'est beaucoup plus du ressort du designer produit, de l'ergonome, de l'archi ou de l'ingé. de mon point de vue... »
La participation sociale	« Les objectifs pour les projets d'aménagement auquel vous avez participé, c'était quoi ? Est-ce qu'il y en avait concernant les personnes en situation de handicap ? »	« Et bien, vu que se sont des projets où des ergothérapeutes sont intégrés, il y a forcément un lien avec des personnes en situation de handicap... Donc, en lien avec tout ce dont j'ai parlé précédemment, plus d'être des enfants étant capable d'aller jouer avec tous les autres enfants, d'être des personnes étant capable de circuler librement , de prendre les transports en commun sans difficulté, obstacle environnemental... Pour résumer il y avait des objectifs d'intégration, d'inclusion, d'accessibilité et de participation sociale ! »
	« et du coup, est ce que vous pensez avoir amélioré des aspects de la vie quotidienne de personnes en situation de handicap, et lesquels ? »	« Oui ! Ben je dirais... principalement... la participation sociale et... l'autonomie et l'indépendance. »

Thématiques	Questions	Réponses
Projets d'aménagement de l'environnement	« Est-ce que du coup vous avez déjà participé à des projets d'aménagement des espaces publics de loisirs ? »	« oui d'espaces publics et de loisirs j'ai participé à deux reprises avec les étudiants à l'aménagement complet d'un village, et en plus une conduite de projet aussi sur l'accessibilité et l'aménagement d'un club de tennis »
	« d'accord ok ! Et du coup ces projets là, en quoi ça consistait en général ? »	« l'accessibilité d'un club de tennis dans toute sa configuration, que ce soit l'accessibilité pour faire du tennis pour tout public , avec des problèmes psychomoteurs, et aussi cognitifs, et dans le cadre de la santé mentale, puisque on avait un IME qui était juste à coté. Mais en plus avec une volonté d'accueil dans des lieux conviviaux et les lieux d'administrations du club, pour permettre l'accès aussi à la décision dans le club etc. Donc ça c'était la première commande. La deuxième commande c'était un diagnostic d'accessibilité donc complet autour d'un village . Donc on a choisi avec les étudiants de travailler d'abord sur les interviews de population , de personne du village, sur leur activité dans le village, sur qu'elles aimaient faire, ce qu'elles aimaient pas faire, leur cheminement, les restrictions et participations qu'elles d'identifiaient dans le village... Donc il y a eu des groupes de population identifiés : des personnes âgées, jeunes couples, personnes en situation de handicap... il y avait quoi comme autre... administrés, donc les gens qui avait une décision, des professionnels travaillant sur le site... Et seulement après on a fait un diagnostic en marchant avec eux. Et donc il y a eu un diagnostic complet qui a été fait, qui a permis des aménagement et adaptations y compris du... c'est pas un parc, si, c'est une sorte de parc loisirs, où il y a eu un aménagement du parcours santé . On a aussi participé à l'accessibilité d'un jardin communautaire. Et le troisième et c'était une étude de l'accessibilité... d'un ponton qui recevait des bateaux de plaisance et historique... l'utilisation du bateau, donc rentrer et sortir du bateau, et aussi tous les accès pour amener au ponton.»
	« d'accord, et à travers ces différents projets là, quels ont été vos principaux collaborateurs ? Est-ce qu'il y a eu des urbanistes, est-ce que c'était principalement des... »	« ceux qui nous ont missionnés, donc les décideurs , c'est souvent le maire où le président de l'association », « après il y a l'équipe proche de ces personnes, donc dans le chantier naval par exemple bah c'était... tous les collaborateurs des associations, donc pas de mal d'éducateurs spécialisés de personnes à la retraite », « il y avait les spécialistes de l'urbanisme , donc architecte , la personne dont je vous parlais c'était de la DDE , spécialisée dans l'aménagement », « il y a la population , donc les personnes concernées qui vont vivre dans le lieu (...), toutes les associations de quartier », « les associations spécialisées dans l'accessibilité et le handicap. Je pense au GIHP par exemple, eux ils sont souvent dans le secteur accessibilité, ERP ou voie publique. », « évidemment les étudiants , qui n'étaient pas tout à fait partenaires, il était apprenants et partenaires, ce qui est assez différent »

		« et toujours... vous parliez de partenaires, j'ai oublié de dire qu'un des partenaires c'est tous les réseaux européens et internationaux qui travaillent là-dessus, y compris les sites des forums de discussion. Il m'est arrivé de poser une question sur telle ou telle situation, et là vous avez accès à des mines d'or au niveau européen et international ! »
	Les modèles utilisés	« on s'appuie sur le modèle, en tout cas moi, je m'appuie beaucoup sur le modèle de... du design universel , donc c'est comment inclure un maximum de monde dans un espace collectif d'interaction et de partage. » « moi je m'appuie beaucoup aussi sur le modèle de Sanchez, qui est apparu dans les années 2000, qui est un modèle qu'on appelle intégratif et systémique. Et c'est un modèle sur les 4 niveaux d'accessibilité, qui sont le domicile, l'accès au domicile, l'accès au quartier et le dernier accès c'est l'accès à la citoyenneté. »
Les loisirs	« et donc moi je m'intéresse plus particulièrement aux espaces publics de loisirs dans mon mémoire, et du coup vous, en tant qu'ergothérapeute, qu'est-ce que vous pensez des loisirs ? Est-ce que vous jugez pertinent, utile, primordial de les travailler ? »	« pour moi c'est... ça fait partie de la prise en compte de l'équilibre occupationnel . Donc le loisir, au même titre que la production ou que les soins de base, personnels, doivent être pris en compte par l'ergothérapeute... donc pour moi le loisir c'est primordial , y compris dans le développement , je dirais de la citoyenneté . Quand on parle d'un parc de loisirs, d'un jardin public, il est inconcevable qu'il n'y ait pas une réflexion sur l'accessibilité pour tous ! Et pourtant en France ça arrive très régulièrement »
	« oui... Et à travers vos projets, comment les loisirs ils ont été pris en compte ? »	« à travers l'ouverture d'un club de tennis pour tous, automatiquement la prise en compte c'est que... des personnes qui vivent des situations de handicap... des situations difficiles, doivent pouvoir au même titre que les autres accéder à une activité ... qui était une des activités phares du village (...) ! Et donc s'ils n'y accèdent pas, ils n'accèdent pas à une partie de la population qui font un loisir, qui se rencontre (...). En fait, pour moi, le loisir permet de créer et de s'amuser , donc c'est vraiment l'accès, bah, si vous faites référence au modèle canadien... du rendement et de l'engagement occupationnel, c'est vraiment toute la sphère de la satisfaction »

Les compétences de l'ergothérapeute dans l'urbanisme	<p>« Et du coup pourquoi vous pensez qu'on a fait appel à des ergothérapeutes sur ce projet là ? »</p>	<p>« je pense que, très clairement, on a suscité l'intérêt et l'envie. C'est-à-dire que c'est pas eux qui sont venus nous chercher, c'est nous qui avons provoqué les choses et qui les avons amenés à se dire « <i>mais en fin de compte ce qui est intéressant chez ces personnes là c'est qu'ils perçoivent l'accessibilité à travers l'occupation et l'engagement dans les occupations collectives ou individuelles, et qui sont en lien avec l'espace public ».</i></p> <p>Par exemple un élément très concret, le village qui nous a contacté pour... pour repenser le jardin collectif et partagé, avait des problèmes très concrets d'accueil de personnes avec un fauteuil roulant, de personnes qui avaient une canne, mais aussi de jeunes qui étaient dans un IME, donc avec des problèmes de repérage, une organisation... Et ils nous disaient bien que il y a que les ergothérapeutes qui pense comme ça, sur ce que moi j'appelle la congruence entre lieux publics - habitants et activités/occupations. Et après ils étaient très étonnés de notre proposition, du type d'intervention, où en fin de compte on interview les personnes elles-mêmes pour en faire une analyse et une synthèse, avant de faire un diagnostic en marchant. »</p>
	<p>« oui d'accord ! Et à travers les différentes missions que vous aviez dans les projets d'aménagement, est-ce que vous vous sentiez compétent pour les remplir ? »</p>	<p>« ah bah maintenant oui ! Peut-être qu'à l'époque, bah, je manquais de compétences, et c'est pour ça que j'ai été rechercher les personnes qui pouvaient soutenir le projet »</p>
	<p>« d'accord, et sur quelles compétences d'ergothérapie vous êtes appuyé ? »</p>	<p>« dans les 10 compétences, bah, déjà la compétence 1 du diagnostic en ergothérapie, (...) je me suis appuyé sur le raisonnement clinique et sur les compétences d'observation de l'environnement et de la situation pour pouvoir apporter mon grain de sel au projet. Après concevoir un projet d'intervention, (...) donc c'est la compétence 2, c'est ce que j'appelle le diagnostic en marchant, c'est-à-dire que là, il y a une mise en situation, et l'observation de cette mise en situation permet de mettre en place et de conduire un projet d'intervention et d'aménagement de l'environnement (...). Après la compétence sur la connaissance des aides techniques et des aménagements (...) me permet d'être quand même... donc c'est la compétence 4, d'être suffisamment précis dans mes propositions. (...) Je dirais presque la compétence 5 sur les formes d'éducation et de conseils, et la compétence sur les relations, la médiation, donc la 5 et la 6, sont utiles aussi, c'est-à-dire qu'on travaille complètement en partenariat et donc on doit être bien au fait de tout ce qui est relation publique. (...) On fait évoluer le métier, compétence 7, et on coopère, en compétence 9, avec les différents acteurs. Et puis enfin, bah, ça permet, quand on délivre le message, qu'on présente le projet dans sa finalité, d'informer (...) », « de dire “ nous on est spécialisé dans l'aménagement du domicile ou la pose</p>

		d'aides techniques'' ce serait réduire et appauvrir l'intervention d'ergothérapeute », « une personne à domicile a vocation d'être une personne citoyenne, donc de pouvoir sortir », « et là je ferai un lien avec le cœur de notre métier, c'est-à-dire en tant qu'ergothérapeute, quand je fais un récit de vie des patients, je vais chercher leur rôle occupationnel , je vais chercher comment ils identifient leur rôle et leur valeur occupationnelle, quand ils sont dans un lieu, qu'il soit public ou non. Et donc cette compétence d'identifier la citoyenneté et l'accessibilité à la citoyenneté , c'est identifier quel rôle je me donne dans l'espace public et même dans notre société »
	Question pour rebondir sur ses propos : « d'accord oui ça rejoint un petit peu quand même la participation sociale, où il y a accès du coup à tout ce qui est société ? »	« Oui ah complètement ! On est complètement dans l'idée d'une participation sociale, si on parle du modèle de la CIF ou du PPH ! (...) Mais comme le design universel, moi je me rapprocherais au niveau accessibilité plus de celui-là... Et à l'intérieur de ce modèle, ce qui fait la spécificité de l'ergothérapeute, c'est justement d'identifier la personne , c'est-à-dire le sens que prend l'activité chez cette personne, et de l'amener un niveau plus collectif » « l'objectif de l'ergothérapeute, c'est d'aller voir ces personnes là, et d'en faire une réflexion de population . Je vais voir des mamans et des enfants qui ont des situations de handicap, et avec mon écoute et mon regard d'ergothérapeute , je vais recupérer leur valeur, leur rôle, leur intention , ce qu'il leur fait plaisir, comment ils entrent en activité ... Et de tout ça, je vais voir différemment l'environnement public... », « si on se dit bah, l'individu et son activité sont au centre de nos préoccupations , ça nous permet de dire " il est inacceptable que les jardins publics ne soient pas pour tout public". Quand vous avez interviewé des enfants qui vous disent " <i>je peux pas aller au jardin</i> ", quand vous interviewez des parents qui disent " <i>mais moi en fait, non, on sort pas le petit Tom parce que de toute façon il s'embourbe à chaque fois, et on n'arrive jamais à aller s'amuser dans le jardin public</i> ", et ben on voit d'une autre façon les choses . (...) »
	« Et vous, qu'est-ce que vous pensez que l'ergothérapeute peut apporter dans un projet d'urbanisme, sur tous les plans ? Vous avez un petit peu répondu mais... »	« cette vision de l'exploration des individus au service du collectif . » « on est plus dans une approche ethnologique, anthropologique c'est-à-dire qu'on part de l'individu pour aller vers le populationnel (...). Je pense que c'est ça qu'on peut apporter... et puis notre vision du handicap bien entendu, nous sommes quand même ceux qui sont les plus spécialisés sur le monde du handicap »
La législation	« Est-ce que, dans les différents projets que vous avez mené, vous avez pris en compte la loi du 11 février 2005 ? »	« ah obligatoirement, ça a été en fait la base , ça a été la base. Et quand elle est sortie, on a commencé à apprendre aux étudiants ce qu'était la loi, et comment nous on pouvait s'inscrire dans cette loi »

	<p>« D'accord ! Donc dans quelles mesures vous l'avez appliquée ? Est-ce que vous avez appliqué les normes, est-ce que vous êtes allé au-delà, est-ce que vous avez fait un petit peu autrement ? »</p>	<p>« Alors en fait, une loi elle est faite pour donner un cadre, mais surtout pas être dans une rigidité du cadre », « les cotes de normalisation de l'accessibilité elles sont déjà dépassées, parce que ma génération était bien plus petite que la vôtre par exemple, et donc elles sont obsolètes depuis bien longtemps (...). Donc on met en place des incohérences d'accessibilité. Donc voilà comment je prends cette loi »</p>
<p>La participation sociale</p>	<p>« Dans les objectifs qu'il y avait derrière vos projets, il y en avait qui était spécifiquement destinés aux personnes en situation de handicap, donc comme leur permettre d'accéder aux espaces, à la citoyenneté. Et à travers ces objectifs là, est-ce que vous pensez avoir pu améliorer des aspects de la vie quotidienne des personnes en situation de handicap, et si oui lesquels ? »</p>	<p>« Ah bah on l'espère hein ! Par exemple pour le tennis, concrètement, ça a permis de pérenniser l'accueil tous les mercredis après-midi de jeunes d'IME, qui ont appris le tennis (...). Ça a permis aussi d'aménager ce qu'on appelle le club house, donc là où des personnes se retrouvaient, y compris dans le bar, puisqu'il y a une troisième mi-temps hein euh... Et donc le bar, et ben il y avait une partie du bar qui était à hauteur de fauteuil. Donc je sais pas si c'est des exemples qu'on peut donner (rires), mais de façon très concrète quand on allait... on n'est pas obligé de boire de l'alcool, mais quand on allait s'entraîner, généralement en fin de soirée il y avait une convivialité, et ça en fait partie, quand vous parliez du loisir, c'est ça aussi.»</p> <p>« déjà ça va limiter l'isolement social, et ça va favoriser la rencontre avec d'autres personnes, pour peu que la personne en situation de handicap le veuille. C'est-à-dire qu'en fait ça favorise le choix et la décision. Si j'ai pas envie d'aller faire du tennis, je n'y vais pas. Mais je ne suis pas contraint à ne pas y aller. C'est-à-dire que pour moi, cette démarche là favorise un gros mot, qu'on appelle la capabilité. C'est-à-dire le choix, la décision et le pouvoir d'agir »</p>
	<p>« et qui a des répercussions après sur la qualité de vie, la participation... »</p>	<p>« Tout à fait, automatiquement », « Toutes ces actions, en fin de compte, c'est donner un peu plus de choix et de liberté... Et c'est là où, pour un financeur, il aurait tendance à dire "<i>oui mais si je fais ces travaux il faut que les gens viennent</i>", mais non ! C'est un droit, et donc c'est là où on fait le lien avec la loi de 2005, c'est un droit d'accès à tous les lieux publics. C'est un droit, et ça devient donc un devoir pour notre société. »</p>

Thématiques	Questions	Réponses
Projets d'aménagement de l'environnement	« depuis quand travaillez-vous en tant qu'ergothérapeute dans le domaine de l'urbanisme, est-ce que vous avez reçu des formations complémentaires en lien avec l'aménagement des espaces publics, ce genre de chose... ? »	<p>« j'ai pris un poste sur un campus, pendant 4 ans en accessibilité, en ergo conseil sur le campus, donc tout handicap », « sinon de toute façon je continue de travailler pour une association dans la déficience visuelle, depuis maintenant presque 20 ans, et là je suis régulièrement sollicitée par les mairies, puis maintenant la métro, pour donner un petit peu mon avis sur les aménagements, surtout quand il s'agit de la déficience visuelle. Et je me suis mise auto-entrepreneure, justement pour répondre à des demandes qui étaient notamment des questions d'accessibilité. Pour le coup, moi j'avais quand même ma spécificité sur le coup, c'était accessibilité déficience visuelle, qui est beaucoup moins connue. »</p> <p>« je fais du conseil et de l'information en accessibilité tout handicap. Et notamment c'était la mairie qui avait cette demande là, qui demandait “<i>est-ce qu'on pourrait pas nous faire des formations ?</i>” quoi, parce qu'il voyait l'intérêt d'avoir une vision sur l'usage. Et moi je me suis mise à mon compte comme ça, pour faire comprendre les besoins plutôt que de dire après ce qui va pas. »</p> <p>« il y a beaucoup de choses sur lesquelles je suis intervenue en conseil, la majorité du temps c'est ça hein, c'est que on nous intègre pas au projet, mais à un moment du projet. On nous dit “<i>est-ce que tu pourrais regarder ? Est-ce que ça va ? Comment c'est ?</i>”. Je suis intervenue sur une réunion voir deux, et puis sur des plans où j'ai donné un avis, fais des remarques par rapport à l'accessibilité »</p>
	« Et du coup à travers ces différents postes là, vous avez participé à des projets d'aménagement d'espaces publics de loisirs ? »	<ul style="list-style-type: none"> - « un diagnostic sur une zone naturelle, c'est intéressant ça aussi. Ils voulaient mettre, pour un espace de marais etc., qu'il y ait un cheminement accessible, donc c'était assez intéressant, et puis pour le coup on était aussi sur la signalétique et tout ça » - « sur les espaces plutôt de loisirs, il y a une piscine sur laquelle j'ai pas mal bossé. Ça a été un travail sur plusieurs fois, c'était plus du diag», « sinon sur le campus, j'ai travaillé sur un terrain de sport qui avait été raté, parce qu'il nous avait pas demandé conseil avant hein (rires) (...). L'aménagement du hall des sports aussi, donc ça c'était plus en amont, voir ce qu'il y avait à faire, donc de mettre des priorités » - « le hall des sports donc, il y avait quand même déjà un gymnase, il y a de l'handisport dans ces locaux, donc déjà (rires) le terrain était accessible à l'intérieur quoi, mais par exemple tous les vestiaires n'étaient pas accessibles, les toilettes n'étaient pas accessibles voilà... Sur plusieurs endroits c'était ça hein, c'est qu'on avait l'accessibilité, on pouvait rentrer dans le local, mais après c'était les aménagements annexes... C'est que faire un

<p style="text-align: center;">Projets d'aménagement de l'environnement</p>		<p>terrain de sport, c'est pas très compliqué une fois qu'on est rentré, mais après que les sanitaires et les vestiaires soient accessibles, c'est pas la même chose quoi ! Les douches c'est... donc c'est sur ces côtés là qu'il a fallu revoir un petit peu, pour que les personnes puissent utiliser tous les équipements qui vont avec. Parce que justement, sur STAPS il y a des personnes en fauteuil qui font STAPS, alors il faut qu'ils aillent partout, et les équipements en font partie. (...) Ça a été, dans un premier temps, c'était de faire comprendre ce qu'il manquait, et après de voir si ce qui était proposé par l'architecte convenait. Et penser tout handicap à chaque fois... C'était d'avoir quelque chose de pas forcément standard pour une personne, mais d'avoir des choses qui correspondaient à tout type de personne. »</p> <ul style="list-style-type: none"> - « moi ce que j'aime bien, c'est travailler au démarrage, quand les choses peuvent être intégrées dès le démarrage, et qu'on a quelque chose qui s'intègre et qui se voit pas spécialement. Alors que là, on va rajouter des trucs qui vont se voir, qu'on va dire "<i>bah c'est laid l'accessibilité quoi</i>", alors que quand on conçoit avec les bonnes problématique... J'essaie de faire de la formation pour que les personnes y pensent en amont » - « toujours un contact avec les usagers. Dans les commissions, il y a tout type de handicap, et au niveau handicap visuel c'est tellement compliqué de se déplacer que nous sommes les plus exigeants (rires), et ceux qui avons le plus besoin de repères. Et voilà, et moi, effectivement, j'ai l'idée technique de "<i>qu'est-ce qui est exactement le besoin</i>" et "<i>comment on peut y répondre</i>" » - « la piscine (...) on a fait tout un travail de continuité du cheminement repérage visuel. Dans une piscine (...) c'est toujours un peu compliqué d'avoir une compréhension du cheminement (...). Ça a été travaillé même dans les matériaux, qui faisaient des lignes qui pouvaient être tactiles et visuelles. Donc d'avoir des cheminements qui nous faisaient passer par la cabine, les casiers, le pédiluve, (...) qu'on puisse comprendre assez simplement (...). Et puis pareil, on avait travaillé tout le contour de la piscine pour qu'il soit visuellement bien repérable (...). Moi je travaille beaucoup notamment sur les matériaux, parce que j'ai besoin de contraste visuel et tactile (...). Souvent on fait passer par le cheminement fauteuil roulant toutes les personnes en situation de handicap, (...) alors que typiquement, une personne aveugle elle a besoin plutôt d'un petit espace, où elle va pouvoir tout se repérer alors qu'une personne en fauteuil elle a besoin d'un grand espace. Et typiquement, si les entrées sont d'un côté puis après ça tombe d'un autre côté, ça peut être compliqué au niveau représentation mentale (...). Voilà donc c'est aussi de faire comprendre, (...) c'est de bien comprendre les besoins. (...) On voit que
--	--	---

		<p>c'est pas la logique d'usage jusqu'au bout. Vous allez avoir un super sanitaire très très bien équipé, (...) mais on a un verrou qu'on peut pas fermer... Et ça c'est récurrent (...) parce que justement c'est pas écrit jusqu'au bout »</p> <p>- « on a travaillé sur l'espace alpin, où justement il y a des chercheurs qui vont en haute montagne, donc ça donne sur un col, et on a mis en accessibilité le lieu de recherche, le site alpin et (...) pour le coup, il pouvait aussi ouvrir au public. Donc voilà, de mettre en accessibilité des lieux un peu extraordinaire, d'avoir accès à tous c'est important ! »</p>
<p align="center">Projets d'aménagement de l'environnement</p>	<p>« Donc en général sur les projets c'était un rôle de conseil majoritairement ? »</p>	<p>« il faut arriver à faire reconnaître que on apporte un plus. Parce que les archis, tout le monde connaît les lois d'accessibilité, mais pas les usages, voilà. Nous on a cette spécificité là, c'est qu'on a une logique d'usage, et que eux ils ont une logique de norme (rires). Ça, plus, essentiellement, tout ce qui est très bien normé c'est sur les fauteuils roulants, parce qu'il y a un gabarit, on sait faire. Par contre pour tous les autres handicaps on ne sait pas faire. Donc... et c'est là que moi j'ai essentiellement fait dans ce domaine là, voir quelles étaient les autres problématiques, notamment la lisibilité de l'espace, la compréhension, l'intuitivité, parce que (...) toutes les personnes ayant un handicap mental, cognitif euh, et sourds, c'est des publics qui ont besoin de facilité d'interprétation de l'environnement. (...) Pour le coup moi j'ai une formation technique, donc je pouvais apporter des solutions. Parce que eux [les usagers], ils peuvent montrer ce qui ne va pas, mais ils ont pas forcément des solutions, donc qu'est-ce qu'ils pourraient améliorer. (...) Les usagers ne sont pas experts techniques. Ils connaissent leur problématique, mais ils connaissent pas celle du voisin (rire), ou dans la partie technique quoi. »</p> <p>« Et c'est pas forcément donner que les solutions, ce qui est toujours important, c'est de donner les besoins. C'est l'archi, normalement, qui choisit les solutions. On lui donne des possibilités, on dit "<i>voilà, ce qu'on peut faire</i>", mais d'abord, la première chose, c'est d'identifier les besoins. Et normalement, si l'archi a bien compris la problématique, il est censé pouvoir la résoudre (...). Moi je lui donne les problématiques des personnes, les besoins des personnes et lui propose des solutions qu'on valide ensemble »</p> <p>« les paysagistes (...) ce qui est important, c'est qu'ils aient compris quoi. Ça marche dès qu'ils ont compris le besoin. Quand c'est que la loi c'est compliqué, mais une fois qu'ils ont compris le besoin, euh, généralement ils arrivent », « moi c'est dans ce sens où je me suis mise à faire de la formation »</p>

	<p>« Et donc vos principaux collaborateurs, dans ces missions ça a été qui ? »</p>	<p>« y a le politique d'abord (les élus), après il y a les bureaux, donc avec les archis, les paysagistes, et après les entreprises » « la cellule accessibilité de la métro, ça c'est sûr, c'est eux qui valorisent, qui me demande » « pour la piscine, j'ai travaillé avec le chef de projet. L'architecte il a dû venir une fois je crois, et puis après avec les équipes, l'entreprise qui fonctionnait sur les matériaux. » « des responsables de projet, qui viennent directement vers moi » « régulièrement les paysagistes, parce que moi je fais pas mal de projets d'espaces publics » « urbanistes sur le campus oui. Les urbas, ça va être plus sur les routes, sur les cheminements quoi (...). Les urbas on les retrouve un peu partout, mais souvent on a pas mal d'architectes qui sont urbanistes » « on travaillait avec le rectorat »</p>
<p>Les loisirs</p>	<p>« Oui d'accord ! Et donc après, comme je fais mon mémoire sur les espaces publics de loisirs, qu'est-ce que vous pensez des loisirs en tant qu'ergothérapeute ? »</p>	<p>« Bah ça euh, je trouve que c'est bien (rires) (...) C'est super important, notamment les sports hein (...). Il y a quand même pas mal de personnes qui ont besoin de cette échappatoire par le sport, qui ont besoin, comme tout le monde hein (...). Donc c'est important qu'elle soit là, cette accessibilité. Mais même piscine, je me souviens de personnes qui me disaient "<i>ah mais qu'est-ce que ça fait du bien quand je trouve des piscines dans lesquelles je peux aller</i>" » « Moi je sais que, typiquement, ça m'énerve complètement dès qu'il y a un resto, un truc qui ouvre et qui n'est pas accessible (...), je les boycotte ! (rires) Non mais je trouve ça inadmissible maintenant ! Qu'avant c'était pas pris en compte etc., mais maintenant, avec tout ce qui a été mis en place, on peut pas se permettre... hier encore (...) j'étais dans un grand centre commercial, (...) il y a énormément de personnes en fauteuil parce qu'il est accessible (...) c'est leur lieu de promenade presque... (...) c'est un peu dommage, mais parce que c'est un lieu qui est tellement facile d'accessibilité, que bah ils se retrouvent tous là quoi »</p>
	<p>« et dans les différents projets que vous avez pu réaliser dans les espaces publics de loisirs, comment est-ce que les loisirs ils ont été pris en compte ? Quelle place ils avaient ? Est-ce que vous pensiez vraiment loisirs ou est-ce que vous pensiez à l'aménagement du lieu ? »</p>	<p>« bah on va jusqu'au bout, (...) parce l'accessibilité on a aussi utiliser ! (rires) Que les personnes puissent l'utiliser bien sûr oui... Donc notamment dans les piscines, c'était le gros truc par rapport à la mise à l'eau (...). Est-ce que c'est confortable ou pas (...), est ce que les personnes vont l'utiliser, quel est le confort de la personne » « après, c'est est-ce qu'on peut y arriver [au loisir]. Souvent, c'est quand même l'accès (...) qui fait que ça limite l'arrivée jusqu'au bout, donc on peut plus participer quoi, donc c'est quand même accéder au lieu »</p>

	<p>« et du coup la métropole, la commission d'accessibilité a fait appel à vous, pourquoi vous pensez qu'ils ont fait appel à un ergothérapeute ? »</p>	<p>« parce qu'on a reconnu une compétence, et c'est ça, il leur manque l'usage. Et alors l'usage on pourrait dire que les personnes handicapées peuvent le dire. La seule chose c'est que elles, (...) dans les commissions, on se retrouve avec une personne lambda, qui dit ce qu'elle peut, ce qu'elle connaît de sa vie, mais qui ne connaît pas la généralité. Et c'est ça le gros manque de cette loi : il manque la globalité de toutes les problématiques... (...) Moi j'ai ce regard sur tout ça, plus le regard technique (...). Même, ils vous demandent des formations pour ça. Et avec cette spécificité qui (...), après on va chercher les personnes qui savent (rire), les spécificités de chacun, mais on a le regard de tout le monde » « c'est de la logique d'usage, de la logique écologique du cheminement, la logique du fonctionnement des personnes »</p>
<p>Les compétences de l'ergothérapeute dans l'urbanisme</p>	<p>« ok ! Et est-ce que vous vous sentiez compétente du coup, pour remplir ces missions là ? »</p>	<p>« oui, (...) pour la déficience visuelle, bah oui (...) je travaille avec eux [le CEREMA], justement pour faire comprendre les besoins, donc oui ce rôle là au niveau de la déficience visuelle complètement » « je me suis très vite aperçue que je l'étais largement pour tout handicap, par rapport aux gens à qui j'avais à faire » « pour le coup j'ai bossé, j'ai pris les normes, j'ai interrogé, parce que ça m'a permis de me former. Et puis (...) c'est comprendre comment ça marchait, auprès des professionnels de ce côté-là, je me suis fait mon expérience » « j'étais complètement compétente, et par rapport aux gens qui disaient "<i>mais moi je connais tout</i>", j'avais une spécificité par rapport à l'usage, une lecture très différente de ces personnes là » « on nous a formés à voir la globalité, en tout cas il y a 30 ans (rire) mais je l'espère encore ! (...) Je pense qu'on a vraiment cette logique de comprendre le besoin et de trouver la solution qui va répondre aux besoins. »</p>
	<p>« ça c'est vraiment les compétences d'ergothérapeute qui vous ont servies dans ce projet là ? »</p>	<p>« Ouais ouais, c'est ma logique d'ergo qui m'a permis de, même dans un domaine où je me sentais pas au top, de prendre le cheminement, la logique : de quoi ils ont besoin, comment ils font, comment va pouvoir y répondre (...). On cherche les infos qu'on a pas, parce qu'on n'est pas des spécialistes de tout quand même, mais une fois qu'on a les bonnes questions, on va pouvoir trouver les réponses. (...) On est formaté (rires) à ça, on a cette logique là. Et moi j'ai vu dans mes pratiques professionnelles que chaque professionnel, par sa formation de base, a sa logique. (...) Oui pour le coup la formation d'ergo (...), on se retrouve spécialistes en accessibilité parce qu'on est des spécialistes de l'usage. »</p>

<p>La législation</p>	<p>« ok dans vos projets du coup, vous avez pris en compte la loi de 2005, vous en parliez tout à l'heure ? »</p>	<p>« Ah bah c'est toujours ça »</p>
	<p>« ok et vous du coup, la loi de 2005, dans quelle mesure est-ce que vous l'avez prise en compte ? »</p>	<p>« Elle donne une base, elle a permis en tout cas pour nous de prendre en compte tous les handicaps » « faire prendre en compte que y a la continuité du cheminement. Le but c'est de prendre toute la personne, de son lieu de vie au lieu de destination » « c'est comment on prend les personnes dans leur globalité, dans tous les domaines » « après les gens n'interprètent pas la loi pareil, parce que moi, en tant qu'ergo, je vois tout, mais eux ils lisent pas la même chose que nous » « nous on est des accompagnateurs de cette loi je pense »</p>
<p>La participation sociale</p>	<p>« Dans ces différents projets il y avait des objectifs d'accessibilité, de rendre l'espace accessible aux personnes en situation d'handicap. Est-ce qu'il y avait d'autres objectifs ? »</p>	<p>« Bah, très souvent quand même, dans tous les gros projets c'était mise en accessibilité et sécurité, très souvent la mise en sécurité c'est souvent lié. »</p>
	<p>« Ok et du coup est-ce qu'à travers, et c'est ma dernière question, est-ce qu'à travers ces projets là, vous pensez avoir favorisé quelconque aspect de la vie quotidienne de personnes en situation de handicap ? Et lesquels ? »</p>	<p>« j'espère bien ! (rires) sinon j'aurais arrêté ! (rires) » « bah c'est ça, c'est d'avoir accès et de retrouver du confort dans les lieux, d'être pris en compte par les autres (...). Avant il y en a qui pouvait avoir accès à certaines choses mais de manière dégradée, pas au même titre que les autres. C'est qu'on a ce confort là. Je vois, parfois dans les amphis, l'accessibilité n'était qu'au dernier rang, c'était compliqué d'arriver au début, enfin voilà, il y a des trucs c'est pas... ou au contraire on avait le droit d'être qu'au début et pas d'être à la fin. Donc là c'est être pris en compte comme tout le monde, c'est d'être intégré quoi, l'idée c'est un petit peu ça »</p>

Thématiques	Questions	Réponses
Ergothérapie	« Et est-ce que vous connaissez un petit peu l'ergothérapie ? »	« Alors assez peu , enfin du moins pas par le biais professionnel, je connais la profession d'ergothérapeute mais de loin pour être honnête »
	« Du coup si vous ne connaissez pas l'ergothérapie vous n'avez jamais eu l'occasion de collaborer avec un ergothérapeute dans des projets d'urbanisme ? Est-ce que vous savez pourquoi ? Est-ce que c'est parce qu'il y avait pas de connaissance du métier justement, ou est-ce que c'est parce que l'employeur n'en n'avait pas employé, il n'y avait pas de nécessité ? »	« hum peut-être une méconnaissance je dirais ça... après il y a toujours une question budgétaire , donc euh, si on se paye le luxe... enfin excusez-.. (rires). En fait aujourd'hui il y a des normes quand même assez claires qui imposent déjà le sens, enfin qui orientent le sens de la conception des objets que les concepteurs conçoivent. Donc à partir de ce moment-là, que ce soit de l'aménagement des espaces publics ou des bâtiments, dans tous les cas il faut que ce soit aux normes PMR. Ça dépend vachement du décideur et du payeur . Donc si le politique est sensible à ces questions d'accessibilité... Ce qui était le cas [dans la ville où je travaillais], parce que sous le mandat de l'ancien maire, sa première adjointe (...) était très très impliquée dans le monde associatif handicap (...), et donc à ce titre là elle était très très engagée dans l'accessibilité. »
Projets d'aménagement	« Quels projets vous avez pu réaliser et quelles étaient vos missions ? »	« j'étais en charge de suivis de projets d'aménagements d'espaces publics , surtout orientés autour des infrastructures tramway . Et spécifiquement autour du design et de l'aménagement des espaces publics autour des stations... » « j'ai fait bah, de l'aménagement d'espaces publics encore, euh des études urbaines au sens large, des schémas d'aménagement, plans guides, plans directeurs, voilà » « par ailleurs, j'avais une mission un peu plus spécifique à la mise en accessibilité des bâtiments communaux , donc notamment avec le fameux ad'ap qu'il fallait programmer (...). Pour faire le diagnostic de tous les bâtiments , il y avait 50 ERP, donc c'était assez conséquent, et donc on a établi, suite au diagnostic, une programmation de campagne de travaux pour 9 ans » « et par ailleurs, là c'était ma casquette plutôt instruction des permis de construire, j'aidais les commerçants, enfin les gestionnaires d'ERP privés, à mettre aux normes leurs locaux , donc on faisait un diagnostic ensemble »

	<p>« Tout à l'heure vous évoquiez un petit peu là où l'ergothérapeute pourrait agir dans des projets d'urbanisme, vous m'évoquiez qu'il pouvait apporter des réponses qui vont au-delà des normes, qu'il pouvait agir peut-être auprès du programmiste, est-ce que vous avez d'autres idées de ce que pourrait apporter l'ergothérapeute ? »</p>	<p>« je dirais que la plus-value d'une intervention d'un ergothérapeute dans le cadre d'un projet urbain, ce serait d'apporter des réponses qui vont au-delà des normes, qui transfigurent les normes, pour adapter l'environnement d'une manière plus universelle. »</p> <p>« agir au niveau du programme, je pense que c'est ce qui peut, enfin, l'action la plus puissante que vous pourriez avoir. Les programmistes ils agissent entre l'architecte et l'urbaniste... ils interviennent après l'urbaniste, mais avant l'architecte. Après être associé dans le cadre de politique de restructuration d'un mobilier urbain d'une commune, peut-être que ça pourrait être intéressant »</p>
<p>Prise en compte du handicap</p>	<p>« Et donc vous, en tant qu'urbaniste, dans vos projets passés, comment vous preniez en compte l'accessibilité, le handicap ? Par l'application des normes ? »</p>	<p>« Alors, bah là, je vous parlais de [l'adjointe au maire] tout à l'heure, son... son combat c'était de faire comprendre à tous que les normes c'est incontournables, ça c'est sûr, mais qu'on peut aller bien au delà, et notamment dans une approche d'accessibilité universelle. C'était ce qu'elle défendait, et ce qu'on a appliqué du coup. »</p>
	<p>« D'accord ! Et pour faire ça, est ce que vous alliez recenser vous-même les besoins des personnes en situation de handicap, est ce que il y avait des choses comme ça qui étaient mises en place ? »</p> <p>«... C'est 5000 les commissions communales d'accessibilité ! »</p>	<p>« Alors ouais ouais, bah, pour valider les différents projets qu'on instruisait en mairie et préfecture, on avait (...) une commission d'instruction accessibilité, euh, qui regroupait des membres d'asso en lien avec le handicap, donc l'APF, euh... y en avait d'autres, j'ai oublié les noms depuis (rires). Enfin on avait tout un groupe d'usagers, qui donc analysait les projets, moi je leur présentais »</p> <p>« mais pareil, ça c'est une obligation hein, c'est à dire que pour une commune de plus de 10 000 habitants, je crois que c'est ça... »</p> <p>« Oui c'est commission communale d'accessibilité oui voilà ! Je me souvenais plus des seuils... Donc dès l'instant qu'on est plus de 5000 et qu'on instruit euh... des permis.. c'est enfin, voilà, c'est une obligation donc c'est pas trop... enfin c'est normal quoi ! »</p>
	<p>« Et il y avait d'autres choses que vous mettiez en place ou pas pour prendre en compte le handicap ? »</p>	<p>« Ah bah on utilisait ce groupe là aussi, je vous ai parlé du plan de mise en accessibilité des voiries et des espaces publics, donc ça, ça a fait l'objet d'un travail assez conséquent ! Donc on s'est baladé dans toutes les rues, d'abord entre techniciens pour relever toutes les inaccessibilités, et sur les points sur lesquels on était à la limite de l'acceptabilité, là on faisait souvent appel à ces mêmes personnes, pour avoir un avis plus précis sur la nature de l'aménagement qu'on pourrait prodiguer, pour mettre au norme dans le cadre de cette mise en accessibilité »</p>

	<p>« Euh du coup parmi les acteurs qui s'occupaient de la mise en accessibilité y avait les associations d'usagers, y avait vous, euh, les élus locaux, je ne sais pas si... Est ce qu'il y avait d'autres acteurs qui s'occupaient un peu de ça ? »</p>	<p>« Les élus aussi oui, [l'adjointe au maire] c'est une élue. Ben, en mairie, on avait quelques techniciens mais bon, ça c'est le Directeur Général des Services Techniques avec qui on était associé, l'élu aux espaces publics, et puis ben, c'est à peu près tout, bah enfin, après il y avait aussi la DDTM, Direction départementale des territoires et de la mer, qui est, comment dire, la déconcentration de l'État à l'échelle départementale (...). Ils sont là pour vérifier que les normes et les textes de lois sont bien appliqués et que l'on fait les choses comme il faut »</p>
	<p>« Est-ce que vous, du coup, dans votre projet, vous vous sentez assez armé dans la prise en compte du handicap ? Ou par exemple quand vous deviez recenser les besoins au sein des commissions communales d'accessibilité ? Ou est-ce que quand vous vous déplacez dans les rues pour évaluer un petit peu quelles situations pourrait créer des difficultés, est-ce que vous vous sentiez informé là-dedans, est-ce que vous avez eu des formations sur le handicap ? »</p>	<p>« Non. Je me suis auto-formé. (...) J'ai eu à faire à une autre expertise, et là je me suis auto-formé en lisant des ouvrages, en rencontrant des gens, et puis d'expérience au fur et à mesure. Pour le coup, la DDTM a été un acteur assez important pour nous acculturer (...). Je suis pas architecte, donc toutes les normes liées à l'expertise, enfin, tout le diagnostic d'un bâtiment existant, nécessitent une vision un peu plus technique du bâtiment, que moi je n'avais pas. Et la DDTM, et y a quelques guides d'analyses et de diagnostics, m'ont aidé pour y arriver » « après il y a des formations, mais pour le coup j'avais pas le temps de... voilà, il fallait que je sois opérationnel direct donc je me suis auto-formé. »</p>

Thématiques	Questions	Réponses
Ergothérapie	« Est-ce que vous connaissez l'ergothérapie ? »	« Euh... pas trop »
	« Donc du coup vous n'avez jamais eu l'occasion de collaborer avec un ergothérapeute sur un projet d'urbanisme ? Est-ce que vous sauriez dire pourquoi ? Est-ce que c'est parce que vous ne connaissez pas le métier, est-ce que... ? »	« oui oui oui, par méconnaissance, tout à fait »
Projets d'aménagement	« Vous, quel type de projet vous avez déjà réalisé ? Dans les grandes lignes, parce que je me doute qu'il devait y en avoir pas mal ! »	« Bah, on a des projets de quartiers , donc construction complète, aménagement de quartiers de villes , en centre-ville , et puis des parcs , on va dire c'est... enfin il y a 3 familles en fait, voilà... Oui non non, il y a 4 familles : réaménagement de quartiers existants , aménagement de quartiers neufs sur d'anciennes friches industrielles, donc ça plutôt en centre, zone d'activité économique , et puis réalisation de jardins et parcs »
	« Et donc est-ce qu'il y avait des projets qui étaient spécialisés dans la mise en accessibilité ? Dans le réaménagement des quartiers par exemple ? » « D'accord, et donc quand vous... qu'est-ce que vous faites du coup, pour les parcs par exemple, en matière d'accessibilité ? »	« euh... on essaie de le faire, enfin, on le fait. On essaie de le faire plus sur les parcs, que les quartiers... c'est vrai que sur les quartiers on est moins... enfin oui, on y passe moins de temps, on est sûrement moins bons, ouais ouais » « Donc on a... il y en a qu'on a réalisé donc on a mis... on est plutôt déplacement fauteuil , on a des agrès d'activité physique légère... et puis un petit peu plus sportive. Et puis sur un qu'on est en train de valider là, on va travailler pour essayer de le rendre accessible aux 4 types de handicap » « et puis on a une réflexion, alors c'est pas un handicap, mais ça peut... être un... comment dire... je sais pas comment expliquer, enfin, on a une réflexion sur la place de la femme dans l'espace public, avec des premiers aménagements, des tests. L'idée c'est de pouvoir faire que l'aménagement soit accessible par le plus grand nombre , et donc que le plus grand nombre se sente bien dedans . Donc la difficulté, c'est qu'on peut pas tout traiter en même temps euh... parce qu'on a pas les moyens humains et le temps à consacrer, et on essaye, voilà, de se donner des lignes. Donc si c'est sur un parc, on dit on va »

		<p>travailler plutôt sur la question du handicap, sur d'autres plutôt la question de la femme dans l'espace public. Et après c'est qu'au sein de l'équipe on ait... comment dire... une réflexion qui se fasse sur ces sujets là, et que ce soit un réflexe de se poser des questions »</p>
<p>Projets d'aménagement</p>	<p>« Et justement est-ce que de par la définition que je vous ai donné un petit peu de l'ergothérapie et des compétences d'un ergothérapeute, est-ce que vous pensez que ce professionnel là, il pourrait apporter des choses, justement en matière de handicap ?</p>	<p>« ah bah clairement oui oui, de se... enfin, comment dire, de s'entourer de compétences qu'on a pas, et de nous faire... transformer notre regard sur des questions, des solutions, ou en tout cas des façons de se poser les questions, oui, complètement oui oui ! On... on réfléchit un petit peu aussi à la question d'urbanisme santé, ça revient un petit peu à ça. Notamment pour les personnes âgées, donc là on dépasse le handicap, on est sur une personne qui peut avoir quand même des handicaps, mais voilà, la question de faire en sorte que l'espace public leur soit facilement accessible qu'il y ait euh... des cheminements confortables, des bancs, des zones euh... pas de zones d'insécurité, on essaie de l'avoir de manière un petit peu différente. La question d'urbanisme et santé, en exemple, c'est la naissance de l'arrêt de bus. On essaie de faire le plus près possible, évidemment, des zones d'habitation, pour concurrencer les voitures, mais il y a le côté aussi "ben oui mais marcher c'est pas mal aussi", donc si on a un environnement qui est bon, qui permet de marcher un petit peu pour aller jusqu'à son arrêt de bus, c'est plutôt pas mal aussi ! Mais en revanche, si on éloigne trop aussi l'arrêt de bus, les gens vont reprendre la voiture parce que "Oh c'est loin il faut que je marche", donc voilà, l'équilibre il est assez fragile... »</p>
<p>Prise en compte du handicap</p>	<p>« Ok oui ! Et du coup vous, vraiment en tant que urbaniste, quand vous concevez le projet vous prenez en compte le handicap et l'accessibilité ? »</p>	<p>« ben oui à différents stades, ça dépend des projets. C'est-à-dire qu'en fait, on a plein d'enjeux qu'on essaie d'atteindre, comme missions environnementales, paysagères, biodiversité, les usages, la question de la femme dans l'espace public, le handicap, et en fait, à chaque projet on en met plutôt quelques-uns en avant et les autres ils sont un peu derrière quoi, voilà. Donc ça dépend vraiment des projets, il y a jamais de règles. On essaie de se reposer les questions à chaque fois »</p> <p>« et après la difficulté qu'on a, par exemple sur le parc, c'est qu'on souhaitait avoir une aire de jeux, donc accessible handicap moteur, donc fauteuil. Et ben c'est très dur, mais au-delà de l'intention, après quand on passe en étude, en réalisation, bah les maîtres d'œuvre, donc paysagistes, prestataires techniques, s'ils sont pas sensibilisés à cette question, ben c'est le premier truc qui saute quoi, parce que oui, c'est un peu plus compliqué, parce que c'est pas le truc habituel, parce que c'est peut-être moins joli, moins intégrable dans notre projet, et donc bah, c'est le truc qui, qui très vite ffiout passe à la trappe</p>

		<p>malheureusement. Donc en fait, faut en permanence rester vigilant là-dessus, et puis bah, il y a des trucs qui... des fois, on a pas le temps de passer suffisamment de temps dessus, et c'est des bouts de projet qui, malheureusement, des fois disparaissent...»</p>
<p>Prise en compte du handicap</p>	<p>« D'accord, et quand vous prenez en compte le handicap ou l'accessibilité dans un projet, comment est-ce que vous le prenez en compte ? Est-ce que vous recensez vous-même les besoins des personnes ? Est-ce que vous dialoguez avec des associations ? »</p> <p>« Est-ce que vous appliquez par exemple les normes d'accessibilité qui ont été définies ? »</p> <p>« Et donc le handicap, donc vous le prenez en compte en appliquant les normes et en dialoguant un petit peu quand même avec des usagers ? »</p>	<p>« alors on a fait ça, on a fait des dialogues avec des associations, des fois on a travaillé sans, des fois... on avait fait aussi, il y a quelques années, une formation-action auprès de ceux qui intervenaient dans l'espace public, en se mettant en situation de handicap, donc en fauteuil, en non-voyant, pour qu'on se rende compte de ce que ça voulait dire. Et puis on avait sollicité, voilà, des personnes handicapées, pour qu'ils témoignent de ce que c'était qu'être non-voyant dans l'espace public, ou ce que c'était d'être sourd dans l'espace public, pour qu'on ait aussi un bout d'acculturation sur le sujet, qu'on se rende compte un petit peu de ce que ça voulait dire. Parce que sinon c'est un peu difficile de dire "ouais bon", enfin, je prends l'exemple des fauteuils, "ouais bon le petit jour de 2 cm, c'est peut-être pas un drame". Et puis finalement, quand on est en fauteuil soi-même, non non, 2 cm on a l'impression qu'on va verser, qu'on va se retrouver par terre quoi... Tout d'un coup, en faisant ça, on est là "Ah ouais bon ok, ben en effet 2 cm c'est... ouais." »</p> <p>« Euh... Oui oui, oui oui, complètement oui »</p> <p>« Oui oui, alors oui, ça dépend des projets, y a des fois les normes on peut pas les atteindre, donc qu'est-ce qu'on fait, qu'est-ce qu'on privilégie... On avait fait un travail avec des associations de non-voyants sur les traversées piétonnes... "bon qu'est-ce que vous voulez, on équipe tout ? Où est-ce qu'on équipe en zapette ? On équipe en détection ?" et puis en fait, les assos nous disaient "mais non, nous on n'a pas besoin de tout équiper, ça sert à rien, mieux vaut privilégier certains itinéraires qui vont être...et puis les autres tant pis, on préfère voilà...". Alors après, ce qui est compliqué, c'est que c'est la voix de certaines associations, qui sont pas sachant non plus, qui sont comment dire, concernées, mais qui s'expriment des fois en solution "ben non j'ai pas besoin de ton itinéraire", alors que peut être que si... C'est la limite peut être de nos... enfin du travail avec les associations... C'est très intéressant à entendre, après en terme de solutions (...) je suis pas sûr que ce soit toujours la bonne... voilà mais les association en fait... ce qui</p>

<p>Prise en compte du handicap</p>		<p>est net, c'est qu'on est un peu démuni de compétence quoi, donc on sait pas trop comment l'aborder. Et puis comme c'est pas le truc le plus de glamour, c'est pas ça qui fait l'image d'un projet, qui a tendance à vite passer à la trappe, enfin, à être rapidement en second rang, c'est à nous en permanence de le remettre devant, de dire "mais si c'est important, il y a un quart de la population qui en situation de handicap, ça a un sens"... Mais si on le fait pas ben, pff... ouais, personne va nous pousser là-dessus donc... et il est vrai que quand on s'est un petit peu auto-formés là dessus, (...) ça permettait de se dire "bah oui c'est évident qu'il faut que je fasse quelque chose quoi". Mais c'est un truc qu'on devrait refaire régulièrement, parce que les équipes changent, parce que les problématiques changent, parce que je pense que, il y a 10 ans ou 15 ans, une personne non voyante ne se déplaçait pas pareil dans la ville qu'aujourd'hui ... Voilà, nous on cours un peu derrière quoi, très clairement »</p>
	<p>« D'accord donc l'idéal en fait ce serait d'avoir une personne qui puisse faire le lien entre les besoins des usagers et l'exprimer en terme technique ? »</p>	<p>« Tout à fait et en fait si on élargit un peu, c'est évidemment la question de la, enfin j'aime pas le terme, mais de la ville inclusive en fait, de faire une ville pour toutes et tous. Et en fait, aujourd'hui, on fait pas vraiment une ville pour tous et toutes, on fait vraiment une ville pour tous et encore... on fait en gros plutôt une ville pour les hommes plutôt en forme, plutôt relativement aisé et voilà, il y a beaucoup de choses d'oubliées très clairement, on est très loin, je pense, d'une ville où toutes les catégories de population (...) se sentiraient vraiment bien. En fait je pense qu'on se sent bien dans la ville quand on est homme blanc de 35 ans (rires), enfin, je caricature un peu mais... et en bonne santé pardon ! Et dès qu'il manque un truc, ben voilà, on est un petit peu moins bien quoi »</p>
	<p>« Et dans la prise en compte du handicap et de l'accessibilité est-ce que vous aviez des partenaires sur vos différents projets ? »</p> <p>« ok et dans les bureaux d'études ? Je ne sais pas si vos projets passent par un bureau d'étude ? »</p>	<p>« oui oui oui, on avait travaillé avec un collectif de coordination des associations de handicap qui s'appelle Coordination Handicap Normandie (...), on avait travaillé avec des associations de non-voyants directement, on avait, oui ça dépend, ça dépend »</p> <p>« si, ouais, mais on n'a jamais sollicité de prestataire technique dont le métier est cette question là. Et c'est là où on voit la limite, c'est que quand on fait appel après à des prestataires dont le métier n'est pas ça, bah, ils sont là "oui bah, ça va, on verra ça plus tard quoi", ils vont le mettre au dernier rang. Et quand un projet il y a une masse de trucs à faire, que ça part dans tous les sens, bah... c'est le truc qui très vite peut passer à</p>

Prise en compte du handicap	« et pourquoi du coup vous n'aviez jamais fait appel à des prestataires techniques qui peuvent traiter cette question là, du handicap ? »	la trappe , qui arrive assez souvent , qui est un peu de second rang , si personne ne fait vraiment attention, c'est en train de doucement de disparaître »
	« ok, et donc vous disiez que vous ne vous sentiez pas suffisamment armé du coup dans la prise en compte du handicap, que vous étiez démuni en terme de compétences, vous disiez ? »	« Parce que, je pense qu'on s'est pas posé sérieusement , en se disant “bon allez on se pose, on s'organise, enfin on réfléchit un peu à comment on s'organise sérieusement et on y va”, plutôt que de se dire “ah ben oui, on va le traiter, donc on va se faire un petit peu aider” mais comme ça, sans vraiment le faire de manière... comment dire, posée ouais ouais, ça c'est vraiment, je pense, une vraie question d'organisation »
	« d'accord et c'est une question de temps aussi, qui fait que vous n'avez pas le temps de vous poser pour tout ça et de suivre des formations par exemple ? »	« Ouais, ouais ouais , pareil, ben toute la question des normes, on les applique sans... bon voilà, et c'est pas très enrichissant, pas très intéressant . Donc en fait, ça devient une contrainte pour tout le monde, “Ohlala il faut faire des... faut mettre des bandes podo, faut...” et sans vraiment percevoir finalement la réelle plus-value , le “A quoi ça sert, pour qui on le fait ?”... Quand tout d'un coup on voit vraiment le pourquoi... c'est-à-dire que là, on a fait la simple application de normes et on se pose pas, je pense, assez la question d'après, derrière, de ce que ça veut dire , de pourquoi... »

Thématiques	Questions	Réponses
Utilisation des espaces publics de loisirs	« [Définition d'un espace public de loisir]. Est-ce qu'au quotidien vous êtes confronté à des difficultés dans cet espace public de loisirs en lien avec votre situation de handicap ? »	« alors je dirais que la difficulté c'est au niveau des.., si je suis tout seul, quand c'est des portes , comme par exemple à l'entrée de cette résidence là... » « moi je sais que je peux pas ouvrir une porte à partir du moment où c'est une porte, je sais pas comment on appelle ça, pas automatique » « ça va à partir du moment où il y a pas de trottoir trop gros devant » « on s'entraîne dans un gymnase, et donc en fait, pour atteindre le parquet il faut prendre un ascenseur , et en ce moment il est en panne. Donc voilà, il peut y avoir ce problème là quand il y a des ascenseurs pour accéder à certains endroits. S'ils sont en panne ça bloque complètement le passage. »
	« Et cette difficulté là, donc principalement au niveau des portes, est-ce qu'elle a des retentissements sur votre vie quotidienne ou sur votre projet de vie ? »	« bah du coup, ça m'oblige à souvent être accompagné, ne serait-ce que pour les portes qui ne sont pas automatisées, ou alors attendre que quelqu'un passe (rires) » « je dirais que bon, je suis un peu habitué maintenant...oui parfois c'est un peu frustrant , parce que on peut pas toujours faire les choses tout seul. Donc parfois on a envie d'être plus autonome mais c'est pas toujours possible... mais après dans l'ensemble, voilà, on a l'habitude. On fait un peu avec, mais c'est vrai que ce serait bien s'il y avait plus d'adaptations qui permettent l'autonomie »
Pratique des loisirs/voyages	« et donc au quotidien, j'ai cru comprendre que vous pratiquez des loisirs hors de chez vous, donc vous pratiquez le foot fauteuil. C'est la seule activité de loisir que vous pratiquez ou vous en avez d'autres ? »	« J'aime aussi aller au cinéma et, qu'est-ce que je fais d'autre... je vais à la patinoire parfois, enfin, pas pour patiner (rires) mais pour voir les matchs de hockey »
	« et tous ces loisirs, cette pratique de loisirs qu'est-ce que ça vous apporte au quotidien ? » « et le fait de faire partie d'une équipe comme ça, de foot fauteuil, ça vous apporte quoi ? »	« le plaisir de voir des choses. Pour le cinéma bah, c'est de voyager en fait, dans un univers par rapport à un film. Puis après ben, c'est, il y a le sport quoi, enfin, c'est le côté compétitif, le spectacle » « plein de choses parce que, déjà, commençons par le collectif , ça apprend l'esprit d'équipe , la volonté de gagner, pas seul mais avec les autres. Et puis voilà, le côté compétition , le fait de beaucoup voyager pour les matchs, c'est important, ça permet de faire beaucoup de choses, de rencontrer des gens » « j'aime bien voir du monde en fait, tout le temps voir des gens »

Pratique des loisirs/voyages	<p>« ok et votre activité de loisir, donc là le foot fauteuil, comment est-ce que vous l'avez choisie ? Est-ce que votre choix il a été un peu conditionné par quelconque facteur ? Parce que vous aviez d'autres envies d'un sport qui n'était pas forcément accessible ? Voilà, est-ce que c'était vraiment le sport que vous vouliez faire ? Est-ce que... ? »</p>	<p>« à la base j'étais plutôt passionné par le foot donc enfin voilà c'est un sport qui m'intéressait (...) du coup on a pensé l'activité à [ville anonymisée] », « on s'est dit que voilà, on pouvait monter quelque chose de nouveau et même justement après, intéresser d'autres personnes autour, peut-être qui connaissaient pas, qui ne savaient pas que ça existait (...) de leur montrer que ça existe, et que malgré le handicap ils peuvent faire des choses presque comme tout le monde »</p> <p>« je suis quelqu'un qui sort beaucoup en fait, donc après oui, c'est juste le fait que tout seul c'est un peu compliqué par rapport aux accès. Mais après en même temps (...) la plupart des loisirs, tout seul, c'est pas forcément très amusant de toute façon, donc c'est (...) non, il y a pas grand chose qui m'arrête après. Oui, s'il y a 3 marches, là, ça devient plus compliqué, mais dans l'ensemble ça va »</p> <p>« Bah euh oui je vais là où c'est accessible, je les ai choisi en fonction de l'accessibilité... Pour le cinéma par exemple, je vais à [donnée anonymisée] et à [donnée anonymisée]... j'aimerais bien aller à [donnée anonymisée] mais il est pas accessible ! »</p>
	<p>« Et au niveau des lieux de loisirs, donc du gymnase par exemple, ou des cinémas, est-ce que vous les avez choisis parce qu'ils étaient accessibles ou est ce que vous vouliez aller là bas et il s'est trouvé qu'ils étaient accessibles ? »</p>	<p>« Oui ! »</p>
	<p>« Est-ce que vous partez en vacances ou vous faites du tourisme ? »</p>	<p>« en partie, mais pas totalement. Moi par exemple je suis déjà parti au Sénégal et voilà pour le coup c'est absolument pas accessible. Mais on s'adapte toujours, enfin, on arrive toujours à s'adapter pour pouvoir partir quand on a envie de voyager (...) après oui on regarde toujours quand même un minimum ce qu'il peut y avoir d'adapté pour que ce soit plus simple, ne serait-ce qu'au niveau des aéroports, des logements »</p> <p>« disons que c'est plus au niveau du logement, trouver un hôtel adapté »</p>
	<p>« Est ce que vos destinations, voilà, vous les choisissez en fonction de l'accessibilité des lieux ? Est-ce que, voilà, il y a des critères comme ça qui font que vous choisissez votre destination ? »</p>	<p>« de voir d'autres cultures déjà, d'autres modes de vie, se rendre compte que tout le monde ne vit pas comme nous on vit de voir aussi par exemple, quand je suis allé au Sénégal, que parfois on se plaint un peu de certaines choses en France mais qu'au final on est quand même bien loti par rapport à d'autres pays (...) et puis de rencontrer des personnes aussi qu'on rencontrerait pas si non »</p>
<p>« ok ! Cette évasion là, via le tourisme, qu'est-ce que ça vous permet ? »</p>		

	<p>« et si on pousse encore plus loin, ça vous permet quoi de rencontrer de nouvelles personnes, de découvrir de nouveaux modes de vie, de relativiser par rapport à la situation ? »</p>	<p>« Ben c'est ça, oui, de relativiser, même par rapport au handicap. De dire, oui ben, c'est un peu embêtant parfois d'être en fauteuil, mais au final ça empêche pas de vivre normalement (...), par rapport à d'autres personnes justement dans des pays plus défavorisés, on va dire, où là il y a quand même des difficultés autres que l'accessibilité. Là ça va être l'accessibilité à la nourriture »</p> <p>« quand on visite un lieu, après, on aime bien échanger dessus. Je pense que c'est pas la même chose de visiter tout seul ou avec quelqu'un d'autre. C'est comme au cinéma, c'est toujours plus sympa d'être au moins à deux. Comme ça, à la sortie, voilà, là, “Tu en as pensé quoi ?” » « j'aime bien avoir l'avis des autres, parce que parfois (...) on peut avoir un point de vue sur quelque chose et après en discutant avec une personne (...) ça permet justement d'élargir, de s'apercevoir des choses »</p>
<p>Accessibilité</p>	<p>« Et pour vous du coup l'accessibilité des espaces publics de loisirs, des lieux de tourisme, des destinations de vacances, qu'est-ce que ça représente l'accessibilité de ces espaces ? »</p>	<p>« ça ouvre des portes justement pour découvrir de nouvelles choses. Par exemple s'il y avait pas d'accessibilité pour prendre l'avion, bah, je pourrais pas voyager, justement, et voir de nouvelles cultures. Donc le fait que tout ça soit accessible, ça permet justement de découvrir ce genre de chose. Ça aurait peut-être pas été possible il y a 30 ou 40 ans »</p> <p>« De pouvoir échanger après avec d'autres personnes... si je rencontre des gens... (...) d'échanger sur des choses que j'ai pu voir ou que j'aimerais voir ! »</p> <p>« .. il y a des choses qui sont construites, les personnes qui sont... comment dire... qui s'occupent de tout ce qui est plan. Enfin, voilà, je pense qu'ils ont pas forcément toujours une vision globale de la chose. Ils vont pas toujours se rendre compte que, voilà, un accès et ben, je sais pas, c'est pas toujours évident d'accéder ! Quand on n'est pas forcément concerné, on se rend pas toujours compte. Donc oui une personne, enfin un ergothérapeute, c'est plus quelqu'un qui va voir, qui va penser à ce genre de chose et qui va au moins donner son point de vue pour modifier quelques petites choses et participer au fait que ce soit un petit peu plus accessible ! »</p>

Thématiques	Questions	Réponses
<p data-bbox="143 608 320 751">Utilisation des espaces publics de loisirs</p>	<p data-bbox="349 248 981 392">« [Définition d'un espace public de loisir]. Du coup je voulais savoir si au quotidien vous étiez confrontée à des difficultés dans les espaces publics de loisirs ? »</p> <p data-bbox="349 991 981 1118">« et vous par rapport à votre situation du coup de déficience visuelle, ces difficultés là vous les rencontrer du coup dans des espaces publics de loisirs ? »</p>	<p data-bbox="1008 248 1962 448">« Oh combien oui oui ! (...) si c'est des déficients visuels et qu'il y a du matériel au sein de la salle de sport du gymnase, l'aire où on fait le sport, (...), vous savez, souvent c'est les buts, vous savez comme il font maintenant, les buts, ils sont attachés au mur. Tout ça ça doit être bien solide, bien attaché, dans la mesure où s'il y a un non-voyant qui se heurte dessus que ça lui tombe pas dessus (...) »</p> <p data-bbox="1008 451 1962 683">« encore au jour d'aujourd'hui, dans beaucoup de piscines, ce sont que des échelles, alors on essaie de mettre de moins en moins d'échelles, mais plutôt des marches qui descendent dans l'eau. Alors ça, pour des personnes déficience visuelle, c'est quand même plus facile (...) après il y a ce qu'on appelle la mise à l'eau. Donc les personnes qui sont en fauteuil, les transférer sur un (...) fauteuil qui est, vous savez, gonflable, un pélican je crois que ça s'appelle, ou un nom comme ça »</p> <p data-bbox="1008 686 1962 782">« je vois voilà au niveau de [ville anonymisée] il y a quelques piscines qui sont accessibles de cette manière. Après quand on va dans les petites communes, voilà, on trouve pas »</p> <p data-bbox="1008 785 1962 880">« au niveau stade et tout ça, c'est pareil. (...) Au Stade [donnée anonymisée] il y a vraiment que des tribunes classiques, il y a pas les moyens de pouvoir installer des fauteuils »</p> <p data-bbox="1008 884 1962 979">« après, aux abords justement des infrastructures sportives, il doit y avoir aussi à l'extérieur des places pour les PMR et les personnes en situation de handicap, pour qu'elle se gare plus près, ça euhh.. »</p> <p data-bbox="1008 983 1962 1182">« Bah disons que moi, pas tellement personnellement, parce qu'en fait, nous on a la chance d'avoir ce qu'on appelle un gymnase totalement adapté, un gymnase handisport. C'est vraiment un gymnase qui a été fait pour le handisport, (...) mais c'est un exemple parce que c'est le seul gymnase qui a été vraiment labellisé handisport. Nous on pratique ici, quoi, mais ça arrive qu'on arrive dans des endroits où on va nous dire “attention là il y a pas d'ascenseur” »</p> <p data-bbox="1008 1185 1962 1321">« quand on est accompagné, ça pose pas de problème. Mais par contre si on veut une pratique assidue toujours régulière sur ce lieu, c'est vrai que ça peut poser problème si la personne déficience visuelle veut avoir son autonomie. Voyez, c'est toujours un peu dangereux. »</p> <p data-bbox="1008 1324 1962 1388">« cinéma... (...) souvent aussi, des fois, ce qu'ils font, c'est qu'ils réservent quelques places aussi pour avoir plus de place pour les personnes déficientes</p>

<p>Utilisation des espaces publics de loisirs</p>	<p>« Et justement cet accès à l'information dans un espace public est-ce que ça représente une difficulté pour vous aussi ? »</p>	<p>visuelles accompagnées d'un chien. Moi d'ailleurs, voilà, le chien, pour des raisons de sécurité.. éviter qu'il soit dans l'allée centrale où au niveau des allées » « si c'est pas prévu [les aménagements] oui ça peut être une difficulté » « comme ça, la lumière, quand il y a trop de lumière, c'est pareil au niveau des bâtiments publics ils doivent faire attention à tout ça. Et puis, j'ai aussi le chien qui m'aide énormément, le fait d'aller se promener d'aller dans un parc, de se balader voilà » « au zénith par exemple, les salles de spectacle c'est un petit peu pareil, il y a beaucoup de monde, c'est la foule, ben ça, c'est pas inaccessible, à partir du moment où ils ont mis en place un système d'accueil (...). Dans le milieu public, il doit y avoir effectivement ce fameux petit plus qui fait que il y a des personnes qui sont formées au niveau de l'accueil de public en situation de handicap (...)... on trouve pas partout, et normalement ça fait partie de leur formation » « non, mais on le demande (...) à l'accueil, et en général on nous fait attendre, parce qu'il faut trouver quelqu'un... et puis dans d'autres endroits, la personne à l'accueil va dire "oui je vous emmène à tel endroit". (...) Il faut que l'accueil des personnes en situation de handicap soit organisé, parce que ils peuvent pas savoir à l'avance si tel ou tel jour ils vont avoir quelqu'un, mais au moins ils sont pas pris de court, ils savent comment faire (...) » « faut pas avoir peur de communiquer, d'expliquer exactement ce qu'on attend des personnes, il faut pas hésiter à dire, "bah voilà, je peux vous expliquer éventuellement comment me guider, mais il me faut quelqu'un quoi"... »</p>
	<p>« ok, et du coup, ces difficultés dont vous m'avez fait part, quels sont les retentissements qu'elles ont dans votre vie quotidienne ? Donc les retentissements au niveau social, sociétal, au niveau émotionnel, vous qu'est-ce que ça vous fait d'avoir ces difficultés là ? »</p>	<p>« On a un sentiment de, ben... si je vous dis un mot, c'est assez fort, mais on a un sentiment de, pas d'injustice, mais de dire, on peut pas circuler comme tout le monde, on peut pas vivre comme tout le monde. C'est un petit sentiment de discrimination quelque part (...) à partir du moment où c'est un lieu public, il doit être accessible à tous, c'est la loi, la loi de 2005 (...) c'est aussi dans les transports, pour que les bus...surtout les chauffeurs de bus, les chauffeurs de métro soient attentifs à ce que quand on arrive sur un quai de métro, qu'il nous voient arriver. Parce qu'avec la foule, déjà on est un peu bousculé, on a du mal à monter dans le métro, dans le bus ou.. « en fait c'est un quotidien, c'est une bataille quotidienne que vivent les personnes handicapées, mais, qui plus est, les personnes déficientes visuelles. Il faut se battre tous les jours pour essayer de faire sa place comme on dit,</p>

<p>Utilisation des espaces publics de loisirs</p>		<p>voilà, à cause de choses qui sont pas faites comme elles devraient être faites » « on se dit bon, bah tant pis, on se dit que c'est comme ça. Peut-être qu'un jour peut-être que... sauf que faut pas se leurrer, hein voilà, l'espoir fait vivre, comme on dit (rires) ! » « on tombe toujours sur des petites embuches, tous les jours au quotidien, pour pouvoir vivre normalement » « ça peut aussi mettre un frein à des personnes. On dit souvent des personnes déficientes visuelles (...) ils sont isolés (...) ils savent très bien que s'ils vont à tel ou tel endroit, ils risquent de tomber, ils risquent de rencontrer des embûches et du coup ils restent chez eux » « si, effectivement, tout était beau, tout est adapté, les personnes dans leur quartier ça les invite à sortir, sortir de chez eux, circuler avec leurs cannes, un petit peu partout, même au niveau public » « quand il y a des travaux, les travaux doivent être absolument identifiés, balisés et c'est pas toujours le cas. Un non-voyant qui arrive sur un trou qui était pas là la veille, il repasse au même endroit sur le trottoir, la veille y avait rien, le lendemain paf, y a un trou, ça a pas été balisé, il y a pas de barrière, il y a rien qui... Voyez, c'est des petites embuches comme ça qu'on peut rencontrer au quotidien effectivement, qui peuvent être embêtantes tous les jours... » « oui oui, ça impacte, oui tout à fait, la qualité de vie et le souhait de vouloir devenir autonome dans la vie de tous les jours. Ça peut amener des freins, ça c'est sûr »</p>
<p>Pratique des loisirs/voyages</p>	<p>« J'ai une autre question, est-ce que vous pratiquez des loisirs en dehors de chez vous ? Donc oui ... (rires) »</p>	<p>« L'association s'attache à organiser des séjours et des weekends pour les déficients visuels. Donc ce sont des séjours et des weekends où on travaille beaucoup avec le Tourisme handicap » « je fais du sport » « je fais du Showdown, je fais un peu de pétanque adaptée pour non voyant je fais du Torbball aussi (...) cinéma de temps en temps, mais moi, si vous voulez je suis un petit peu autonome dans la mesure où j'ai mon mari qui voit encore un petit peu » « Et puis il y a les plages qui sont de plus en plus adaptées pour permettre à une personne en situation d'handicap de se débrouiller toute seule sur la plage. C'est un bracelet que nous donnent les maîtres nageurs, et ce bracelet, il y a un système, ils sont reliés à des balises sonores. Il y en a une ou deux qui sont sur la plage, ça nous donne des repères. Il y en a une qui est dans l'eau aussi, une balise dans</p>

Pratique des loisirs/voyages		l'eau, comme ça, un moment donné quand on est dans l'eau, on appuie sur telle balise, on sait qu'on doit se diriger vers la balise numéro 2, où sont posées nos affaires, et bien, même quand on est dans l'eau on appuie sur le bouton balise numéro 2, et comme ça, ça nous donne l'orientation et comment retourner sur cette balise 2 »
	« et donc cette pratique de loisirs qu'est-ce que ça vous permet à vous ? »	« Oh bah ça, ça permet de rencontrer des personnes, de faire un petit peu comme tout le monde, de s'épanouir surtout ! »
	« Et vos activités de loisirs comment est-ce que vous les avez choisi, est-ce que votre choix a été conditionné par un facteur, par exemple l'accessibilité de l'espace, le prix du matériel... ? »	« bah déjà, on se renseigne toujours avant de s'aventurer , on prend toujours contact avec le lieu. Je dis "voilà, je voudrais faire certaines choses chez vous est-ce que c'est possible ? "... Les films, est-ce qu'il est audiodécrit ? Alors maintenant, de plus en plus de cinémas proposent certaines séances. C'est un petit peu sectorisé , dans la mesure où c'est pas tout le temps , mais au moins ils font l'effort quand même d'en proposer (...). Alors quand je vais aller voir un film par exemple, je demande si, sur ce cinéma là, tel ou tel film à un moment va passer en audiodescription. Voyez, on est obligé de programmer en fait, de programmer nos sorties. On sait où on va. On peut pas aller comme ça, se permettre d'aller à l'aventure , au risque de se casser le nez, de dire bah non, je peux pas y aller donc je reviens chez moi ... « on doit se protéger quelque part, enfin voilà. Sans dire que tout est dangereux, tout n'est pas parfait mais on doit... je pense que quand on doit s'aventurer à l'extérieur, on doit se dire : "je suis rassurée, soit parce que je suis accompagnée tout va bien se passer, soit parce que on va m'y emmener, soit parce que il y a des personnes compétentes sur place qui vont s'occuper de m'installer, qui vont s'occuper de me prendre en charge" »
	« Est-ce que vous partez en vacances où pratiquez du tourisme ? »	« Oui , (...) je vais faire du ski (rires) » « je pars avec mon mari , mais on est tout un petit groupe de déficients visuels on part une semaine dans une station au niveau de la Savoie. Où là on va, y a l'ESF, ils sont spécialisés vraiment au niveau du handicap visuel » « puis, il y a aussi ce qu'on appelle un handiski , c'est-à-dire un siège où la personne déficiente visuelle est assise et donc (...) ça nous permet d'être sur la piste comme tout le monde et de faire des activités . »

	<p>« et cette évasion là, du coup, elle vous permet quoi ? De partir en vacances ça vous permet quoi ? »</p>	<p>« Ah bah, comme tout le monde hein, donc quand on travaille c'est bien aussi de temps en temps de relâcher tout ça et puis d'avoir un peu de détente ! » « quand on sait que quand on va arriver là, tout est adapté tout est pensé voilà. Puis on est habitué, ça fait la 4e année qu'on va y aller, (...) c'est comme une famille en fait quelque part (...) ils prennent soin de nous (rires) »</p>
<p>Accessibilité</p>	<p>« Et j'ai une dernière petite question, pour vous, qu'est-ce que l'accessibilité des espaces publics de loisirs représente ? »</p>	<p>« l'accessibilité, ben, si tout était parfait ce serait bien parce qu'on pourrait se déplacer comme tout le monde » « on est toujours un peu à l'arrière, dans la mesure où tout n'est pas fait comme on devrait le faire » « la loi sur l'accessibilité n'est pas respectée, si elle était respectée et ben voilà on se poserait même plus question pour aller à tel ou tel endroit voilà on se lancerait peut-être un peu plus facilement, il y aurait peut-être moins de personnes isolées » « Mais ça on sait très bien que voilà ça peut pas se faire du jour au lendemain voyez la loi elle est de 2005, on est en 2019 et... ça avance, ça avance mais... ça avance pas assez vite ! enfin moi je parle de mon point de vue, et aussi de mon pays parce que quand on va dans des pays anglo-saxons des pays du Nord, Canada tout ça, tout est fait vraiment de manière pfff, je sais pas moi, systématique » « C'est comme l'accès à l'information. À partir du moment où on parle d'accès et d'accessibilité, c'est pour tout, c'est dans la communication, c'est dans les transports, c'est à l'école même. L'enfant doit s'adapter... C'est l'école qui doit s'adapter ! Et effectivement ce qu'on reproche, nous, c'est que c'est la personne en situation de handicap qui doit s'adapter au lieu, et normalement c'est pas dans ce sens-là que ça devrait se faire » « mais si on veut avancer, et si on veut effectivement pas rester chez soi et faire des choses, ben, on est bien obligé, comme je disais tout à l'heure, d'expliquer les choses, de dire ce que les gens doivent faire pour qu'on puisse sortir de chez soi » « Mais sinon effectivement... en tout lieu et à tout âge, on rencontre ces difficultés. (...) C'est pas assez fait à la même vitesse que tout le monde » « quand vous entendez, comme on a entendu il y a pas longtemps, que au niveau</p>

<p>Accessibilité</p>	<p>« De ce que j'entends du coup l'accessibilité des espaces publics de loisirs ça représente le fait de pouvoir participer à la vie en société comme tout le monde, d'être avec les autres en interaction sociale ? »</p>	<p>du pourcentage des bâtis pour les personnes en situation de handicap ça avait vraiment baissé, c'est dire il va y avoir moins de logements adaptés ! C'est aussi un petit peu sous le fait du gouvernement, où il prend le handicap comme une priorité, où il le prend pas comme une priorité mais après... »</p> <p>« Exactement ! Oui, oui oui ! On devrait pouvoir être avec tout le monde, au même endroit, au même moment, euh voilà, c'est ça ! »</p>
-----------------------------	--	--

Thématiques	Questions	Réponses
Utilisation des espaces publics de loisirs	« Donc voilà du coup je vous avais donné la définition des espaces publics de loisirs et je voulais savoir si au quotidien vous étiez confronté à des difficultés dans des espaces publics de loisirs ? »	<p>« Alors, il y a des évolutions ces dernières années »</p> <p>« donc j'étais en fauteuil à l'époque, je suis resté deux longs mois en fauteuil, et j'ai été au Jardin des Plantes. En fait, en fauteuil, avec les petits gravillons, la petite terre, c'était très difficile. Pourtant j'avais des bras qui me permettraient d'aller n'importe où en fauteuil. Mais là, en fait, on était obligé de m'accompagner parce que je ne pouvais pas rouler tout seul avec le fauteuil à cause des gravillons »</p> <p>« après, ce qui posait souci c'était les espaces au niveau des trottoirs. Il y avait donc les poteaux de lampadaire qui étaient en fait centrés, à tel point qu'on avait du mal à passer en fait, alors que c'est quand même du récent...et avec une légère pente du trottoir, donc ce qui fait que, pareil, quand tu pousses, t'es obligé de compenser d'un côté... ça a été assez problématique. C'est les principaux détails que moi j'ai pu faire en fauteuil. Je sortais pas beaucoup, du coup, en fauteuil à cause de ça, parce qu'il y avait pas mal d'obstacles, c'était assez compliqué de sortir... »</p> <p>« sur tout ce qui est plage, j'ai pas de souci, mais c'est pareil, j'ai vu des trucs où c'est des gens qui portent le fauteuil pour aller le mettre dans l'eau. Enfin, on pourrait mettre un tapis en caoutchouc pour aller jusque l'eau. Ça pourrait être idéal, mais là c'est complètement rédhibitoire. Moi j'ai des amis qui sont en fauteuil qui me disent, bah, on y va pas quoi... »</p> <p>« Dans les cinémas (...) ce qui manque en fait, moi si je reste une heure et demi assis il faut que je me prépare à remarcher (...) et la descente des marches, en fait, est compliquée. Comme il nous font toujours sortir du côté de l'écran, si je suis au milieu de la salle, je mets bien quatre-cinq minutes pour descendre (...) il y a pas de rampe pour se tenir »</p> <p>« je vais souvent au ski, (...) la station où on est, elle est quand même bien sensibilisée sur le handicap, mais par contre, après, tout ce qui est un chemin d'accès (...), il y a pas d'accès soit par des tapis en caoutchouc, ou peut-être une autre technique qui permette l'accès direct au domaine skiable (...). J'ai vu des personnes en fauteuil où, ils ont été obligés de porter la personne en fauteuil jusqu'au bout (...), donc ça représente quand même des difficultés sur place. (...) Après, en bas de la station, l'accès est très compliqué. Pour sortir c'est pareil, il y a pas de salage, de chemin un petit peu... comme les bandes podotactiles, donc mon handicap moteur, enfin, mal marchant, j'ai vraiment des difficultés par rapport à ça alors (...) »</p> <p>« Vis à vis des gymnases, moi quand j'ai quelque chose de lourd, en fait, à porter, les portes sont très très lourdes. Donc ces portes là sont a priori aux normes. Enfin, du moins, ça permet de passer les normes, mais en terme de tirage... là, il y avait un camarade qui était là, [en fauteuil], j'ai dû ouvrir les portes en fait, parce que sinon il a du mal à passer !</p>

<p>Utilisation des espaces publics de loisirs</p>		<p>L'ouverture aussi des portes, les fauteuils de ville passent mais finalement... Parce que je fais du sport en fauteuil, alors le changement fauteuil de sport, bon moi j'ai pas de fauteuil de ville, mais je suis obligé de sortir de mon fauteuil pour aller chercher une bouteille d'eau qui est dans le vestiaire (...). Ça c'est un point qui est récurrent et qui se fait dans beaucoup de gymnases récents... », « c'est plus compliqué de devoir tirer une porte et donc reculer parce que du coup ça me fait plus de manips, et c'est vrai que, les portes automatiques, avec un bouton poussoir (...) ça peut être vraiment un point fort »</p> <p>« alors moi je vois bien, j'ai une bonne vue, mais sur les passages de porte il y a pas de contraste, les petites marches etc., ce qui fait que, même les fauteuils quand ils ont pas vu, en fait, ils peuvent basculer en avant parce qu'ils ont pas vu la petite marche »</p> <p>« je vois sur les portes lourdes, c'est souvent parce qu'il y a des ressorts en fait, qui poussent un bras. Et ce bras, en fait souvent ils pensent pas quand ils accueillent quelqu'un qui est PMR, à enlever ce fameux bras en fait, et ça peut être simplement un petit truc »</p> <p>« avec l'armée, pour les jeux militaires, on était dans un complexe complètement nouveau, il manquait des fauteuils de douche.. (...) pas de siège de douche... enfin ça paraîtrait logique mais bon (...) et donc il y avait des petites marches avec des gravillons, ce qui fait que, quand les premières roues tombaient, bah, ça plante ! Donc PMR, tout seul, je me dis que c'est très compliqué, et pourtant c'est des environnements qui sont tout neufs »</p> <p>« actuellement, comme je suis mal marchant, je peux passer un peu partout. Des fois, c'est plus compliqué quand il y a des pentes. Des fois ça peut être boueux. Donc s'il y a des choses glissantes, des terrains, de l'herbe aussi... Une fois je suis tombé sur un terrain, tout seul, au travail. Du coup, j'ai glissé en arrière et je me suis écrasé sur ma jambe »</p> <p>« Je sais pas si ça fait partie des lieux de loisirs mais c'est ce qui permet d'amener jusqu'aux loisirs : moi je prends plus les bus en règle générale, parce que c'est, ça m'ennuie de montrer ma carte, je suis jeune, et mon handicap se voit pas donc je reste debout et en fait c'est très violent... »</p> <p>« il suffit que l'ascenseur soit en panne, et ben, je vois, au début de mon handicap, j'aurais dit : "je prends plus le métro", et pendant des années ! Parce qu'on reste sur des idées fixes, et on se dit que ça peut arriver souvent, donc on prend pas le risque »</p>
	<p>« après, donc, toutes ces difficultés au niveau de l'accessibilité qu'est-ce que ça a comme retentissement pour vous dans votre vie quotidienne ? »</p>	<p>« selon la période, qui était longtemps après, ou tout juste après l'accident, ça a changé »</p> <p>« quand on est accidenté récemment, qu'on a pas de carte pour le stationnement, pour sortir le fauteuil c'est compliqué. Alors évidemment, je suis pas trop sorti pendant plusieurs mois à cause de ça euh... et puis ça conforte cet esprit de se renfermer quand on a un handicap ou une blessure. On reste finalement chez soi. »</p> <p>« ça a été un effet qui accentue, en fait, le désir de rester chez moi. Ça a été plutôt</p>

<p>Utilisation des espaces publics de loisirs</p>		<p>rédhibitoire à ce niveau-là. Donc de la famille, des amis qui demandent de sortir, on fait l'effort, et on arrive et il y a des obstacles, qui empêchent pas complètement de y aller, mais qui demandent des efforts vraiment surhumains, du moins beaucoup plus importants que ce qu'on a au moment où on est blessé »</p> <p>« ça requestionne sa position dans la société. À ce moment précis où on est moralement très bas, et qu'en fait on se pose des questions, de ce que ça va devenir, voir l'évolution... Et c'est vrai que c'est des questionnements que j'avais pas avant, parce que je n'étais pas dans cette situation là (...). Donc c'est vrai que j'avais pas pris conscience de ça (...) » « ces petites difficultés, quelques années après, moi je m'en sers comme une force, en disant ben finalement je peux transmettre ça (...) aux nouvelles générations qui arrivent, en les mettant temporairement à la place de personnes en situation de handicap. Peut-être qu'il y aura des architectes, peut-être des ingénieurs et je me dis ils auront ce petit regard différent »</p> <p>« ça m'empêche pas de sortir, maintenant je fais vraiment l'effort de. (...) J'ai appris à compenser. Alors c'est pas non plus un très très gros handicap, ça m'a appris quand même à pouvoir, finalement, se battre ».</p> <p>« C'est vrai qu'à l'extérieur, les lieux de loisirs, j'ai pas trouvé forcément, dans les nouveaux en tout cas, j'ai pas trouvé d'obstacle vis-à-vis de ses marches »</p>
<p>Pratique des loisirs/voyages</p>	<p>« Du coup est-ce que vous pratiquez un loisir hors de chez vous ? »</p>	<p>« il y a une période où j'ai pratiqué souvent. Là je pratique moins. J'ai fait du hand fauteuil, j'ai fait du tir à l'arc debout, j'ai fait du lancer de poids plus ou moins adapté, j'ai fait du rameur en salle, (...) après du basket fauteuil. Là récemment je fais du HandBike, ça remplace un petit peu la course. Alors c'est pas un fauteuil d'athlétisme, mais ça me permet quand même de faire de la piste »</p> <p>« c'est vrai qu'en fait ces difficultés [liées au matériel] s'appliquent vraiment à l'activité sportive, peut-être plus que dans les lieux, parce que finalement les lieux, on choisi d'y aller ou de pas y aller »</p> <p>« et du ski du coup, du HandiSki avec un fauteuil adapté (...) et j'ai récemment fait durant mon stage avec l'Armée du ski nordique avec un prototype »</p> <p>« Et j'ai oublié la voile ! »</p>
	<p>« et cette pratique la des loisirs elle vous permet quoi ? »</p>	<p>« alors elle m'a permis un moment d'évacuer le stress, d'évacuer la baisse de moral (...), du moins me défouler. Je sais pas trop, compenser un petit peu la perte de motricité, de la retrouver dans le haut du corps, donc. Ça m'a permis, par la suite, de pouvoir récupérer des capacités, ça c'est important, en terme d'amplitude articulaire, musculaire, je faisais beaucoup de muscultation adaptée », « les étirements, j'ai rappis à les faire de façon adaptée avec ma jambe », « à reprendre du plaisir, parce j'avais complètement abandonné » « reprendre un petit peu le contrôle de son corps, et découvrir de nouvelles sensations sur la jambe blessée »</p>

		<p>« après, ça a été un moment familialement, de pouvoir se reconstruire, refaire des choses (...) qu'on pouvait pas, dont le ski »</p> <p>« puis là récemment, je me suis replongé dans la compétition, chose que je ne faisais plus (...) dû à mon accident (...).Alors je polémique beaucoup sur le terme valide, mais on se sent finalement valide malgré mon handicap, de refaire la compétition, alors, attention, de la compétition adaptée ! » « C'est intéressant d'avoir cette approche là, je le dis humblement, mais j'approche des milieux que j'aurais jamais pu approcher si j'avais pas eu ma jambe, mon accident, là les Invictus games, c'est les Jeux mondiaux militaires, et ça c'est intéressant en terme de reconstruction, (...) c'est se construire une nouvelle vie sportive »</p>
<p>Pratique des loisirs/voyages</p>	<p>« et votre activité de loisir vous l'avez choisie, comment est-ce que vous l'avez choisie ? En fonction de l'accessibilité du lieu ou... même les cinémas où vous allez ? »</p>	<p>⇒ Fonctionne par éseaux, entend dire que tel lieu est accessible donc y va</p> <p>⇒ Accessibilité pas tout le temps un critère de choix mais l'absence d'accessibilité pousse à arrêter la pratique</p> <p>« j'avais fait deux cinémas en fait. Pour la descente il y avait un escalier et il fallait descendre, j'exagère peut-être mais sur 100 m, alors j'ai mis 10 minutes pour descendre les escaliers... et là je me suis dit mais jamais plus j'irai... et j'y suis retourné et c'est vrai que le, bah, ils ont changé les escalators, tout est accessible maintenant et c'est vrai que ça redonne envie. Et donc c'est pour ça, j'ai été longtemps [dans un autre cinéma], qui est finalement un peu plus cher mais à l'époque tout était vraiment accessible, où le parking est à proximité »</p> <p>« Après, alors, je sais que les rues pavées ça fait partie du patrimoine historique, mais c'est vrai que certaines rues sont rédhibitoires en terme de fauteuil, en terme même d'accès avec les jambes parce que c'est très fatiguant d'avoir des pavés, même debout avec un handicap à la jambe »</p> <p>« Pour le ski c'est un ami qui m'a donné cette information là »</p> <p>« le club de hand je l'ai connu grâce à une intervention qui avait eu lieu en basket fauteuil au centre de rééducation »</p> <p>« en fait ça fonctionne par réseau »</p> <p>« le lancer de poids, tir à l'arc etc. et je me suis réorienté finalement vers des clubs, on va dire, sans personnes en situation de handicap, donc ça c'était plus compliqué parce que pour le club de tir à l'arc c'est un club en fait qui est pas accessible aux fauteuils, la montée des marches était très très compliquée. Alors j'ai arrêté, c'est parce que j'ai plus le temps de recommencer sinon j'aurais repris »</p> <p>« club d'athlétisme, j'ai pas renouveler à cause de ça, l'aire de poids, et des petites choses, mais l'aire de poids était glissante et il y avait des trous dans le... Ça fait que c'est pas adapté, il y avait pas de chaises de lancer »</p> <p>« La voile ça m'a complètement refroidi au niveau de cette activité, alors peut-être pour les</p>

<p>Pratique des loisirs/voyages</p>		<p>fauteuils, peut-être qu'il y avait quelque chose de mis en place et je suis pas au courant, mais pour mon accès, on n'est pas tous en fauteuil... comment dire, l'accès au pont était très compliqué parce que selon la marée la passerelle est très inclinée » « L'athlétisme j'ai arrêté, alors que ça me plaisait bien, mais par contre c'était pas adapté »</p>
	<p>« et après est-ce que vous pratiquez du tourisme ? Est-ce que vous partez en vacances en voyage ? »</p>	<p>« alors j'aime beaucoup la rando. (...) Et du coup pendant les vacances, en fait, je pars en dehors du département, et je fais beaucoup de rando (...). Là où je vais, c'est un parc national, et c'est vrai qu'il y a encore 10 ans 15 ans de ça, je me disais, “mais je comprends pas pourquoi ils mettent des marches”. Alors c'était pour aller voir des chutes, c'était pour les DOM-TOM, c'est des magnifiques chutes et en fait, ils bétonnent, ils font des marches, des rampes. Et finalement 10-12 ans après je me dis “bah finalement ces petites marches elles sont quand même pas mal parce que oui effectivement c'est accessible” et du coup ça me met quand même un petit plus »</p>
	<p>« Ok donc votre lieu de vacances vous le choisissez pas principalement en fonction d'accessibilité ? »</p>	<p>« euh ben non, on va souvent même endroit pour des raisons familiales » « Au ski en fait c'est un achat qu'on a fait, (...) donc oui en fait le lieu de résidence a été un choix, après uniquement parce que la station était sensibilisée (...) Je pense qu'il y a pas beaucoup de stations qui sont accessibles et (...) ça c'est quelque chose qui complètement rédhibitoire » « c'est sûr que, le changement de station, je regarderai forcément l'accès handicap à la station »</p>
<p>« Du coup, cette évasion qui est complètement différente du quotidien, ça vous permet quoi ? »</p>	<p>« Bah socialement déjà je pense, rencontrer des gens qu'on a pas l'habitude de voir » « et alors c'est pas du, m'as-tu-vu, mais c'est un peu... un sentiment, alors c'est pas un ras-le-bol non plus, c'est un sentiment de devoir... voilà, j'ai rien à prouver, j'ai rien à demander finalement, mais c'est de dire je suis là, je suis présent, il m'est arrivé ça, et je me dis, “mais j'ai quand même envie de faire bouger les choses, faire bouger les mentalités” » « en fait il y a cet aspect social qui est de dire... au ski je vois vraiment le regard des gens, leur expression, sauf quand ils ont le masque évidemment, mais c'est vrai que les gens qui bloquent, au départ je me disais “mais en fait ils bloquent contre moi parce que je suis handicapé”, mais en fait non, ils trouvent ça positif quoi. Du coup ça va permettre des discussions, pour en revenir au socialement. Ça amène des discussions qui n'existeraient pas si j'y allais pas et je pense qui font changer aussi les mentalités, je pense que c'est pour ça que je le fais aussi. Je sais pas si c'est un côté pédagogique, mais en tout cas c'est le côté relationnel » « familialement oui, je pense que ça aide familialement à retisser des liens »</p>	

<p>Pratique des loisirs/voyages</p>	<p>« D'accord et ça n'a pas permis de créer d'autres liens ce que vous aviez ? »</p> <p>« Oui d'accord et donc vous pensez que s'il y avait plus de lieux publics de loisirs accessibles ça permettrait justement d'avoir cette mixité et ce contact ? »</p>	<p>« professionnellement, ça a aidé, parce que ça permet de souffler entre les moments difficiles, ça permet d'évacuer. » « les différentes activités c'est vraiment essentiel de pouvoir y accéder, parce que ça permet de se réoxygéner »</p> <p>« personnellement le fait qu'on progresse c'est bien pour l'épanouissement personnel, (...) ça fait un petit retour sur soi »</p> <p>« les activités sportives physiques ou les lieux publics de loisirs m'ont pas permis de retisser le lien avec les autres socialement », « j'ai plein d'amis qui font du triathlon et c'est pas adapté, donc du coup je peux pas partager ces moments-là »</p> <p>« oui mais qui sont différents. La distance se crée vite en fait entre les personnes sans handicap et les personnes avec handicap dans les activités de tous les jours, s'ils ne viennent pas dans nos clubs en mixité il y a pas cet échange mutuel »</p> <p>« oui je pense oui, alors ce serait une des pièces du puzzle, ce serait pas la seule mais je pense que ce serait bien... »</p> <p>« Après ça se fait de bouche à oreille de toute façon, ça fait que il y a de plus en plus de personnes en fauteuil qui vont là bas [station de ski] !..»</p> <p>« donc je me dis, l'accessibilité, oui effectivement, ça peut être une force pour faire changer notre société »</p>
<p>Accessibilité</p>	<p>« Et donc j'avais une dernière question. C'était pour vous, qu'est-ce que ça représente l'accessibilité des lieux publics de loisirs ? »</p> <p>« Oui c'est faire partie en fait... »</p>	<p>« moi je pense que c'est la clé, je dirais c'est le passé-partout, pour que tout le monde puisse y aller, quel que soit son niveau d'handicap. Après il faut qu'il soit vraiment accessible, pas dans le sens des normes et parce que je trouve qu'il y a des normes, pour les déficients visuels c'est un non-sens ! Ils ont refait [le centre commercial], et quand j'y suis allé il y a aucun contraste, les marches sont blanches, et je crois que c'est gris clair les marches ! C'est un non-sens quoi ! Et du coup je pense que là vous avez, en tant qu'ergo, tous vraiment un rôle essentiel là-dessus. Donc je pense que c'est un passé-partout, alors pour tout type de handicap. (...) »</p> <p>« Je vois, même moi, avec le même handicap en 8 ans 9 ans, et bien en fait, selon le moral qu'on a, ça peut être vraiment rédhibitoire, (...) donc faut vraiment que ce soit accessible en pensant plus large que sur le papier, c'est-à-dire le handicap moteur, on pense pas à tout le côté psy, moral, et mental. Donc ça peut vite être un... donc je pense que oui l'image du passé-partout... »</p> <p>« Ça pourrait être une porte sur les échanges sociaux »</p> <p>« ça peut être oui, de se montrer quoi, enfin je sais pas si c'est le bon langage... »</p> <p>« Ouais du paysage, c'est ça, parce que (...) il y a le regard des gens... »</p>

<p>Accessibilité</p>	<p>« et si tout était accessible du coup ça pourrait tendre après vers l'épanouissement personnel ? »</p>	<p>« Donc oui il y a ce côté relations sociales, côté plaisir aussi, se faire plaisir tout seul, il y a plein de lieux où tout seul ça devient vite une galère » « voilà je pense que ces 2 côtés là, l'aspect social et le plaisir par rapport à soi aussi, et je pense que l'épanouissement fait pas trop partie du monde du handicap (...), on n'y pense pas forcément au départ, (...) je suis pas sûr que la société actuelle prenne vraiment en compte cet aspect épanouissement et progressivité. (...) On nous confine (...), c'est... tu peux ou tu peux pas... (...) mais j'avais envie de participer comme les autres »</p> <p>« je pense oui, beaucoup plus, parce qu'il y a beaucoup de gens enfin, moi j'en connais, (...) ce sont des personnes qui n'ont pas trouvé d'accessibilité (...) ce qui fait que je vois au club de hand, il y a un jeune qui était fan de jeux vidéo, (...) et en fait il voulait pour ce partage social, ses relations (...), je voulais sortir moi aussi de ce milieu confortable, assis sur le canapé toute la journée, à jouer aux jeux vidéos, c'est confortable mais socialement... et c'est vrai (...) que c'était compliqué pour l'accès, enfin il marchait difficilement (...) du coup ça l'a pas mis en position de revenir (...) il a lâché l'affaire »</p> <p>« je pense que ça met les gens de côté et cet épanouissement personnel... (...) Je pense qu'il y a vraiment ce côté fédération avec du sport, (...) et on passe à côté de personnes, je pense, qui ont besoin de ce de cette ouverture, de sortir de chez eux... »</p>
-----------------------------	---	--

Thématiques	Questions	Réponses
Utilisation des espaces publics de loisirs	« [Définition d'espaces publics de loisirs]. Et du coup est-ce que vous au quotidien vous êtes confronté à des difficultés dans ces espaces publics ? »	<p>« oui ça arrive assez souvent... qu'ils soient pas tous équipés encore pour recevoir des personnes handicapées, je pense notamment au métro par exemple, où on peut pas accéder dans la station, il y a beaucoup de marches souvent... »</p> <p>« des cinémas ... alors moi c'est pas trop difficile, je vais dans des cinémas qui sont habilités à recevoir des personnes handicapées (...) enfin, où je peux me rendre le plus facilement possible »</p> <p>« moi oui, c'est surtout au niveau des portes aussi, parce que quand on est en fauteuil on a du mal à ouvrir une porte. Par exemple dans les square souvent il y a des portes qui sont... enfin (...), c'est pas facile : si on en tire une, il faut tirer l'autre en même temps, c'est pas toujours évident »</p> <p>« alors moi je suis parisienne, je vais souvent chez mon fils qui habite Montpellier, bon ben je peux jamais aller à la plage parce qu'en fauteuil roulant on peut pas aller sur le sable ça c'est sûr, il y a pas d'accès... »</p> <p>« au niveau, si des parkings, moi je marche encore un peu donc ça va, mais enfin quand les places sont un peu éloignées... quand on va dans des restaurants par exemple, bon bah, il faut marcher un petit peu parce qu'il y a pas assez de place de stationnement pour les handicapés »</p> <p>« moi je sors plus beaucoup parce que de toute façon j'ai besoin d'être accompagné maintenant »</p> <p>« mon village, des espaces pour fauteuil ce serait pas possible, y a pas de trottoir »</p> <p>« au niveau public (...) nous la ville elle est pas réussie, elle est pas aménagée pour nous recevoir »</p> <p>« à Paris bon il y a une mairie elle est pas non plus très accessible, (...) il y a des escaliers, il y a juste une petite main courante de rien du tout, alors si vous montez à droite faut redescendre à droite, parce que sinon vous avez pas une deuxième rampe »</p> <p>« je pense au commissariat de police aussi, c'est pareil, c'est pas prévu pour qu'on vienne en fauteuil, enfin, c'est un peu la galère avec le fauteuil »</p> <p>« moi j'évite le fauteuil roulant mais je peux pas marcher très longtemps, (...) en plus de ma prothèse j'ai une maladie dégénérative qui touche la motricité »</p> <p>« la loi sur le handicap n'est pas tellement appliquée je trouve »</p>
	« et vous du coup, ces difficultés là d'accessibilité, quels sont leurs retentissements sur votre vie quotidienne ? »	<p>« ben je... ça fait que je me déplace quasiment jamais dans ce genre d'endroit parce que je ne peux pas y aller »</p> <p>« moi ça va parce que j'ai quand même des activités que j'aime bien faire chez moi, que je suis bien entourée, mes enfants m'aident beaucoup quand on sort. »</p>

<p>Utilisation des espaces publics de loisirs</p>		<p>« dès qu'il y a une petite marche quelque part... Je suis déjà tombée en arrière. Je me suis déjà fait une fracture assez vilaine au niveau du bassin (...) bon il y a des petites choses comme ça au quotidien, qui font que petit à petit on peut plus sortir »</p>
<p>Pratique des loisirs/voyages</p>	<p>« d'accord ! Est-ce que vous pratiquez un loisir quand même en dehors de chez vous ou pas du tout du coup ? »</p>	<p>« euh non pas non non, à part la kiné » « je fais beaucoup chez moi, et puis bon je suis aussi dans une association alors du coup ça me donne une vie sociale si vous voulez, (...) c'est des petites missions que j'ai à droite à gauche donc je prends le taxi pour y aller et en principe j'ai juste à descendre, j'ai un ascenseur. »</p>
	<p>« Et pour quelle raison vous ne pratiquez pas, est-ce que c'est par choix est-ce que c'est par manque d'accessibilité de l'espace ? Qu'il n'y a pas de structure adaptée ? »</p>	<p>« ben c'est un peu tout ça hein, c'est-à-dire que c'est vrai que il faut rejoindre handisport et c'est pas donné à tout le monde, il y a pas de gymnases, (...) et je trouve qu'il y a pas assez de structures, on parle de plus en plus de handicap mais bon c'est long à se mettre en place »</p>
	<p>« oui s'il y avait plus de structures accessibles vous ça vous permettrait de sortir un peu plus ? »</p> <p>« du coup on sent que l'accessibilité ça conditionne un petit peu votre... enfin le fait de pas pouvoir faire de loisirs et les déplacements ? »</p>	<p>« ah bah oui, moi s'il y avait quelque chose à côté de chez moi j'irais, et puis bon il y a bien des clubs de gym mais c'est pas du tout adapté pour nous »</p> <p>« ben oui parce qu'il faut pouvoir déjà se déplacer, c'est déjà une chose, mais c'est encore trouver l'endroit où on peut aller, on va pouvoir rentrer, se garer enfin bon, c'est pas tout à fait ça encore. »</p> <p>« bon voyez, que les boutiques, les magasins soient accessibles pour un fauteuil roulant, ben souvent les gens ils ont même pas la possibilité de le faire parce que ça n'a pas été prévu dès le départ, alors pour eux il faudrait tout casser enfin, c'est pas possible, donc il faut mettre une petite rampe, m'enfin c'est embêtant on peut pas toujours la monter la petite rampe enfin.. »</p> <p>« bon moi pour les cinémas, tout ça ça va, parce que j'arrive à trouver des cinémas qui ont été rénovés, (...) où on peut rentrer en fauteuil mais bon c'est pas évident »</p> <p>« Moi j'ai été voir un spectacle au Palais des Congrès de Paris dernièrement, bah ça a été difficile, ne serait-ce que pour aller aux toilettes, parce que (...) je devais remonter la moitié de la salle, sans rampe évidemment, (...) c'est fatigant quoi parce qu'il faut faire attention à</p>

<p>Pratique des loisirs/voyages</p>	<p>« mais du coup les cinémas donc c'est un peu comme votre lieu de loisirs parce que vous sortez de temps en temps, vous l'avez choisi parce qu'il était accessible ? »</p>	<p>chaque pas de pas tomber, (...) enfin il y a plein d'endroits qui sont vraiment pas prévus pour nous... »</p> <p>« oui j'ai choisi... enfin bon, c'est pareil, là ils ont prévu des parkings pour handicapés, mais il y a pas d'ascenseur pour monter, alors bon faut qu'on nous apporte devant le cinéma quoi... il y a plein de petites choses comme ça au quotidien qui nous facilitent pas la vie quoi »</p>
<p>« et vos loisirs associatifs, ça vous apporte quoi ? »</p>		<p>« ben moi ça me permet un peu d'aider les autres (...) c'est pour un peu donner d'espoir aux personnes récemment amputées, (...) pour faire voir qu'il y a quand même une vie après, même si elle est différente »</p>
<p>« et est-ce que, à côté de ça, vous faites du tourisme ? Vous partez en vacances ? »</p>		<p>« Oh je pars... enfin quand je pars en vacances je prends toujours des maisons un peu isolées avec une piscine pour être tranquille... bon, mais sinon j'essaie de toujours trouver des maisons le plus accessible possible, c'est-à-dire de plain-pied, des choses comme ça, et puis bon j'ai la chance d'avoir une maison de campagne avec une piscine alors je passe beaucoup de temps dans ma maison »</p>
<p>« et votre évasion en vacances, quand vous allez dans votre maison de campagne, ou que vous louez des maisons avec piscine, qu'est-ce que ça vous permet dans votre vie quotidienne cette évasion ? »</p>		<p>« ah ben ça permet... (...) j'apprécie beaucoup de retrouver la sensation dans la piscine, enfin j'ai une petite prothèse de bain, c'est pas très joli, c'est pour ça que je veux pas me faire voir sur les plages, je suis assez coquette donc j'aime pas me faire voir sur les plages avec ma vilaine et c'est pas très beau le regard des autres »</p> <p>« ça me permet un peu de me changer mes idées, et puis je vois du monde on est plus cool, les gens travaillent moins, on peut voir plus d'amis, et puis c'est sympathique de prendre le soleil »</p> <p>« enfin moi quand je vais en vacances c'est pour me rapprocher de mes enfants, alors ça me permet de voir mes enfants »</p>
<p>Accessibilité</p> <p>« ok et pour vous qu'est-ce que l'accessibilité des espaces publics de loisirs du coup ça représente ? »</p>		<p>« L'accessibilité bah c'est une certaine liberté, parce qu'on dépend de personne si on peut se débrouiller seul c'est parfait quoi »</p> <p>« c'est de pouvoir un peu être indépendant si vous voulez, et puis pouvoir un peu bouger, parce que je bouge plus beaucoup, alors ça amène des inconvénients, qu'on grossit plus, on se ramollit, c'est un cercle vicieux »</p> <p>« c'est de voir du monde, de faire des choses qui me plaisent, que je peux plus faire, par exemple j'adorais aller me balader, (...) et puis je peux plus, c'est une sorte de repliement sur soi »</p> <p>« il y a un aspect social, ça permet de rencontrer du monde, pas de vivre tout le temps</p>

	<p>renfermée chez soi, enfin moi j'adore la vie, j'aime beaucoup les gens ! Évidemment tout ça, ça rend un peu paresseux, quand il faut faire des efforts pour sortir, pour rentrer dans un endroit »</p> <p>« c'est un peu partout... les gens... n'y pensent pas, ils pensent pas à nous quoi souvent »</p> <p>« c'est sûr que Paris, en plus, les trottoirs, c'est toujours rempli, soit avec des chiens, soit avec des gamins, leur trottinette, j'ai toujours peur qu'il me foutent en l'air, puis bon il y a aussi des gens qui n'ont aucun respect pour les amputés, enfin pour les handicapés, par exemple vous avez les bateaux, et là tout le temps les voitures sont garées dessus »</p> <p>« il y a aussi un manque d'accessibilité évidente... (...) enfin je suis bien entouré moi ça va, si j'étais toute seule je crois que ce serait pas possible, ce serait trop dur »</p>
--	--

Thématiques	Questions	Réponses
Utilisation des espaces publics de loisirs	« [Définition espaces publics de loisirs]. et donc du coup je voulais savoir si au quotidien vous étiez confronté à des difficultés dans les espaces publics de loisirs ? »	« dans les domaines publics, effectivement, on a quelquefois des difficultés . De moins en moins quand même je trouve » « l' absence d'ascenseur alors pour quatre étages à monter avec une prothèse c'est pas toujours évident et surtout pour redescendre après surtout » « c'est quand même rare , maintenant on a quand même des accès handicapés qui sont bien pratiques » « les squares , le peu que j'y aille, je me souviens pas avoir eu de problème » « la plage bah, moi j'habite Antibes à côté de la Méditerranée, donc c'est vrai que j'y vais pas souvent parce que j'ai la piscine. Mais y a une handi-plage à Antibes, entre autres, donc on peut accéder à pied sans aucun problème »
Pratique des loisirs/voyages	« est-ce que vous pratiquez un loisir hors de chez vous ? »	« euhh... ben oui, je voyage déjà, parce que les enfants ils habitent au Danemark, en Angleterre ou au Pays-Bas donc je vais les voir, et après je fais un peu de marche avec ma femme, je vais me baigner »
	« et cette pratique des loisirs elle vous apporte quoi, en se concentrant sur vos loisirs, donc la marche la baignade ? » « et au niveau du loisir, du coup, vous dites que vous faites de la marche, cette activité là vous l'avez choisie pourquoi ? Est-ce que votre choix a été conditionné par quelconque facteur ? »	« ça me procure un bien-être , c'est toujours agréable de plonger dans sa piscine, seul ou avec ses enfants... la relaxation ... et puis on s'aperçoit qu'avec une jambe de moins on peut faire quelque chose , on les fait de façons différentes mais on les fait quand même » « alors (...) c'est vrai qu'avec ce problème de jambe (...) j'en fais pratiquement plus » « après il y a des sports quand même qui sont limités à faire, c'est vrai que j'ai pas la mentalité sportive , (...) c'est une question de projet , et après faut se mettre un coup de pied aux fesses quoi » « et le fait d'avoir laissé tomber le sport, c'est qu'avec une prothèse on peut pas faire n'importe quel sport, n'importe comment, il faut quand même avoir des gens qui connaissent le problème qui peuvent vous éduquer pour pas faire de bêtises (...) on peut pas faire un sport dans un club, on va dire, traditionnel »

	<p>« et vous disiez que vous partez en voyage, et cette évasion là elle vous permet quoi ? »</p>	<p>« ah ben j'ai toujours aimé voyager (...) donc moi ça me permet bah... je peux pas concevoir ma vie sans voyager quoi »</p> <p>« ça me permet de découvrir un peu les pays, ça me permet de découvrir les cultures, moi j'aime beaucoup faire les marchés dans les pays étrangers parce que pour moi ça dénote de la culture d'un pays (...) et puis ça me permet de rencontrer des gens et voilà »</p> <p>« oui, un enrichissement personnel »</p> <p>« ça me permet de m'évader un petit peu, et de voir que je peux vivre comme tout le monde quoi, c'est très psychologique »</p>
<p>Accessibilité</p>	<p>« et qu'est-ce que l'accessibilité des espaces publics représente ? »</p> <p>« Oui ça permet de se sentir mieux dans la vie quotidienne ? »</p> <p>« et sur le plan social aussi est-ce que ça a des bénéfices cette accessibilité aux espaces publics ? »</p>	<p>« Ben l'accessibilité ça permet à la personne handicapée, quelle qu'elle soit, d'accéder à la même chose que les personnes qui ne sont pas handicapées, ça permet de nous inclure dans la vie quotidienne, (...) je dirais comme ça il y a pas de discrimination, et ça permet de nous faire voir que les handicapés ce sont des gens comme les autres hein »</p> <p>« pour l'handicapé je pense que c'est simulant, de voir que on se promène dans le même endroit que les gens qui sont pas handicapés, sur le plan on va dire psychologique »</p> <p>« absolument, absolument ! Moi j'ai une jambe de moins (...) mais je fais le même boulot qu'avant, et je fais les mêmes loisirs (...) et pour nous c'est important ! »</p> <p>« Sur le plan physique aussi bien sûr mais.. »</p> <p>« ah bah bien sûr, ça permet de rencontrer les gens, de rencontrer les amis, de rencontrer des personnes qu'on connaît pas, de pouvoir communiquer normalement quoi »</p>

L'urbanisme, un nouveau champ d'action pour l'ergothérapeute ?

Résumé : L'environnement est un concept central en ergothérapie car il représente le support de l'occupation humaine et notamment des loisirs. Ainsi, l'implication de l'ergothérapeute dans l'urbanisme tend à se développer. D'autant plus qu'un concept unit ergothérapeute et urbaniste : la volonté de favoriser l'activité humaine. Cela rejoint alors la participation sociale, qui désigne l'engagement d'un individu dans des activités en relation avec l'autre. Le but de cette recherche est de déterminer comment l'ergothérapeute peut s'inscrire dans un projet d'urbanisme, ainsi que de comprendre si la mise en accessibilité d'espaces publics de loisirs peut améliorer la participation sociale des usagers en situation de handicap. Pour cela, 12 entretiens ont été menés : 5 avec des ergothérapeutes travaillant dans l'urbanisme, 2 avec des urbanistes et 5 avec des usagers en situation de handicap. Il apparaît que l'ergothérapeute a une approche différente de la mise en accessibilité. Tandis que l'urbaniste ne semble pas toujours percevoir l'enjeu derrière les normes, l'ergothérapeute vise à les dépasser et à envisager le confort d'usage d'un espace public. En outre, il s'avère que l'accessibilité des espaces publics de loisirs aide à favoriser la participation sociale, mais qu'elle offre surtout la possibilité pour les usagers en situation de handicap de choisir leurs lieux de loisirs.

Mots clés : Ergothérapie – Urbanisme – Accessibilité – Participation sociale – Confort d'usage – Espace public de loisirs

Occupational therapy and urban planning: a new scope of practise?

Abstract: Environment is widely taken into account in Occupational Therapy because it remains the principal support for occupations. Therefore, OTs' role in public spaces' adaptation tends to develop and be more recognised. One concept links OTs and urban planners: the will to develop human activities. This leads to social participation, which refers to the possibility for people to get involved in human activities. The aim of this study is first to highlight how OTs can get involved in urban projects, such as the adaptation of leisure's public spaces. Besides, we tried to determine if their adaptations of the environment can enhance the social participation of disabled people. To that end, 5 interviews with OTs working in urban planning, 2 interviews with urban planners and 5 interviews with disabled users of leisure's public spaces were conducted. It appears that OTs have a totally different approach of the environment. While urban planners don't seem to perceive the real purpose of accessible standards, OTs tend to override them in order to bring disabled users a more comfortable experience of leisure's public spaces. Furthermore, it appears that accessibility actually improve social participation. However it mainly remains the possibility for disable people to choose if they will be involved in leisure's public spaces, instead of being forced to not get involve

Key words: Occupational Therapy - Urbanism – Accessibility - Social participation - Use comfort – Leisure's public spaces